

GÉNÉALOGIE

GUILLAUME AUBERT

originaire de la commune du Lieu
et la

LIGNÉE DIRECTE DE L'UN DE SES DESCENDANTS

MOÏSE AUBERT

bourgeois de la commune du Chenit (Vallée de Joux)

(SUIVI DE QUELQUES ACTES NOTARIÉS)

PAR

E. AUBERT-SCHUCHARDT

COLLABORATEUR

J. AUBERT GOLAY

TREIZE GÉNÉRATIONS CONNUES

par des documents de familles

les baptistaires, les registres civils et ceux des notaires
1530-1910

Les descendances des trois générations qui suivent immédiatement Guillaume Aubert n'ont pas été indiquées, ces descendances étant collatérales à la lignée de Moïse Aubert, qui seule fait l'objet du présent travail.

À LA MÉMOIRE
DE NOTRE AÏEUL PATERNEL
DAVID-JOSEPH AUBERT
1778-1873

Les Aubert qui appartiennent à la présente généalogie étant tous originaires de la Vallée de Joux, nous n'avons indiqué que les doubles bourgeoises et celles de leurs alliés.

Les descendances féminines s'arrêtent en général à la seconde génération.

On lit dans la *Feuille d'avis du district de la Vallée* du 2 février 1911 :

LA GÉNÉALOGIE DES AUBERT

M. E. Aubert-Schuchardt, à Genève, vient de publier un ouvrage très documenté sur la généalogie des Aubert du Chenit, qui intéressera vivement non seulement les représentants nombreux que compte cette famille dans notre commune, mais aussi tous ceux dont l'esprit est tourné vers des recherches de ce genre. L'auteur a fait don de son travail aux Bibliothèques du Sentier et du Brassus et bientôt il sera mis à la disposition des sociétaires et des abonnés.

Par des documents de famille et des recherches d'état civil, M. E. Aubert-Schuchardt est parvenu à suivre l'ascendance de la famille jusqu'à Guillaume Aubert, l'ancêtre commun à tous ou presque tous les représentants des Aubert du Chenit. Guillaume Aubert vécut dans le milieu du XVI^e siècle : il naquit vers 1530 ; du Lieu, d'où il était originaire, il vint s'établir sur le territoire du Chenit, Derrière-la-Côte probablement.

Il fut sans doute parmi les premiers habitants qui ouvrirent à la colonisation cette partie de la contrée, jusqu'alors couverte de forêts épaisses.

Guillaume Aubert, qui mourut entre 1569 et 1589, eut un fils : Pierre, lequel à son tour en eut deux : David et Matthieu et une fille : Susanne. L'auteur de la généalogie suit la descendance de Matthieu, lequel eut pour fils : Abraham, Joseph et Daniel. Abraham eut : Abel,

II

Estienna et Moÿse. Dans l'ouvrage publié, M. E. Aubert s'occupe exclusivement de la descendance de Moÿse, descendance très nombreuse qui comprend entre autres les familles dites : Chez Ami Aubert, ancien syndic, chez Jean Aubert, chez la Veuve, chez le Bon, puis des Aubert établis au Locle, à St-George, à Genève, etc.

Les documents consultés établissent qu'au moment où Guillaume Aubert s'installait au Chenit, deux autres représentants de la famille : Jehan et Pierre-Loys y vivaient également. Ce Jehan paraît être le frère de Guillaume ; peut-être est-il l'ancêtre de la famille chez Abram Aubert, Derrière-la-Côte, qui n'appartient pas, autant qu'on en peut juger, à la descendance de Guillaume Aubert.

La descendance d'Abel, tout aussi nombreuse, fera l'objet d'une publication ultérieure. Elle comprend, entre autres : les Aubert de la famille dite chez Pierre-Henri, les Aubert du Solliat, etc.

Des recherches publiées par M. E. Aubert-Schuchardt, il résulte, qu'au XIII^{me} siècle déjà, des Aubert étaient venus s'établir sur le territoire du Lieu : étaient-ils d'origine française ou venaient-ils du Pays de Vaud ? Pour le moment, la question n'est pas résolue.

Les Annales de l'Abbaye du lac de Joux, de F. de Ginggins-La-Sarraz parlent d'actes passés en 1382, 1396 et 1458, entre l'Abbaye de Joux et la Châtellenie des Clées, au bas desquels figurent avec d'autres, les noms de Aubert, Jean, Simond, Stéphane, et Pierre.

III

Le même ouvrage relate à un autre endroit l'emprisonnement en l'année 1480 d'un habitant du Lieu, Étienne Aubert, pour cause d'hérésie.

Comme on le voit, la famille Aubert est, sans conteste, parmi les premières qui se sont établies dans la Vallée de Joux et ont travaillé à l'oeuvre de colonisation.

Qu'il nous soit permis, pour terminer, d'adresser ici des remerciements sincères à M. E. Aubert-Schuchardt pour la belle et laborieuse étude qu'il vient de consacrer aux origines de la famille Aubert.

Un Aubert, descendant d'Abel.

Chronique vaudoise de la *Tribune de Genève*, du 7 février 1911.

Une statistique a retenu ces jours-ci notre attention : C'est le résultat des examens pédagogiques de recrues pour 1908, par commune et par école, que, pour la deuxième fois, vient de publier le département de l'instruction publique. Ce tableau ne doit être consulté qu'avec prudence ; car, dans nombre de communes, le nombre des recrues est très petit ; il tombe parfois à un ; on ne saurait baser sur l'examen d'un seul un jugement porté sur toute une école et sur toute une localité ; cependant, il est des résultats assez constants, qui permettent de tirer certaines conclusions : c'est ainsi que régulièrement, les districts d'Oron et du Pays d'En-Haut sont au même niveau, tout au haut de l'échelle, avec les plus fortes notes, c'est-à-dire les pires ; le district de la

IV

Vallée, régulièrement aussi, occupe le premier rang, avec la note moyenne la plus faible, c'est-à-dire la meilleure : cela dénote une culture, une intelligence et une instruction supérieures à la moyenne. Centre industriel où l'instruction a toujours été en honneur, la Vallée s'est rendu compte, il y a longtemps, de la nécessité de solides connaissances. Sa population, intelligente et laborieuse, a toujours cultivé son esprit, pratiqué les arts, aimé la lecture et l'instruction, fait des sacrifices pour améliorer ses écoles et assurer une fréquentation régulière ; on ne saurait en dire autant de nombre de communes des Alpes vaudoises. Il a toujours existé, à ce point de vue, une énorme différence entre les populations du Jura et celles des Alpes ; cette différence, à vrai dire, tend de nos jours à diminuer.

Puisque je suis à la Vallée, je signale un ouvrage très documenté sur la «Généalogie des Aubert du Chenit», que vient de publier M. E. Aubert-Schuchardt, à Genève. L'auteur est parvenu à retrouver l'ascendance de la famille Aubert jusqu'à l'ancêtre commun : Guillaume Aubert, né vers 1530, au village du Lieu. En 1480, Étienne Aubert, du Lieu, fut emprisonné pour cause d'hérésie. On trouve des Aubert comme signataires d'actes de 1382, 1396 ; la famille est donc fort ancienne.

TABLE

Introduction	9
Généalogie.....	29
Actes notariés	127
Extrait historique.....	167

—

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE
RUE DE LA PÉLISSERIE, 18
GENÈVE

INTRODUCTION

Une chaîne d'aïeux, c'est une chaîne d'or
Qui s'enlace à nos flancs, et qui nous dirige encor.

V. de LAPRADE.

Si nous avons placé en tête de notre travail généalogique une dédicace en mémoire de notre aïeul paternel, c'est non seulement guidé par un sentiment de piété filiale qui, du reste, est au fond du cœur de ses fils et petits-fils de ceux surtout qui l'ont connu, c'est encore parce que nous nous sommes souvenus qu'au temps déjà lointain de notre adolescence, nous avons eu souvent le plaisir, disons le privilège, de presser dans nos jeunes bras ce grand et vénérable vieillard, objet du respect de tous, car il était l'aîné de tous ses contemporains nés à la Vallée de Joux, et qui sévère envers lui-même était tout rempli d'indulgence pour les petits ; plus tard encore, lorsque parvenu à l'âge de jeune homme, c'est-à-dire à l'âge où l'on comprend et où l'on apprend, il nous était apparu ce qu'il était vraiment et ce qu'il avait voulu être du-

rant le cours de sa longue vie : l'homme intègre par excellence, et, de plus, le digne successeur et l'austère continuateur de ces anciens religionnaires, qui après quelque hésitation, avaient répandu et généralisé dans les plaines vaudoises comme dans les vallées retirées du Jura, l'œuvre des Réformateurs.

A la mémoire de nos ancêtres, de ceux du moins, dont les noms nous ont été transmis par les registres ecclésiastiques ou civils, à ces hommes qui éloignés des centres habités, confinés dans leurs forêts profondes, connurent surtout les âpres climats et les durs labeurs, nous avons formé le projet d'élever une sorte de monument de famille constitué au moyen des documents que pourraient nous livrer les archives de l'état et les registres des communes, en y joignant certains détails qui accompagnent parfois les brèves inscriptions relatives aux naissances, aux mariages et aux décès.

Mais malheureusement, nous devions éprouver une déception, car dès notre première visite aux archives cantonales, à Lausanne, dans lesquelles avaient été réunis jadis les baptistaires paroissiaux et les anciens registres communaux, nous fûmes obligés de constater, - et sans que l'on puisse en expliquer la cause réelle, à moins qu'elle résulte de l'incendie partiel du village du Lieu, qui se produisit en 1691, et où furent détruits d'anciens docu-

ments relatifs à l'histoire de la Vallée de Joux, — nous fûmes obligés, disons-nous, de reconnaître que si les inscriptions de source ecclésiastique ou officielle qui concernent cette vallée dataient en général de l'année 1640, par contre celles de la grande commune du Chenit, soit le Sentier, le Brassus et le Solliat, n'avaient leur point de départ, ou si l'on préfère, ne remontaient qu'à l'année 1688.

Quant aux états civils de l'Abbaye et surtout du Lieu, localité considérée par les historiens comme le berceau des communautés de la Vallée de Joux, ils nous réservaient aussi une déception, car les registres qui ont été en partie constitués, au dix-huitième siècle, au moyen de feuilles éparses et de documents incomplets, présentent parfois d'énormes lacunes ; et nous avons constaté à regret, tout au moins en ce qui concerne les filiations de notre famille avec celles des communes de l'Abbaye et du Lieu, qu'il serait inutile de vouloir établir une liaison continue et certaine entre les anciennes inscriptions des trois paroisses.

Mais si la plupart des registres de la Vallée de Joux ne nous ont pas donné tout ce que nous cherchions, ceux du moins de la commune du Chenit, qui nous intéressaient spécialement et qui, heureusement, sont presque sans lacunes, nous ont permis avec l'aide de papiers de familles d'établir une li-

gnée généalogique, ascendante à Guillaume Aubert, le plus ancien de nos ancêtres connu ; et de plus, comme appendice à notre travail, un tableau général des Aubert, natifs ou originaires de la Vallée de Joux ainsi que de quelques autres communes vaudoises ; ce tableau qui va de l'année 1573 à 1909, paraîtra plus tard, et aidera nous l'espérons à la formation d'autres lignées que la nôtre.

Si nos recherches généalogiques, qui malgré cette déception, embrassent une série non interrompue de près de 380 années et treize générations, mais que nous espérons pousser jusqu'à une époque plus lointaine, se trouvent ainsi forcément limitées à cette période d'années, nous tenons cependant à avouer ici, nous qui n'appartenons point aux habitués d'archives, que ce ne fut pas sans émotion, qu'en soulevant ces vénérables registres aux parchemins froissés et poudreux sous lesquels apparaissent des pages qu'ont jaunies les siècles et qui transmettent aux vivants les confidences des morts, nous pûmes y lire les noms, dès longtemps oubliés, que portèrent des hommes dont le sang coule dans nos veines.

Nous savons par les historiens vaudois, qui ont puisé leurs documents dans les archives d'Orbe ou de Romainmôtier, qu'au treizième siècle, des membres appartenant à d'anciennes familles Aubert, étaient venus s'établir dans la contrée boi-

sée ou fut créé dès lors le village du Lieu ; ces colons qui, avec d'autres, avaient probablement été appelés ou autorisés par les chanoines de l'ordre des Prémontrés de l'Abbaye du Lac de Joux, les premiers possesseurs du sol, étaient-ils de provenance française ? nous ne le savons pas ; il se peut que déjà ils fussent d'anciens originaires des plaines du Pays de Vaud.

Il est facile du reste, de se convaincre de l'ancienneté de certaines familles de la Vallée. Si l'on consulte les «Annales de l'Abbaye du lac de Joux», travail documentaire rédigé par Frédéric de Gingins-La-Sarraz, on y lit entre autres, que le 13 décembre 1382, le 30 juin 1396 et le 9 juillet 1458, à la suite d'arrangements intervenus, d'une part, avec l'Abbaye de Joux, et de l'autre avec la châtellenie des Clées, furent dressés des actes au bas desquels se trouvent avec d'autres les noms de Simond, Jean, Stéphane et Pierre Aubert, ce qui semble bien indiquer que ce fut dans cette localité qu'ils s'établirent primitivement, et que vers l'an 1300 déjà, ils étaient au nombre des premiers albergataires des abbés.

Les mêmes annales nous rapportent encore qu'en l'année 1480, sous le règne abbatial de Jean Pollens, (Johannes Poleni), vingt-sixième abbé de la Vallée de Joux, un habitant du Lieu, Étienne Aubert, fut, en même temps que l'un de ses com-

plices présumés, nommé Nicolas Richard, appréhendé pour cause d'hérésie et jeté dans les prisons du château des Clées.

Réclamé par l'abbé, qui estimait que cette affaire était du ressort de sa juridiction, Étienne Aubert fut transféré dans les cachots de l'Abbaye du Lac, où malheureusement pour l'histoire, il succomba pendant l'instruction du procès ; et, par discrétion sans doute, le document ne nous dit pas de quel mal mourut ce malheureux.

Ce silence documentaire laisse une impression douloureuse parce que nous savons quels étaient au moyen âge et dans les premiers temps modernes, les procédés qu'employaient les informateurs séculiers et les inquisiteurs de l'église ; nous savons par les sombres annales judiciaires de jadis, que ces procédés plus cruels encore que l'exécution capitale elle-même, entraînaient parfois la mort prématurée, et, souvent, les aveux des innocents comme ceux des coupables.

Quoi qu'il en soit, il ne nous déplaît point d'apprendre, qu'en l'an 1480, c'est-à-dire 56 ans avant l'introduction de la Réforme au Pays de Vaud, et surtout en un temps où il y avait grave danger à n'être pas d'accord avec la sainte église romaine, on rencontrait à la Vallée de Joux, des Aubert, dans le sang desquels déjà circulaient les globules de l'hérésie.

Malgré les preuves documentaires qui font remonter à six ou sept siècles l'établissement dans la Vallée de Joux, d'un certain nombre de familles qui aujourd'hui encore peuplent cette contrée élevée et se sont répandues au dehors, ce qui nous importait à nous qui désirions établir la filiation ascendante et descendante de notre aïeul David-Joseph Aubert, c'était surtout de découvrir la trace de ceux de nos ancêtres, qui, nous disait jadis l'un d'eux, appartenaient non aux anciennes, mais à de nouvelles familles Aubert, ayant fui les persécutions religieuses françaises aux seizième et dix-septième siècles ; il eut été intéressant en effet de trouver la confirmation de cette tradition de famille et de recueillir les noms et la situation sociale antérieure de ces hommes qui pouvaient avoir assisté de près ou de loin aux tueries de François I^{er}, ou de Charles IX, ou aux proscriptions en masse du grand roi Louis XIV.

Mais malheureusement, nous le répétons, les baptistaires et les anciens registres d'état civil étant ou détruits ou incomplets, comme tant d'autres d'ailleurs, n'ont pu nous seconder ; ils sont et resteront muets précisément à partir d'une époque où les recherches que nous désirions entreprendre eussent pu être fructueuses, surtout en ce qui concerne la lignée et l'origine de nos ancêtres ; et de plus, en

possession d'un fil conducteur, nous eussions pu étendre nos investigations aux archives françaises.

Quoi qu'il en soit de ces données incertaines, nous les laisserons dans l'ombre, et nous ne mentionnerons ici que pour mémoire ces vagues souvenirs de nos prédécesseurs, car l'histoire ne saurait se baser sur des hypothèses, ni s'écrire d'après des traditions incertaines.

D'ailleurs les anciens documents de famille mis au jour récemment à la Vallée de Joux, documents qu'ont bien voulu mettre à notre disposition leurs heureux possesseurs, nous donnent la preuve que le plus ancien de nos ancêtres connu, Guillaume Aubert, lequel forme le point de départ de la présente généalogie, est lui-même un descendant de ces Aubert qui, en 1382, ou même avant, vinrent avec l'autorisation des abbés prémontrés établis sur les bords du lac de Joux et de la Lionne, se fixer sur le territoire qui donna naissance à la commune du Lieu. C'est cette communauté qui, d'après l'acte du 16 avril 1600 (Nicolas Monney, notaire), avait abergé, en date du 13 juin 1569, à notre ancêtre Guillaume Aubert, bourgeois du Lieu, puis à son fils Pierre, le 5 octobre 1589, des terrains situés au sud de la Vallée, sur le territoire où devait plus tard se développer la grande et industrielle commune du Chenit. Les détails de délimitation contenus dans ces actes d'abergation indiquent as-

sez clairement que ce domaine s'étendait en une large bande depuis le pied de la forêt du Risoux où, nous dit l'acte, se trouve une maison, jusqu'aux pentes du Campe, en passant par le hameau actuel Chez-le-Maître.

Il est donc probable que vers le milieu du seizième siècle Guillaume Aubert habitait déjà Derrière-la-Côte, et ses descendants donnèrent au hameau qu'ils ont créé le nom significatif de Chezles-Aubert, hameau où ils se sont succédé sans interruption durant 350 ans.

C'est donc pour cela que jusqu'à preuve contraire, et laissant de côté certaines traditions de famille, nous nous considérerons comme étant les descendants directs de ces colons entreprenants qui, au XIII^{me} siècle déjà, et plus tard vers 1540, défrichèrent et préparèrent à leurs successeurs la gracieuse et florissante Vallée de Joux actuelle.

Afin de faire comprendre les entraves que rencontrent sur leur chemin historiens et généalogistes, nous jugeons à propos de reproduire ici, en entier, l'article relatif aux anciens états civils vaudois, qu'a inséré dans l'un des Suppléments au Dictionnaire historique du canton de Vaud, M. le juge fédéral Georges Favey ; voici ce que nous apprend, à ce sujet, ce jurisconsulte historien :

« Dans le cours du moyen âge, on ne trouve pas traces de registres de l'état civil dans nos contrées ; dans la grande majorité des cas, il est impossible d'établir la filiation des individus ; seules les grandes familles féodales peuvent établir leur filiation au moyen des actes divers qui les concernent.

Souvent les églises possédaient des obituaires, mentionnant la mort de leurs bienfaiteurs, mais ne correspondant en aucune façon aux registres actuels ; quelques-uns de ces recueils ont été conservés. C'est après la Réforme que l'on peut constater l'existence des premiers registres de l'état civil, qui s'établissent successivement et sans prescriptions générales de l'autorité ; il n'a été découvert, en effet, aucune ordonnance antérieure aux plus anciens registres.

Les registres sont tenus par les pasteurs et constatent l'administration du baptême et la célébration des mariages ; ils constatent ainsi l'accomplissement d'actes religieux et ne paraissent point destinés, à l'origine, à établir l'état des personnes ; la mention de la date de la naissance et la tenue des registres des décès apparaissent généralement beaucoup plus tard, lorsque l'autorité civile commence à exercer une surveillance générale.

An début, en effet, les autorités ecclésiastiques seules se préoccupent de la tenue des registres et

exercent un certain contrôle, qui ne paraît pas avoir été bien efficace. Les procès-verbaux des Classes mentionnent, en effet, de nombreuses irrégularités : en quittant une paroisse, le pasteur emportait son registre dans sa nouvelle résidence, de sorte que le même volume concerne parfois des localités très différentes ; ailleurs, on abandonnait les registres : à une réclamation de ses anciens paroissiens, certain pasteur de Gimel se bornait à répondre qu'il avait laissé le baptistaire sur le fourneau de la cure. A Romainmôtier, on signale le fait des héritiers d'un pasteur jetant les registres à la voirie ; aussi les registres anciens sont-ils souvent mal tenus et présentent-ils de nombreuses lacunes ; dans bien des cas, enfin, les registres furent détruits dans des incendies.

Le gouvernement bernois avait cependant édicté certaines prescriptions générales et remis aux Classes le soin de surveiller la tenue des registres. Un mandat du 20 juillet 1705 ordonne de tenir dans chaque paroisse «des rôles authentiques des baptêmes et des mariages», qui doivent rester dans les cures. Ces registres devaient être produits dans les assemblées des Classes, et il est à présumer que ces voyages intempestifs furent une occasion de nouvelles pertes.

En 1755, on invite les pasteurs à indiquer dans les actes de baptême et de mariage, les noms des père et mère.

En 1707, déjà, on avait prescrit de faire inscrire les naissances avant le baptême.

Quant aux registres de décès, ils ne paraissent pas avoir été introduits obligatoirement, avant le mandat souverain du 20 mars 1708 ; un nouveau mandat du 2 juin 1728, interdit d'ensevelir les morts avant d'avoir prévenu le pasteur. Cette disposition paraît être restée lettre morte dans bien des paroisses ; jusqu'au commencement du siècle actuel [XIX^{me}], on voit de nombreuses réclamations des pasteurs contre les municipalités et les enterreurs qui ne se conforment pas à cette décision ; dans bien des paroisses, on ne trouve pas de registres antérieurs à la fin du dix-huitième siècle.

Il n'existait naturellement pas de doubles des registres ; leur perte était irréparable ; quelques communes paraissent avoir fait dresser des copies des actes intéressant leurs ressortissants.

Sous la République helvétique, la loi du 6 février 1799 sur les municipalités, chargeait ces autorités de tenir les registres de l'état civil, mais ils furent si mal tenus, qu'un arrêté du 20 janvier 1801 les rendit aux pasteurs. La loi du 8 décembre 1820 conserva aux pasteurs et aux curés les fonctions d'officiers de l'état civil. Les anciens registres fu-

rent clos ; les nouveaux, tenus en double et séparément pour les naissances, les mariages et les décès, furent introduits sur un modèle uniforme. Cette loi, sauf la modification introduite par l'autorisation facultative du mariage civil, est restée en vigueur jusqu'à la loi fédérale qui a réglé à nouveau ce qui concerne la matière.

Le canton de Vaud est partagé aujourd'hui en 107 arrondissements d'état civil. »

Après cette citation autant instructive qu'importante, nous extrairons encore de la longue liste des paroisses anciennes vaudoises, que donne M. Georges Favey dans son article sur les états civils, les trois paroisses qui nous intéressent spécialement, c'est-à-dire le Lieu, l'Abbaye et le Sentier ; on y trouve la constatation de ce que nous avons dit plus haut.

Paroisse de l'Abbaye le premier registre débute en 1640 avec inscription seule des baptêmes ; des lacunes existent aux années 1645 et 1646. Les inscriptions des mariages commencent en 1650, celles des décès en 1728.

Paroisse du Lieu le registre débute par la mention des baptêmes à l'année 1640, mais les lacunes sont fréquentes de 1663 à 1682. Les inscriptions des mariages commencent en 1652 et celles des décès en 1738.

Paroisse du Sentier : ce registre, qui par la façon avec laquelle il a été tenu, fait l'éloge des anciens citoyens de la commune du Chenit et de leurs pasteurs, est correct et sans lacunes ; il débute par les baptêmes à l'année 1688 ; l'inscription des mariages date de 1705 et celle des décès de 1728.

On voit par ce qui précède, les difficultés en quelque sorte insurmontables que rencontrent aujourd'hui les généalogistes qui entreprennent d'établir des filiations plébéiennes remontant à deux siècles seulement. Non seulement ils se trouvent en présence de nombreuses lacunes, mais encore le travail est rendu incertain par le fait que parfois lorsqu'un nom est inscrit deux et même trois fois aux registres, les dates et les prénoms ne sont pas conformes.

Au nombre des 138 anciennes paroisses indiquées par M. Favey, il en est deux ou trois dont les inscriptions datent de 1564, mais par les baptêmes seuls ; et la ville de Lausanne, chef-lieu du canton, qui semblerait devoir être privilégiée sous le rapport des plus anciennes inscriptions, est au contraire en retard d'une dizaine d'années sur d'autres paroisses, car ses premières inscriptions, et elle n'est point la seule, ne remontent qu'à l'année 1572; ce fut, on le sait, à ce moment-là qu'eut lieu la Saint-Barthélemy, et peut-être par le

fait de l'exode des huguenots vers Genève et la Suisse, n'est-ce point là une coïncidence fortuite.

Si les états civils ont des lacunes regrettables pour les généalogistes, de même que pour tous ceux qui accordent un souvenir à la mémoire de leurs aïeux, nous savons, par contre, et d'une façon certaine, car ce sont les registres eux-mêmes qui nous l'apprennent, que si nos ancêtres bénéficièrent presque tous de robustes longévités, ce ne fut pas seulement à leur qualité de montagnards qu'ils le durent, mais grâce aussi à l'austérité de leurs mœurs, à un labeur obstiné, et surtout à leur sobriété, qualité qui ménage à ceux qui la pratiquent et réserve à leurs successeurs de longues et actives vieillesse.

Il nous paraît intéressant de rappeler ici les appréciations élogieuses qu'a formulées dans ses Annales de l'Abbaye de Joux, l'historien Frédéric de Gingins, déjà cité ; ces éloges s'adressent non seulement à la Vallée de Joux tout entière, mais encore à la grande commune du Chenit, dont la création et le développement s'accomplirent jadis avec une rapidité Si extraordinaire pour l'époque, qu'on put voir cette commune nouvelle, située dans une contrée isolée, marécageuse, entourée de forêts profondes, acquérir en moins de deux siècles et demi une population de 2600 individus :

« L'histoire de la colonisation et des progrès industriels de la Vallée du Lac de Joux, nous dit cet historien, nous montre de quoi est capable une peuplade douée d'énergie, de patience et de frugalité, lorsqu'elle unit ses forces pour surmonter les obstacles que lui opposent à la fois l'isolement, l'âpreté du climat et un sol rebelle aux travaux agricoles. On ne peut s'empêcher d'admirer ici l'art persévérant avec lequel ce peuple attentif a su mettre à profit les institutions monastiques, le régime féodal et la conquête même, en tournant à son avantage les inconvénients de sa situation exceptionnelle, sans s'arrêter jamais dans la voie du progrès matériel et intellectuel. Un tel résultat paraîtrait presque merveilleux, s'il n'était le fruit d'une confiance et d'une soumission entière aux desseins impénétrables d'une Providence divine. »

En terminant notre brève introduction, nous ne devons point omettre de constater, qu'un travail généalogique ne saurait présenter quelque intérêt, que si les noms, les dates, les détails qu'il plaît au généalogiste d'y introduire sont exacts ; il serait, par conséquent, inutile de vouloir s'engager dans un semblable travail sans collaborateurs, qu'ils soient officiels ou simplement particuliers.

C'est donc grâce à tous ceux qui nous ont aidé de leurs renseignements, grâce surtout à l'obligeance des archivistes et sous-archiviste de

l'état vaudois, MM. Aymon de Crousaz et Alfred Millioud, à Lausanne ; à M. le professeur Auguste Piguet, au Sentier, qui a mis à notre disposition d'anciens documents antérieurs aux registres baptistaires, documents dont les propriétaires lui ont confié la garde ; à la bonne volonté des officiers de l'état civil de Longirod et S^t-George et de ceux du Sentier, du Brassus, de l'Abbaye et du Lieu, c'est-à-dire la Vallée de Joux tout entière, qui fait l'objet de notre tableau général et de la ligüée de notre famille ; c'est grâce encore à l'active collaboration de MM. John Aubert-Golay, au Brassus, et Charles-Abel Piguet, secrétaire du Comité pour publications de Généalogies vaudoises, à Lausanne, que nous devons d'avoir pu rassembler la plus grande partie des éléments de source vaudoise qui suivent, et c'est à eux tous que nous adressons l'expression de notre vive reconnaissance.

Genève, janvier 1910.

Émile AUBERT.

AVIS

Afin d'éviter l'emploi de numérotations diverses et même de filets de séparation, nous avons utilisé les seuls chiffres arabes pour indiquer le nombre des enfants d'une même famille et l'ordre de leur naissance ; partout ailleurs et pour qu'il n'y ait aucune indécision, nous avons reproduit devant chaque nom principal les prénoms du père et du grand-père, ceux-ci, avec les noms de la mère et de la grand-mère étant déjà indiqués à leur place respective ; quant à la lignée directe et à ses lignes collatérales, masculines ou féminines, elles se distinguent entre elles par des blancs d'espacement inégaux.

D'autre part, lorsque nous indiquons l'année, le mois et le jour de la célébration du mariage, c'est parce que nous les tenons des intéressés eux-mêmes ; mais lorsque les registres ne contiennent que les dates mensuelles de publications préalables, nous n'indiquons que l'année durant laquelle a eu lieu le mariage, afin de ne pas établir de confusion entre ces dernières dates et celle du jour où a été célébré le mariage, soit à l'état civil soit à l'église.

ARMES DES AUBERT

DE LA

Vallée de Joux (Vaud)

Parti au premier coupé de deux ;
au 1, d'azur à une étoile d'or ;
au 2, de gueules ;
au 3, d'argent à quatre cotices en barre de
sinople ;

Au second, d'or à une clarinette d'argent posée en
pal, le pavillon ouvert contre le chef.

Dans un ancien psautier l'écu est surmonté d'une
couronne à cinq fleurons.

Ces armes figurent, enfermées dans un même écu
avec celles des Meylan, sur un psautier de 1779
ayant appartenu à Abraham-Joseph Aubert et à
Louise-Marie Meylan, sa femme.

Voir : Hector GOLAY. Les familles de la Vallée de Joux
leur origine et leurs armoiries. – Lausanne, Georges Bridel et
C^{ie}, 1906.



GUILLAUME AUBERT

et la

LIGNÉE DIRECTE DE L'UN DE SES DESCENDANTS

MOÏSE AUBERT

vers à
1530 1910

Guillaume AUBERT fut au nombre de ces colons qui vers le milieu du XVI^{me} siècle abandonnèrent le territoire du Lieu et vinrent s'établir dans les régions boisées et encore incultes situées dans la partie sud de la Vallée de Joux ; ce fut là l'origine de la grande commune du Chenit, avec ses trois villages, le Sentier, le Brassus, le Solliat et de nombreux hameaux. — Si par le fait d'absence de registres nous ignorons les dates de naissance et de mariage des hommes qui figurent ici parmi les premières générations connues, nous pouvons du moins, au moyen des actes divers qu'ils ont fait dresser par-devant notaire, ou auxquels ils ont participé, fixer d'une façon approximative les périodes durant lesquelles ils ont

vécu. Antérieurement à l'institution des baptistaires le généalogiste n'a d'autres sources de renseignements que les actes notariés et les rares inscriptions qu'ont laissées quelques familles. — Les anciens documents qui nous ont été communiqués depuis la publication de notre première édition, appartiennent à Mme Pellet-Aubert, et à M^{lles} Marie et Louise Aubert, résidant à la Vallée de Joux.

GUILLAUME AUBERT, fils de..., né vers 1530, mort entre les années 1569 et 1589, bourgeois de la commune du Lieu, habitant probablement Derrière-la-Côte, territoire du Chenit (voir acte d'abergation du 16 avril 1600, dressé par Nicolas Monney, notaire p. 127) ; il épousa ..., dont il eut :

Pierre, qui suit.

PIERRE AUBERT, fils de Guillaume, né le ..., mort avant 1620, bourgeois de la commune du Lieu, habitant le territoire du Chenit (voir acte cité, 16 avril 1600 et 19 mars 1620, David Meylan, notaire) ; il épousa ... dont il eut :

1. David, vivant en 1630 (voir acte cité, 19 mars 1620 et 28 novembre 1630, David Meylan, notaire).

2. Susanne, vivante en 1620, alliée Joseph Meylan dit Perrod, habitant au hameau actuel Chez-le-Maître.
3. Matthieu, qui suit.

MATTHIEU AUBERT, fils de Pierre, fils de Guillaume, né le ..., vivant en 1630, bourgeois du Lieu (voir actes cités, 19 mars 1620 et 28 novembre 1630, David Meylan, notaire) ; il épousa ..., dont il eut :

1. Abraham, qui suit (p. 31).
2. Joseph, vivant en 1672.
3. Daniel, vivant en 1672.

ABRAHAM AUBERT, fils de Matthieu, fils de Pierre, bourgeois de la commune du Chenit (voir actes du 30 mai 1668, 3 novembre 1671 et 25 mai 1672, Nicoulaz, notaire) ; il épousa ..., dont il eut :

1. Abel, qui suit.
2. Estienna, qui suivra (p. 32).
3. **Moyse**, qui suivra (p. 32, lignée directe).

ABEL AUBERT, fils d'Abraham, fils de Matthieu, né le..., mort en 1682, bourgeois de la commune du Chenit (voir actes cités, 30 mai 1668, 3 novembre

1671, et 25 mai 1672, Nicoulaz, notaire) ; il épousa Marie Meylan, morte en 1712 (voir acte du 25 novembre 1712) dont il eut :

1. Pierre, allié Marie Golay (voir extraits d'actes, 18 juillet 1688, 15 février 1698, Meylan, notaire).
2. Magdeleine, alliée Sebastian Meylan.
3. David, célibataire (voir extrait d'acte, 30 août 1697).
4. Susanne, alliée Loys Golay.
5. Joseph, mort à l'étranger.

La nombreuse descendance d'Abel Aubert, frère aîné de Moïse, notre ancêtre direct, fera, comme branche collatérale, l'objet d'un travail à part.

ESTIENNA AUBERT, fille d'Abraham, fils de Matthieu, née le ... ; elle épousa Abel Longchamp, bourgeois du Lieu (voir extrait d'acte, 30 mai 1688, Nicoulaz, notaire).

MOÏSE AUBERT, fils d'Abraham, fils de Matthieu, né Derrière-la-Côte du Sentier vers l'année 1645, mort en 1698 (voir actes cités, 30 mai 1668, 3 novembre 1671 et 25 mai 1672, Nicoulaz, notaire et 1^{er} décembre et 15 février 1698, Meylan, notaire) ; le prénom de cet ancêtre, qui est le neu-

vième ascendant des membres de sa lignée nés au vingtième siècle, se trouve sans indication de date de baptême, ni de naissance, au premier des registres paroissiaux de la commune du Chenit (archives cantonales vaudoises) ; seul son prénom est mentionné à propos du mariage de ses deux fils ; il épousa en 16..., Françoise Golay, fille de Jehan-Baptiste, bourgeois du Chenit, Devant-la-Côte (voir l'extrait d'acte du 24 novembre 1679), dont il eut :

1. Abraham né le ..., mort après 1730, conseiller (voir actes cités, 1^{er} décembre et 15 février 1698).
2. Jehan, qui suit (p. 33).
3. **David**, qui suivra (p. 34, lignée directe).

JEHAN AUBERT, fils de Moyse, fils d'Abraham, né le ..., mort en 1745 (voir son nom cité, acte du 7 juillet 1742 et 9 février 1746, Jacques Meylan, notaire) ; il épousa, étant armé et équipé selon les ordres souverains, le 21 février 1727, Magdeleine Rochat, fille d'honn. Claude, des Charbonnières.

DAVID AUBERT, fils de Moÿse, fils d'Abraham, né Derrière-la-Côte du Sentier le ..., 1676, fabricant fustier (voir actes notariés, 27 février 1721, 30 juin et 30 décembre 1739 ; voir aussi son testament, 7 septembre 1751, J. Meylan, notaire) ; on conserve aujourd'hui encore chez l'un de ses descendants au Brassus, d'anciens outils utilisés dans la fabrication des fûts et portant les initiales D. A. et le millésime 1709, outils ayant appartenu à David Aubert. De même que pour son père, la date de son mariage nous est inconnue, mais par la naissance de ses cinq fils et de ses quatre filles, le registre (archives cantonales vaudoises) nous apprend qu'il épousa Marie Rochat (voir actes notariés, 30 décembre 1739 et son acte testamentaire du 7 septembre 1751, Jacques Meylan, notaire), née le ... 1681, morte le 29 mars 1761, originaire de la commune du Lieu, dont il eut :

1. Isaac, qui suit (p. 35).
2. Susanne, qui suivra (p. 41).
3. Marie, baptisée le 1^{er} avril 1706, morte après 1751 (voir actes des 7 septembre et 4 novembre 1751, Jacques Meylan, notaire) ; elle eut pour parrain et marraine : Pierre Rochat et sa femme.
4. David, qui suivra Susanne (p. 42).

5. Anne-Marie, qui suivra.
6. Jehan, qui suivra.
7. Joseph, baptisé le 10 novembre 1715, mort le 15 juin 1786 ; il fut soldat au service de la Hollande (voir acte du 7 juillet 1742, Jacques Meylan, notaire, et extrait d'acte d'homologation de testament du 11 juillet 1786) ; ses parrains et marraines furent : Joseph Golay, Marie Piguët et Marie Golay.
8. Jehanne, qui suivra Jehan.
9. Abraham, baptisé le 28 décembre 1721, mort le 28 octobre 1730.

ISAAC AUBERT, fils de David, fils de Moyse, né Derrière-la-Côte du Sentier, baptisé le 18 décembre 1701, maître maréchal au Sentier, puis établi à St-George, où dès lors sa descendance s'est multipliée (voir actes notariés des 29 décembre 1738 et 30 décembre 1739) ; il eut pour parrain : Isaac Rochat ; et pour marraine : Michèle Rochat née Guignard ; il épousa, le 28 octobre 1728, étant équipé et armé suivant les ordonnances souveraines, Susanne Faget, fille de Jehan, bourgeois de Bordeaux, dont il eut :

1. David, qui suit (p. 36).

2. Isaac, baptisé le 3 janvier 1734 ; parrains : Chris Berseth, de S^t-George et Jehan Aubert, son oncle, du Chenit.

DAVID AUBERT, fils d'Isaac, fils de David, bourgeois du Chenit et de St-George, baptisé le 18 juin 1730 ; parrains : David Golay et David Aubert ; marraine : Suzanne Golay née Aubert ; il épousa, le 10 novembre 1757, Marie Jacqueline Renaud, bourgeoise de et à S^t-George, dont il eut :

1. Henriette, née le 1^{er} septembre 1758, baptisée le 10 du même mois ; parrain : Antoine Renaud, son oncle.
2. Jean-Isaac-Samuel, qui suit (p. 37).
3. Jean-Michel, né le 22 novembre 1762, baptisé le 28 du même mois ; parrain : Michel Rebillet, de Signy ; marraine : Jeanne-Marie Renaud, de St-George.
4. Jeanne-Suzanne, née le 13 août 1765, baptisée le 25 du même mois ; marraine : Suzanne Renaud.
5. Catherine, qui suivra Jean-Isaac-Samuel (p. 40).
6. Jeanne-Marie, née le 15 octobre 1771, baptisée le 20 du même mois ; elle eut pour parrain : David Aubert, son père.

JEAN-ISAAC-SAMUEL AUBERT, fils de David, fils d'Isaac, bourgeois du Chenit et de St-George, né le 27 juillet 1760, baptisé le 10 août suivant ; il eut pour parrain : Jean-François Renaud, fils de Jean-Loys, S^r lieutenant, et Samuel Germain, fils de Jean-François, S^r conseiller ; et pour marraines : Jane Renaud et Jane Germain, sœurs des parrains ; il épousa à St-George, le 20 juillet 1786, Jeanne-Marie Tissot, fille de Jean-François, bourgeois de St-George, et de Jeanne-Henriette née Badel, dont il eut :

1. Jean-Antoine-Samuel, qui suit (p. 37).
2. Catherine, née le 29 avril 1790, baptisée le 13 mai suivant ; marraine : Catherine Aubert, sa tante.
3. Jeanne-Marie, qui suivra Jean-Antoine-Samuel (p. 40).

JEAN-ANTOINE-SAMUEL AUBERT, fils de Jean-Isaac-Samuel, fils de David, bourgeois du Chenit et de St-George, né le 13 septembre 1787, baptisé le 7 octobre suivant, mort le 15 février 1849 ; il eut pour parrains : Antoine Renaud et Jean-Michel Aubert, son oncle, et pour marraines : Suzanne Renaud et Toinette Aubert, sa tante ; il épousa, à St-George, le 19 avril 1815, Jeanne-Frédérique

Cathélaz, fille de Pierre-Abraham, bourgeois de Longirod, et d'Henriette née Jotterand, dont il eut :

1. Renée-Gabrielle, née le 19 octobre 1815, baptisée le 12 novembre suivant ; parrain : Jean-Gabriel Cathélaz, son oncle ; marraine : Jeanne-Renée Tissot.
2. Isaac-François-Samuel, qui suit (p. 38).
3. Louise-Céline, née à St-George le 22 novembre 1830, baptisée le 19 janvier 1831, morte le 18 avril 1851 ; parrain : Jean-Louis Mignot ; marraine : Jeanne-Louise Mignot.

ISAAC-SAMUEL-FRANÇOIS AUBERT, fils de Jean-Antoine-Samuel, fils de Jean-Isaac-Samuel, bourgeois du Chenit et de St-George, né le 20 mars 1819, baptisé le 11 avril suivant, mort à St-George, le 9 février 1886 ; juge de paix du cercle de Gimel, colonel à l'armée suisse ; il eut pour marraines : Susanne Renaud née Tissot et Fanchette Dupuis ; il épousa en première noce, en 1844, Julie-Marie Aubert, née le 12 février 1819, fille de François, bourgeois de L'Abbaye et de St-George, et de Jeanne-Marie née Lecoultre ; et en secondes noces à Lausanne, en 1877, Louise-

Christine Grünewald, de Hofen, Wurtemberg, née le 1^{er} octobre 1855, fille de Philippe-Christophe et de Louise-Frédérique née Bollinger.

De la seconde femme il eut :

1. William-René-Antoine, qui suit (p. 39).
2. Alexandre-Samuel-Gustave, né à St-George le 16 juin 1880.
3. Pauline-Céline-Louise, née à St-George le 24 juin 1882.

WILLIAM-RENÉ-ANTOINE AUBERT, fils d'Isaac-Samuel-François, fils de Jean-Antoine-Samuel, bourgeois du Chenit et de St-George, né le 15 septembre 1878 ; il épousa en 1900, Amélie-Lina Badel, fille de Marc-François-Alphonse et de Louise-Julie née Hächter, dont il a :

1. Samuel-René-Raoul, né à St-George le 13 mars 1901.
2. Marcel-Edward, né à St-George le 1^{er} novembre 1902.
3. William-Fernand, né à St-George le 21 avril 1906, mort le 12 octobre suivant.
4. Fernande-Lilly*, née à St-George le 25 août 1907, morte le 24 mars 1909.

5. Fernande-Lilly**, née à St-George le 16 mai 1909.

JEANNE-MARIE AUBERT, fille de Jean-Isaac-Samuel, fils de David, bourgeois du Chenit et de St-George, née le 14 septembre 1793, baptisée le 5 octobre suivant ; elle eut pour parrain : Jean-Pierre Tissot ; elle épousa, à Longirod, le 18 avril 1815, Jean-Marc Badel, fils de Marc-Louis, bourgeois de Longirod, et d'Isabelle née Meylan, dont elle eut :

1. Samuel, né le 19 octobre 1815.

CATHERINE AUBERT, fille de David, fille d'Isaac, bourgeois du Chenit et de St-George, née le 1^{er} juillet 1768, baptisée le 17 du même mois ; elle eut pour parrain : Joseph Aubert ; et pour marraine : Anne-Catherine Renaud ; elle épousa, le 4 juillet 1794, Jean-Louis Rochat, fils de Moïse, bourgeois de l'Abbaye, vallée du lac de Joux et de St-George, et de Jeanne-Sarah née Pichon, dont elle eut :

1. Susanne-Marie, née le 9 novembre 1795.
2. Jean-Henri, né le 7 avril 1798.

3. Jeanne-Louise*, née le 25 février 1800, morte jeune.
4. Jeanne-Marie, née le 13 janvier 1803.
5. Jean-Marc-Henri, né le 10 novembre 1804.
6. Jean-Louis, né le 15 mai 1807.
7. Jeanne-Louise**, née le 10 avril 1809.
8. Marc-Samuel, né le 9 février 1816.

SUSANNE AUBERT, fille de David, fils de Moyse, bourgeois du Chenit, Derrière-la-Côte du Sentier, baptisée le 13 janvier 1704 (voir acte notarié du 7 juillet 1742) ; elle eut pour parrain : Abraham Aubert ; et pour marraine : Magdeleine Aubert née Nicoulaz (Nicole) ; elle épousa, le 21 juin 1725, David Golay, fils de Louis, bourgeois de la commune du Chenit, dont elle eut :

1. Abraham-Jean-Isaac, baptisé le 21 avril 1726 ; parrain : Isaac Aubert, son oncle ; marraine : Anne-Marie Aubert, sa tante.
2. David, baptisé le 12 octobre 1727.
3. Jaques, baptisé le 14 novembre 1728 ; parrain : Isaac Aubert, son oncle ; marraine : Susanne Aubert née Faget, sa tante.
4. Anne-Marie, baptisée le 21 mai, 1731 ; parrain : Isaac Aubert, son oncle ; marraine : Anne-Marie Aubert, sœur du parrain.

5. Susanne, baptisée le 22 janvier 1733 ; parrain : Jaques-David Aubert, fils de Pierre.
6. David, baptisé le 31 mars 1737.
7. Joseph, baptisé le 18 janvier 1739 ; parrain : Abraham Aubert.
8. Jean-Samuel, baptisé le 1^{er} janvier 1743 ; parrain Jean Aubert, frère de la mère ; marraine : Jeanne Aubert, sœur de la mère.
9. Jeanne, baptisée le 27 novembre 1746.

DAVID AUBERT, fils de David, fils de Moÿse, né Derrière-la-Côte du Sentier, baptisé le 25 novembre 1708, mort le 12 février 1794 (voir procès, acte notarié du 29 avril 1738) ; parrains : Joseph Rochat et David Piguet et sa femme ; il épousa le 26 juillet 1743, étant équipé et armé pour la cérémonie, et conformément aux ordonnances souveraines, Marie Piguet (voir acte notarié, 28 avril 1746), fille de Joseph, dont il eut :

1. Charlotte, qui suit (p. 43).
2. David-Moïse, qui suivra (p. 44).
3. Abraham-Joseph, qui suivra (p. 83).
4. François-Daniel, né le 10 avril 1752, baptisé le 30 du même mois, mort le 29 juillet 1802 ; il eut pour parrain : Jean-Daniel Piguet ; et pour marraine : Jane Piguet née Aubert et Susanne Aubert.

5. Abraham-Elisée, qui suivra Abraham-Joseph.
6. Susanne-Elisabeth et Marie-Louise, sœurs jumelles, qui suivront (p. 101, 102).

CHARLOTTE AUBERT, fille de David, fils de David, baptisée le 13 décembre 1744 ; parrains : Jean Aubert et David Piguet, ses oncles ; marraine : Jeanne Aubert ; elle épousa, le 12 janvier 1769, Jaques-François Capt, bourgeois du Chenit, dont elle eut :

1. Marianne, née le 18 mai 1769, baptisée le 4 juin suivant.
2. Susanne-Elisabeth, née le 5 janvier 1771, baptisée le 20 du même mois ; elle eut pour seul parrain : Abraham-Joseph Aubert, frère de sa mère.
3. Henriette-Charlotte, née le 10 octobre 1772, baptisée le 25 du même mois.
4. David-Joseph, né le 25 avril 1774, baptisé le 8 mai suivant ; parrain : Abraham-Elisée Aubert, frère de sa mère.
5. Charles-Louis, né le 8 juillet 1775, baptisé le 23 du même mois ; il eut pour seule marraine : Marie-Louise Aubert, sœur de sa mère.

6. François-Philippe, né le 15 janvier 1778, baptisé le 1^{er} février suivant.
7. Philippe-Timothée, né le 27 février 1781, baptisé le 11 mars suivant.
8. Jaques-François, né le 3 avril 1784, baptisé le 18 du même mois ; il eut pour seul parrain : Jaques-François Capt, son père.

DAVID-MOÏSE AUBERT fils de David, fils de David, baptisé le 11 juin 1747, mort le 12 janvier 1825 ; fabricant fustier-boisselier, conseiller ; parrains : Abel Piguet et Moïse Golay ; marraine : Anne-Marie Aubert, sa tante ; il épousa, le 10 juillet 1777, Anne-Marie dite Marion Reymond, fille de Joseph, du Solliat, et de Louise née Piguet, dont il eut :

1. David-Joseph, qui suit (p. 45).
2. Charles-Louis, qui suivra (p. 61).
3. Louise-Marie dite Lisette, qui suivra (p. 75).
4. Marie-Henriette, née le 27 janvier 1786, baptisée le 19 février suivant, morte le 13 août 1791 ; elle eut pour parrain : Pierre-Henri-Piguet ; et pour marraines elle eut : Henriette Piguet et Henriette Nicole.
5. Charlotte-Susanne, qui suivra Louise-Marie (p. 75).

6. Catherine, qui suivra (p. 77).
7. Henri-Ferdinand, qui suivra (p. 78).
8. Henriette-Marianne, qui suivra (p. 82).

DAVID-JOSEPH AUBERT, fils de David-Moïse, fils de David, fils de David, fils de Moïse, né Derrière-la-Côte du Sentier , le 25 mars 1778, mort doyen d'âge des habitants de la Vallée de Joux , le 28 mai 1873 ; agriculteur, fabricant fustier ; ancien percepteur communal ; démissionnaire, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, des fonctions d'inspecteur forestier (1832-1870). Baptisé le 5 avril 1778, il eut pour parrains : David Reymond, frère de sa mère ; David, fils de Jean Aubert, assesseur ; et pour marraine : Marie-Louise Aubert, sœur de son père. Il épousa, le 20 novembre 1806 Anne-Sophie Piguet, née le 28 août 1786, morte au Brassus le 12 novembre 1873, fille de Charles-Abel, horloger, conseiller municipal, juge au tribunal de première instance de la vallée de Joux, et de Susanne-Judith née Piguet, dont il eu :

1. David-Ami, qui suit (p. 46).
2. Charles-David, qui suivra (p. 48).
3. Auguste-François, qui suivra (p. 52).

4. Sophie-Angélique, qui suivra (p. 56).
5. Henri-Constant, qui suivra (p. 56).
6. Marie-Élise, qui suivra (p. 61).

DAVID-AMI AUBERT, fils de David-Joseph, fils de David-Moïse, né le 10 juin 1808, mort le 6 octobre 1904, doyen d'âge, comme son père, des habitants de la vallée de Joux ; horloger-denturier ; ancien conseiller municipal (1872-1875), ancien syndic de la commune du Chenit (1875-1890), démissionnaire de ces fonctions à l'âge de quatre-vingt-un an et demi ; il eut pour parrains : Abraham-David Aubert et Louis Reymond ; et pour marraine : Louise-Marie Aubert et Justine-Henriette Piguet ; il épousa, le 6 juillet 1832, sa cousine germaine, Louise-Catherine Aubert, née le 24 octobre 1808, morte au Brassus le 2 décembre 1882, fille de Charles-Louis et de Louise-Charlotte née Piguet, dont il eut :

1. Louise-Fanny, née le 3 mai 1833, morte célibataire le 8 juillet 1906.
2. Émile-Ami, né le 23 avril 1835, mort le 2 juin 1841.
3. Jenny-Émilie, qui suit (p. 47).

4. John-Alfred*, né le 24 décembre 1840, mort le 21 avril 1841.
5. Émile-Alfred, né le 10 avril 1842, mort le 25 mars 1854.
6. John-Alfred**, qui suivra Jenny-Emilie (p. 48).
7. Ami-Théophile, né le 4 novembre 1848, célibataire.

JENNY-ÉMILIE AUBERT, fille de David-Ami, fils de David-Joseph, née le 31 décembre 1837, morte le 8 juin 1893 ; elle épousa en 1865 Gottlieb-Rodolphe Desoches, de Mont-le-Grand, né le 10 novembre 1842, mort à Lausanne le 30 novembre 1905, marchand tailleur à Rolle, fils de Jacob et de Marie née Rieder, dont elle eut :

1. Émile, né le 6 juin 1868, allié, en 1891, à Mina Beriger, Argovienne.
2. Fritz, né le 24 décembre 1872, allié, en 1899, à Lydie-Marie Cherpillod, de la Tour-de-Peilz.
3. Bertha, née le 11 juillet 1874.
4. Fanny, née le 18 mai 1876, alliée en première noces en 1901, à Jule Pittet, peintre décorateur, mort en 1905 ; et en secondes

noces, en 1907, à René-Louis-Marie Morvant, né le 30 juillet 1881, de Melgven, Finistère, dont elle a : Alfred-Marcel, né à Dives, Calvados, le 13 mars 1909.

JOHN-ALFRED AUBERT, fils de David-Ami, fils de David-Joseph, né le 7 août 1845, horloger-denturier au Brassus ; il épousa à Cossonay, le 25 octobre 1872, Marie-Eugénie Golay, née le 12 mai 1850, fille de David-Louis-Siméon, bourgeois du Chenit, fabricant d'horlogerie, fils d'Abram-David et gendre de Joseph-Daniel Golay, ancien syndic, et d'Élise-Adèle née Golay, dont il a :

1. Élise-Maria, née le 1^{er} janvier 1874.
2. Jean-Marcel, né le 13 janvier 1875, fabricant de câbles pour conduites électriques, à Cossonay.

CHARLES-DAVID AUBERT, fils de David-Joseph, fils de David-Moïse, né le 17 janvier 1811, mort le 25 octobre 1898, horloger ; il épousa, en 1835, Caroline Golay, née le 15 juillet 1815, morte à Genève le 29 juillet 1904, fille de Georges-Samuel, horloger, et de Charlotte-Angélique née Meylan, dont il a eu :

1. Laurent-Marcel, qui suit (p. 49).

2. Ernest-Alfred, né le 23 mars 1838, mort le 13 février 1845.
3. Anaïs-Ernestine, qui suivra Laurent-Marcel (p. 51).
4. Pauline-Caroline, qui suivra (p. 51).

LAURENT-MARCEL AUBERT, bourgeois du Chenit et de Genève, fils de Charles-David, fils de David-Joseph, né le 14 septembre 1836, horloger au Sentier, puis membre du Grand-Conseil de Genève (1876-1878 et 1880-1884), maire de Chêne-Bougeries (182-1885), président du Cercle national, major d'artillerie à l'état-major fédéral ; il épousa, en premières noces, à Genève, le 29 mai 1860, Jeanne-Louise Lossier, née le 15 mai 1835, morte le 28 décembre 1899, fille de Marc-Jean-Louis, bourgeois de Genève, et de Charlotte Marguerite née Dupraz ; et en secondes noces, le 16 juin 1888, Anne-Marie Kieffer, de Münster, Haut-Rhin, avec laquelle il réside à Logan, province de l'Utah, États-Unis.

De la première femme, il a eu :

1. Cécile-Emma, qui suit (p. 50).
2. Emma-Bertha, qui suivra (p. 50).
3. Marcel Édouard, qui suivra (p. 49).

Et de la seconde femme, il a :

4. Valentine, née à Genève le 15 septembre 1874, mariée aux États-Unis d'Amérique.

CÉCILE-EMMA AUBERT, fille de Laurent-Marcel, fils de Charles-David, née à Genève le 8 mars 1861 ; elle a épousé, le 19 septembre 1885, Claude dit Claudius Arlaud, né le 17 février 1860, fondé de pouvoir à la Banque nationale suisse, fils de Denis et de Marie née Vilbert, de Saconnex-le-Grand, Genève, dont elle a :

Marcel, né le 25 janvier 1888

EMMA-BERTHA AUBERT, fille de Laurent-Marcel, bourgeois du Chenit et de Genève le 13 juin 1863 ; elle épousa à Paris, le 20 février 1897, Paul-Louis Camous, docteur en médecine des hôpitaux de Nice, fils de Jean-Baptiste Augustin, bourgeois de Contes, Alpes-Maritimes, et de Madeleine-Joséphine-Louise née Scoffier, dont elle a :

1. Mathilde-Isabelle, née à Nice le 6 mai 1901.
2. Georges-Marcel, né à Nice le 8 décembre 1902.

MARCEL-ÉDOUARD AUBERT, fils de Laurent-Marcel, bourgeois du Chenit et de Genève, fils de Charles-David, né à Genève le 25 juillet 1864,

ancien étudiant en droit, Commissaire de police (1892-1905), adjoint à la Direction de police centrale (1905-1907), Directeur de la police centrale de Genève (1907-1909) ; il épousa, en premières noces, le 10 août 1891, Hélène-Marguerite Fleischmann, fille de Charles Eustache, marchand d'horlogerie, et de Marie née Krähenbühl ; et en seconde noces, le 24 novembre 1905, Blanche-Olga Boissier, née au Petit-Saconnex le 4 septembre 1865, fille d'Émile, bourgeois de Genève, maire de Cologny, grand conseiller, conseiller d'État, et de Nathalie née Duval.

De la première femme, il a eu :

Charles-Edmond, né à Genève le 27 novembre 1892.

ANAÏS-ERNESTINE AUBERT, fille de Charles-David, fils de David-Joseph, née Derrière-la-Côte du Sentier le 25 janvier 1843, morte aux Pignet-Dessus le 21 mai 1910 ; elle épousa, en 1870, Alfred Pignet, horloger, fils de David-Élisée dit Chez le Grand-David, bourgeois du Chenit, et de Sophie-Marianne née Golay. Sans postérité.

PAULINE-CAROLINE AUBERT, fille de Charles-David, fils de David-Joseph, née le 13 mars

1847 ; elle épousa, en 1868, Louis-Émile Meylan, né au Brassus le 25 mars 1842, professeur à l'École d'horlogerie de Genève, fils de Charles-Louis, bourgeois du Chenit, et de Louise-Marianne née Cuendet, de S^{te} Croix, dont elle a :

1. Richard, né le 21 novembre 1869, allié en 1894, à Louisa Régamey.
2. Ernest, né le 23 octobre 1873, allié, en 1896, à Jeanne Régamey.
3. Blanche, née le 1^{er} octobre 1876, alliée, en 1897, à Louis Thormeyer, à Genève, dont elle a :

Richard, né le 26 avril 1898.

Nelly, née le 29 mars 1905.

4. Flora, née le 10 janvier 1878, alliée en 1910 à Alfred Pillionnel.

AUGUSTE-FRANÇOIS AUBERT, bourgeois du Chenit et de Genève dès 1871, fils de David-Joseph, fils de David Moïse, né Derrière-la-Côte du Sentier le 31 décembre 1813, mort à Genève le 16 mai 1889 ; professeur d'horlogerie et horloger-visiteur ; il eut pour parrains : François Piguet et Henri Aubert, ses oncles ; et pour marraines : Justine Piguet et Catherine Aubert, ses tantes ; il

épousa, à Genève, en premières noces, le 24 avril 1838, Jeanne-Louise-Gabrielle Dumauthioz, née à Lausanne le 28 septembre 1806, morte à Lancy le 19 janvier 1869, fille de Jean-Pierre, fermier à Cuarnens, et de Babet-Barbara née Bæbler, de Matt, Glaris, mariés à la Cathédrale de Lausanne le 27 juillet 1804. En secondes noces, le 15 avril 1871, François Aubert épousa Marie Daudin, morte sans postérité le 8 octobre 1883, fille de Joseph et de Toinette née Tronchet, de Carouge.

De son premier mariage il a eu :

1. Émile-Auguste, qui suit (p. 53).
2. Laure-Emma, née le 14 novembre 1841, morte le 5 décembre suivant.
3. Auguste-Léopold, né le 21 octobre 1843, mort en bas-âge.
4. Augustin-François, né le 6 août 1847, mort en bas-âge.

ÉMILE-AUGUSTE AUBERT, bourgeois des communes du Chenit, et de Genève dès 1861, fils d'Auguste-François, fils de David-Joseph, né à Genève le 7 juin 1839, imprimeur et auteur ; il épousa, le 25 septembre 1867, Mathilde-Théodora Schuchardt, née à Genève le 25 septembre 1847, fille de Charles-Ferdinand, né à

Weimar le 3 février 1815, mort à Genève le 9 janvier 1890 ; imprimeur du *Journal de Genève*, président de la Direction de l'Église luthérienne de Genève ; et de Julie-Cécile Meyer, née le 15 juin 1819, morte le 16 février 1885, fille de Matthias, bourgeois de Genève, fabricant de boîtes à musique, et de sa première femme, Claudine née Gilliet.

De ce mariage sont nés :

1. Ferdinand-Auguste*, né à Genève le 6 avril 1869, mort à Lancy le 22 juillet suivant.
2. Jeanne-Cécile-Caroline, qui suit (p. 54).
3. Ferdinand-Alexandre**, né à Genève le 7 juin 1873, mort le 10 juillet 1874.
4. William-Francis, qui suivra Jeanne-Cécile (p. 55).
5. Valentine-Sophie-Emma, née à Genève le 4 février 1876, morte le 27 juillet 1880.
6. Louis-Frédéric, né à Genève le 8 août 1877.
7. Édouard-Henri, qui suivra William-Francis (p. 55).

JEANNE-CÉCILE-CAROLINE AUBERT, fille d'Émile-Auguste, fils d'Auguste-François, née à Lancy près Genève le 8 octobre 1871 ; elle épousa, le 21 septembre 1897, Frédéric dit Fritz Koenig, né à Carouge près Genève le 5 août 1866, caissier des

titres à la Banque de Paris et des Pays-Bas, fils de Frédéric, maître mécanicien, Argovien, et de Marie-Madeleine née Schraemli, Thurgovienne.

De ce mariage est née :

Valentine, née à Lancy le 29 août 1899, morte au même lieu le 21 février 1903.

WILLIAM-FRANCIS AUBERT, fils d'Émile-Auguste, fils d'Auguste-François, bourgeois des communes du Chenit et de Genève, né à Genève le 26 septembre 1874, employé au Musée d'art et d'histoire ; il épousa, le 18 décembre 1909, Marie-Bertha Seemüller, née à Lancy le 16 janvier 1881, fille de Wilhelm, bourgeois de Lancy, et de Marie née Vogelsang.

ÉDOUARD-HENRI AUBERT, fils d'Émile-Auguste, fils d'Auguste-François, bourgeois des communes du Chenit et de Genève, né à Plainpalais près Genève le 3 janvier 1879, photographe ; il épousa, le 12 août 1905, Jeanne-Marguerite Brunet, née à Chêne-Bougeries le 3 mars 1881, fille de David-Henri, bourgeois de Genève, horloger, et de Sophie-Élisa Patru, dont il a :

1. Ferdinand, né à Lancy le 1^{er} octobre 1906.
2. René, né à Lancy le 25 septembre 1908.

SOPHIE-ANGÉLIQUE AUBERT, fille de David-Joseph, fils de David-Moïse, née Derrière-la-Côte du Sentier le 21 janvier 1816, morte le 2 juin 1854 ; parrains : Louis-Charles Piguet, David-Louis Aubert et Pierre-Henri Piguet ; marraines : Henriette Catherine et Marianne Aubert ; elle épousa, à Lignerolles, le 30 mai 1845, Louis-Auguste Martin, résidant à l'Auberson près Ste-Croix, né le 6 mai 1887, fils de Louis et de Nannette née Joseph, dont elle eut :

1. Henri-Louis, né le 6 mars 1846, fabricant de boîtes à musique ; allié Susanne Monnard, de Daillens.
2. Émile-Auguste, né le 31 mai 1848, évangéliste ; allié Éliisa Margot, à l'Auberson.
3. Alfred-Emmanuel, né le 12 juillet 1850, maître menuisier ; allié Charlotte Payer, à Cossonay.
4. Laure-Sophie*, née le 26 mars 1852, morte le 27 mai 1853.
5. Laure-Sophie**, née le 24 mai 1854, morte le 24 septembre suivant.

HENRI-CONSTANT AUBERT, fils de David-Joseph, fils de David-Moïse, né Derrière-la-Côte du Sentier le 23 août 1819, mort le 26 avril 1865, horloger ; il eut pour parrains : Adam Piguet et Louis

Capt et pour marraines : Henriette Piguet et Charlotte Capt ; il épousa, le 9 novembre 1843, Louise-Marianne Guignard, née le 27 février 1822, morte le 5 mars 1888, fille de Timothée, au Sentier, et de Louise-Henriette née Reymond, dont il a eu :

1. Alfred-Henri, né le 24 juin 1844, mort le 8 juillet suivant.
2. Amélie-Louise, née le 14 mai 1845, morte le 16 du même mois.
3. Augusta-Louisa, qui suit (p. 57).
4. Florine-Frédérique, qui suivra (p. 58).
5. Clara-Adrienne, qui suivra (p. 59).
6. William-Henri, qui suivra (p. 60).
7. Susanne-Ellen, née le 20 décembre 1863, morte le 10 septembre 1865.

AUGUSTA-LOUISA AUBERT, fille d'Henri-Constant, fils de David-Joseph, née Derrière-la-Côte du Sentier le 12 avril 1846, morte à Nyon le 30 septembre 1909, libraire-papetière, à Nyon ; elle épousa, en premières noces, le 18 octobre 1867, François-Léon Aubert, négociant au Brassus, né le lundi 21 juillet 1845, mort le 4 mars 1869, fils d'Henri-François et de Pauline née Piguet ; et en secondes noces, le 14 mars 1891, Jean-Pierre De-

lay, propriétaire à Provence, mort le 14 décembre 1894, fils de Jean-Pierre et de Marguerite-Susanne née Rollier.

De son premier mariage, elle a eu :

Susanne-Pauline-Esther, née au Brassus le 20 juillet 1868, célibataire.

FLORINE-FRÉDÉRIQUE AUBERT, fille d'Henri-Constant, fils de David-Joseph, née Derrière-la-Côte du Sentier le 1^{er} novembre 1847 ; elle épousa en 1870, Jules-Ami Aubert (voir acte du 12 novembre 1695, et deux actes du notaire Jacques Meylan du 10 mars 1745, relatifs à ses ancêtres), né aux Mollards du Brassus le 10 mai 1839, mort le 24 février 1888, fils d'Abraham-Joseph et de Zélie-Henriette Meylan, dont elle a eu :

1. Henri-Alfred, né le 23 février 1872.
2. Eugène-Ami, qui suit (p. 59).
3. Francis, né le 20 avril 1875.
4. Hélène, née le 22 septembre 1878, morte le 17 mai 1897.
5. David-Joseph, qui suivra Eugène-Ami (p. 59).

EUGÈNE-AMI AUBERT, fils de Jules-Ami et de Florine-Frédérique, fille d'Henri-Constant, né aux Mollards du Brassus le 3 mars 1873, maître imprimeur à Nyon ; il épousa, le 10 septembre 1904, Élise-Marie Kallenberg, née le 9 octobre 1872, fille d'Henri-Otto, Zurichois et d'Adèle-Angélique née Piguet, du Brassus, dont il a :

1. Alice-Marguerite, née le 2 août 1905.
2. Jeanne-Marcelle, née le 30 janvier 1909.
3. Marie-Hélène, née le 6 mai 1909.

DAVID-JOSEPH AUBERT, fils de Jules-Ami et de Florine-Frédérique, fille d'Henri-Constant, né le 16 novembre 1883, électricien à Caudéran, Bordeaux ; il a épousé à Begnins, le 28 octobre 1907, Léa Brémond, née à Marseille le 12 juillet 1883, fille de Jacques, bourgeois d'Aigues-Vives, et d'Amélie-Virginie née Bastide.

CLARA-ADRIENNE AUBERT, fille d'Henri-Constant, fils de David-Joseph, née Derrière-la-Côte du Sentier le 20 avril 1850, morte à Colombier le 10 août 1908 ; elle épousa, en 1869, Jules-François Golay, bourgeois du Chenit, veuf de Sophie-Amédine Guignard, né le 31 décembre 1836, mort à Colombier le 30 juillet 1904, fils d'Henri-

Samuel et de Rose-Marianne née Piguet, dont elle a eu :

1. Ellen-Clara, née le 1^{er} octobre 1869.
2. Bertha-Augusta, née le 1^{er} décembre 1872.
3. Arthur-Henri, né le 15 octobre 1875, mort le 10 janvier 1897.
4. Marguerite-Julia, née le 2 novembre 1876.
5. Paul, né le 19 février 1878.
6. Albert-Henri, né le 19 septembre 1880.
7. Henri-Benjamin, né le 23 juin 1882.
8. Eugénie-Cécile, née le 28 avril 1884.

WILLIAM-HENRI AUBERT, fils d'Henri-Constant, fils de David-Joseph, né le 10 octobre 1856, pier-riste ; il épousa, le 11 mars 1885, Louise-Henriette Lecoultre, née le 16 mars 1863, fille d'Eugène-Henri, bourgeois du Chenit, et de Julie-Adeline née Audemars, dont il a :

1. Henri-William, né le 27 décembre 1885, mort le 20 mars 1886.
- 2-3. Hélène-Mathilde et Marguerite-Élise, sœurs jumelles, nées le 25 novembre 1886.
4. Henri-Frank, né le 6 avril 1888.
5. Augusta-Céline, née le 27 avril 1889, morte le 18 avril 1891.

6. Céline-Germaine, née le 16 juin 1891.
7. Roland-Marius, né le 15 août 1892.
8. Lucy-Alexandrine, née le 9 août 1893.
9. René-Ernest, né le 22 juin 1897.
10. Gaston-Hermann, né le 12 novembre 1898.

MARIANNE-ÉLISE AUBERT, fille de David Joseph, fils de David-Moïse, née Derrière-la-Côte du Sentier le 29 août 1822 ; elle épousa, le 24 octobre 1844, David-Henri Guignard, horloger, fils de Timothée et d'Henriette née Reymond, dont elle a eu :

1. Charles-Henri, né le 10 septembre 1845, alliée Louise-Amélie Audemars.
2. André, né le 12 septembre 1847, mort le 22 décembre 1873.
3. Émilie, née le 8 novembre 1850, alliée Adolphe-Emmanuel Meylan.
4. Julia, née en 1854, morte Derrière-la-Côte du Sentier le 19 janvier 1882.
5. Paul, né le 28 juin 1857, mort le 15 mai 1878.
6. Albert, né le 9 mai 1862, allié Emma Aubert, fille de Charles.

CHARLES-LOUIS AUBERT, fils de David-Moïse, fils de David, né le 4 décembre 1780, mort le 24 juillet

let 1851, agriculteur, fabricant fustier ; il eut pour parrains : Abraham-Joseph Aubert, son oncle et Sébastien Simond ; et pour marraine : Marie-Louise Aubert, sa tante ; il épousa, en 1807, Louise-Charlotte Piguet, née le 26 août 1790, morte le 6 janvier 1851, fille de Charles-Abel, bourgeois du Chenit, horloger, président du tribunal de district, et de Susanne-Judith née Piguet, dont il a eu :

1. Louise-Catherine, qui suit (p. 62).
2. Louis-Salomon, qui suivra (p. 63).
3. Auguste-Henri, qui suivra (p. 66).
4. Charles-Henri, qui suivra (p. 69).
5. Henriette-Fanny, née le 30 janvier 1826, morte le 4 avril 1829.

LOUISE-CATHERINE AUBERT, fille de Charles-Louis, fils de David-Moïse, née le 24 octobre 1808, morte le 2 décembre 1882 ; parrains : Louis Raymond et Louis Piguet ; marraines : Sophie et Charlotte Aubert ; elle épousa, le 6 juillet 1832, son cousin germain David-Ami Aubert, né le 10 juin 1808, fils de David-Joseph, bourgeois du Chenit, et d'Anne-Sophie née Piguet, dont elle a eu : (voir page 46, la filiation de David-Ami Aubert).

LOUIS-SALOMON AUBERT dit le BON, fils de Charles-Louis, fils de David-Moïse, né le 10 septembre 1811, mort à Paris le 8 septembre 1868, président, vers 1850, de la Société de secours mutuel des Suisses, à Paris ; il eut pour parrains : David-Joseph Aubert, Abraham-David Aubert et Joseph Piguet ; et pour marraines : Anne-Sophie Aubert, Justine-Henriette Piguet, Louise-Marie Aubert et Catherine Aubert ; il épousa, le 22 janvier 1835, Louise-Angélique Piguet, fille d'Auguste, bourgeois du Chenit, et de Louise-Angélique, née Audemars, dont il a eu :

1. John-Théophile, qui suit (p. 63).
2. John-Ernest, né le 5 juillet 1837, mort en bas-âge.
3. Amélie, qui suivra John-Théophile (p. 65).

JOHN-THÉOPHILE AUBERT dit le PETIT-BON, fils de Louis-Salomon, fils de Charles-Louis, né à la Combe du Brassus le 19 septembre 1835, mort le 16 mars 1892, horloger et fabricant de boîtes de montres ; il épousa, en 1869, Fanny-Zélie Capt, née le 4 juin 1848, fille d'Isaac-Louis et de Louise-Zélie née Simond, dont il a eu :

1. Louis-John, qui suit (p. 64).
2. Léon-Théophile, qui suivra (p. 64).

3. Emma-Fanny, qui suivra (p. 64).

LOUIS-JOHN AUBERT, dit le BON-LOUIS, fils de John-Théophile, fils de Louis-Salomon, né le 16 mai 1869, maître d'hôtel au Brassus et au Lieu ; il épousa, en 1903, Lina-Hedwig Jürk, née le 28 octobre 1880, fille de Frédéric-Charles et de Caroline née Rühr, résidant au Sentier, dont il a :

1. Hedwig-Fanny, née le 30 juillet 1904.
2. Charlotte dite Lotti, née le 16 octobre 1905, morte accidentellement le 1^{er} mai 1908.
3. Charlotte-Louise dite Lotti, née le 18 février 1909.

LÉON-THÉOPHILE AUBERT, fils de John-Théophile, fils de Louis-Salomon, né le 25 août 1873, horloger au Sentier ; il épousa, en 1901, Sophie-Zélie Nicole, née Chez-le-Maître le 31 janvier 1875, fille d'Alfred-David-Louis et de Louise-Adeline née Lecoultre, dont il a eu :

Émilie-Fanny-Maria, née le 9 juillet 1902, morte le 14 du même mois.

EMMA-FANNY AUBERT, fille de John-Théophile, fils de Louis-Salomon, née le 27 août 1878 ; elle

épousa, en 1900, Laurent-Antoine Dido, bourgeois du Chenit, originaire de Lombardie, coiffeur-parfumeur au Sentier, fils d'Antonio-Giuseppe et de Marie-Élisa née Golay.

AMÉLIE AUBERT, fille de Louis-Salomon, fils de Charles-Louis, née à Paris le 16 mai 1842, morte au Brassus, Crêt-Meylan, le 19 décembre 1900 ; elle épousa, en 1873, Ali Meylan, horloger, fils de Jacques-Louis, bourgeois du Chenit, et de Marianne née RoCHAT, dont elle a eu :

1. Louise, née le 29 janvier 1865 ; alliée Adrien Piguet, fils de Charles, de la Combe.
2. Susanne, née le 6 septembre 1873, morte le 10 mars 1899 ; alliée Paul-Alfred Meylan, maître mécanicien au Brassus.
3. Jacques, né le 5 décembre 1874 ; allié Hélène Dépraz, bourgeoise de la commune du Lieu.
4. Marianne, née le 24 juin 1876 ; alliée Adolphe Möchli au Brassus.
5. Henri, né le 21 septembre 1877, allié Lina Fontannaz.
6. Pierre, né le 9 juillet 1879 ; allié Emma Fontannaz.

AUGUSTE-HENRI AUBERT, fils de Charles-Louis, fils de David-Moïse, né Derrière-la-Côte du Sentier le 21 décembre 1817, mort le 16 juillet 1855, maître horloger ; il eut pour parrains : François Piguet, Henri-Ferdinand Aubert, Salomon Piguet et Henri Piguet, ses oncles ; et pour marraines : Justine Piguet, Henriette Aubert et Catherine Piguet, ses tantes ; il épousa, le 1^{er} août 1844, Louise-Adèle Rochat, née le 22 août 1816, morte le 1^{er} janvier 1883, fille de David-Louis, bourgeois de l'Abbaye, et de Louise-Angélique née Rochat, dont il eut :

1. Léon-Ernest, qui suit (p. 66).
2. Émile-Alfred, né le 27 mars 1849, horloger, à la Vallée.
3. Charles-Louis, qui suivra Léon-Ernest (p. 69).

LÉON-ERNEST AUBERT, fils d'Auguste-Henri, fils de Charles-Louis, né le 20 août 1845, horloger, prédicateur à l'Assemblée dissidente du Brassus ; il épousa, en premières noces, le 30 mai 1872, Alice-Émilie Rochat, née le 24 janvier 1849, morte le 2 décembre 1891, fille de Charles-Louis, bourgeois de l'Abbaye, et de Charlotte-Louise dite Lisette née Piguet, résidant au Brassus ; et en secondes noces, le 19 octobre 1893, Henriette-

Évodie Reymond, née le 31 octobre 1866, fille de David-Henri dit de la Maissonnette, et de Julie-Henriette née Meylan.

De la première femme, il a eu :

1. Charles-Louis, qui suit (p. 67).
2. Auguste-Léon, qui suivra (p. 68).
3. Frédéric-Alfred dit Frédi, né le 26 juillet 1876.
4. Marguerite-Alice, qui suivra Auguste-Léon (p. 68).
5. Frida-Élisabeth, née le 25 juin 1882.
6. Joseph-Samuel, né le 3 mai 1886.
7. Madeleine-Émilie, née le 23 janvier 1890.

Et de la seconde femme il a :

8. Alfred-Émile, né le 19 juillet 1894.
9. Jean-Daniel, né le 19 juin 1901.

CHARLES-LOUIS AUBERT, fils de Léon-Ernest, fils d'Auguste-Henri, né au Brassus le 12 mars 1873, évangéliste à Vevey ; il épousa, en premières noces, le 28 novembre 1901, à Bucarest, Marie Guye, née au Locle le 1^{er} juin 1875, morte à Vevey le 25 février 1904 ; et en secondes noces, le 24 octobre 1907, Lucie-Fanny-Émilie Bovay, née

le 8 avril 1885, fille de Jules, bourgeois de Chanéaz, Yverdon, et de Caroline née Berthet.

De la première femme il a eu :

1. Alice-Marie, née le 28 octobre 1902.

Et de la seconde femme, il a :

2. Jeanne-Marguerite-Caroline, née le 21 septembre 1909.

AUGUSTE-LÉON AUBERT, fils de Léon Ernest, fils d'Auguste-Henri, né le 3 octobre 1874, fonctionnaire postal au Brassus ; il épousa, en 1904, Marie-Emma Rochat, née le 14 décembre 1878, fille d'Alexis, bourgeois de l'Abbaye, et de Rose-Marie-Louise née Piguet, dont il a :

1. Ernest, né le 17 octobre 1905.
2. Émilie-Marie, née le 18 avril 1907.
3. Marguerite-Élisabeth, née le 8 octobre 1908.
4. Violette-Évodie, sœur jumelle de la précédente, née le 8 octobre 1908, morte le 10 décembre suivant.

MARGUERITE-ALICE AUBERT, fille de Léon-Ernest, fils d'Auguste-Henri, née le 13 mars 1880 ; elle

épousa, le 15 juillet 1908, Auguste Stuby, né le 4 juin 1880, agriculteur, fils d'Auguste, bourgeois de Bussigny-sur-Oron, et de Marguerite née Corboz.

CHARLES-LOUIS AUBERT, fils d'Auguste-Henri, fils de Charles-Louis, né Derrière-la-Côte du Sentier le 12 mars 1852, garde-forestier ; il épousa, le 9 décembre 1881, Marie-Adèle Golay née le 25 avril 1852, fille de David-Henri, bourgeois du Chenit, Chez-le-Chirurgien, maître horloger, et de Zélie-Fanchette née Golay, dont il a :

1. Moïse-Alfred, né le 16 octobre 1882, mort le 19 juin 1892.
2. Marie-Louise, née le 23 février 1886.
3. Alice-Emma, née le 11 septembre 1887.
4. Léon-Ernest, né le 4 juillet 1890.

CHARLES-HENRI AUBERT, fils de Charles-Louis, fils de David-Moïse, né le 11 novembre 1823, mort à l'Orient-de-l'Orbe le 19 mai 1904, horloger ; il épousa, au Sentier, en 1845, Sophie-Rosalie Ro-chat, née le 18 octobre 1821, morte le 29 juin 1879, fille de David-Benjamin, bourgeois de l'Abbaye, et de Louise-Jeanne née Berney, dont il a eu :

1. Adrien-Théophile, né le 6 mars 1846 ; horloger à Bordeaux
2. Marie-Émilie, qui suit (p. 70).
3. John-Henri, qui suivra (p. 71).
4. Charles-Henri, qui suivra (p. 73).
5. Paul-Édouard*, né le 31 décembre 1853, mort le 20 mars 1854.
6. Alice-Sophie*, née le 10 août 1855, morte le 21 août 1858.
7. Paul-Édouard**, qui suivra Charles-Henri (p. 73).
8. Alice-Sophie**, qui suivra (p. 74).
9. Eugène-Émile, qui suivra (p. 74).

MARIE-ÉMILIE AUBERT, fille de Charles-Henri, fils de Charles-Louis, née le 21 avril 1849 ; elle épousa, au Sentier, en 1871, Frédéric dit Fritz Clerc, né à Môtiers-Travers, Neuchâtel, en 1852, mort chez-Villard, Orient-de-l'Orbe, le 20 septembre 1909, fils de Victor-Frédéric et de Marie-Louise-Christine née Grandjean, dont elle a eu :

1. Alice, née le 14 août 1871 ; alliée, en 1896, à Hector Meylan.
2. Léa, née le 6 décembre 1872 ; alliée, en 1899, à Paul Inglin.
3. Berthe, née le 5 août 1874 ; alliée, en 1895, à Émile Guignard.

4. Charles, né le 20 août 1876 ; allié, en 1900, à Suzanne Meylan.
5. Henri, né le 27 juin 1878 ; allié, en 1899, à Élise Capt.
6. Jean, né le 13 septembre 1880 ; allié, en 1907, à Anna Crosaz, de nationalité italienne.
7. Christine, née le 5 décembre 1883 ; alliée, en 1905, à Ernest-Auguste Piguet, de l'Orient-de-l'Orbe.
8. Rita, née le 2 janvier 1886 ; alliée, en 1907, à David-Timothée Golay, à l'Orient-de-l'Orbe.

JOHN-HENRI AUBERT, fils de Charles-Henri, fils de Charles-Louis, né au Sentier le 20 avril 1851, horloger à Genève, chanteur amateur ; il épousa, le 18 octobre 1874, Adèle Thorens, née à Fleurier, Neuchâtel, le 14 août 1851, fille de Constant-Ferdinand et de Zélie-Sophie née Simon, dont il a eu :

1. Marguerite-Fanny, qui suit (p. 72).
2. Éva-Marie, née à Genève le 31 janvier 1877.
3. William-John, qui suivra Marguerite (p. 72).
4. Louisa, qui suivra (p. 72).
5. Henri-Ferdinand, né en 1882, mort en bas-âge.

6. Émile-Henri, né à Genève le 14 décembre 1882, mort le 21 février 1884.
7. Émile-Arthur, né à Genève le 27 décembre 1885.
8. John-Adolphe dit Johnny, né à Genève le 11 décembre 1888.

MARGUERITE-FANNY AUBERT, fille de John-Henri, fils de Charles-Henri, née à Genève le 18 août 1875 ; elle épousa, en 1903, Bernhard Wepf, bourgeois de Steckborn, Thurgovie, libraire, fils de Bernhard et de Suzanne née Schwarz.

WILLIAM-JOHN AUBERT, fils de John-Henri, fils de Charles-Henri, né à Genève le 18 février 1879, confiseur ; il épousa, le 9 juin 1906, Mathilde-Esther Chaillet, fille d'Henri-Édouard, bourgeois du Chenit, dont il a :

Jean-Édouard, né le 6 avril 1908.

LOUISA AUBERT, fille de John-Henri, fils de Charles-Henri, née à Genève le 22 décembre 1880 ; elle épousa, en 1908, Ulysse Kunz, professeur à Genève, dont elle a :

Willy-Auguste, né le 24 janvier 1909.

CHARLES-HENRI AUBERT, fils de Charles-Henri, fils de Charles-Louis, né le 5 novembre 1852, horloger au Sentier et à Genève ; il épousa, le 10 août 1881, Susanne-Louise Golay, née au Sentier le 14 février 1860, fille de David-Louis et de Louise-Henriette Capt, dont il a eu :

1. Jean-Samuel, né le 18 mai 1882, mort le 2 juin suivant.
2. Charles-Henri, né le 2 août 1883.
3. Louis-Daniel, né le 9 novembre 1884.
4. Jean-Adrien, né le 7 mars 1886.
5. Paul-Isaac, né le 6 août 1887.
6. Ernest-Benjamin, né le 23 février 1889.
7. Susanne-Élisabeth, née le 29 mai 1890, morte le 25 novembre suivant.
8. Jeanne-Nelly, née le 23 août 1891, morte le 6 février 1901.
9. Charles-Émile, né le 25 août 1892.
10. Éva-Marie, née le 31 mai 1894.
11. Ellen-Amélie, née le 29 novembre 1895, morte le 8 juillet 1896.

PAUL-ÉDOUARD AUBERT, fils de Charles-Henri, fils de Charles-Louis, né le 28 août 1857 ; horloger à l'Orient-de-l'Orbe ; il épousa, à Daillens, le 15 mai 1891, Fanny-Élise-Susanne-Henriette Bastian, née à Penthaz le 31 décembre 1864, fille de

Jean-Samuel et de Louise née Bonmottet, dont il a eu :

1. Ernest-Henri, né le 18 février 1892, mort le 20 juin 1893.
2. Julia-Henriette, née le 9 avril 1894.
3. Henri-Samuel, né le 16 septembre 1904.

ALICE-SOPHIE AUBERT, fille de Charles-Henri, fils de Charles-Louis, née le 24 août 1859 ; elle épousa, le 10 octobre 1887, Jules-Frédéric-Alfred Lugin, bourgeois du Lieu, fabricant d'horlogerie à l'Orient-de-l'Orbe, député au Grand Conseil (1910), né le 1^{er} septembre 1858, fils de Jules-François et de Jeanne-Françoise née Cloux, dont elle a :

1. Jane, née le 13 juillet 1888.
2. Alfred, né le 16 septembre 1892.

EUGÈNE-ÉMILE AUBERT, fils de Charles-Henri, fils de Charles-Louis, né le 30 septembre 1862, horloger à Genève ; il épousa, à Genève, le 22 février 1897, Bertha-Edwig Dehmann, née le 20 décembre 1870, institutrice, fille de Frédéric-Ferdinand, bourgeois de Weimar, et de Frédérique née Stahl, dont il a :

1. Samuel, né le 17 août 1901.
2. Édouard, né le 23 novembre 1905.

MARIE-LOUISE dite LISETTE AUBERT, fille de David-Moïse, fils de David, née le 10 mai 1783, morte au Brassus le 1^{er} août 1852 ; elle eut pour parrains : David-Joseph Reymond et David-Samuel Nicole ; et pour marraines : Marianne Reymond et Jeanne Nicole ; elle épousa, le 14 mars 1805, son cousin germain Abraham-David Aubert, né le 19 juin 1781, fils d'Abraham-Joseph et de Louise-Marie née Meylan, dont elle eut ... (Voir page 85 la descendance d'Abraham-David Aubert).

CHARLOTTE-SUSANNE AUBERT, fille de David-Moïse, fils de David, née Derrière-la-Côte du Sentier le 7 octobre 1788, morte le 3 février 1839 ; elle eut pour parrain et marraines : Abraham-Élisée Reymond et Françoise-Judith Reymond, son oncle et sa tante, et Susanne-Judith Golay ; elle épousa, le 31 décembre 1812, Pierre-Henri Reymond, bourgeois du Chenit, né le 14 novembre 1787, mort le 4 novembre 1842, maître

tisserand, Chez-Turbillet, fils de Joseph et de Marie née Aubert, du Brassus, dont elle eut :

1. David-Louis, né le 5 avril 1813, baptisé le 20 juin suivant, mort célibataire le 6 décembre 1854.
2. Marianne-Louise, née le 28 avril 1816 ; alliée, en 1845, à Jean Maurer, maître tisserand, de Bollingen.
3. Louise-Marianne, née le 25 avril 1823 (elle était désignée sous le nom de Louise et sa sœur aînée sous le nom de Marianne) ; elle épousa, en 1849, François-Adolphe Rochaz, bourgeois de l'Abbaye.
4. Zélie-Henriette, née le 13 octobre 1827, morte le 29 juillet 1857 ; alliée, en 1851, à David-Constant Piguet, dont elle a eu trois fils : deux morts en bas-âge et JULES-ALBERT, né le 2 février 1854, ancien maître horloger au Locle, député au Conseil national (1899-1911), président, à partir de 1897, du Conseil comunal de la ville du Locle ; en 1906, les représentants des trois partis politiques de cette ville, reconnaissant ses capacités administratives, lui offrirent la présidence permanente, mais à condition qu'il renonçât à ses travaux industriels. – Il épousa, en 1880, Elvina Ja-

cot-Descombes, née le 16 février 1858, dont il a :

1. Elvina, née le 11 juin 1881, alliée Karl Lauterer, à Hochdorf, Lucerne.
2. Élisabeth, née le 7 juin 1882, alliée Fritz-Robert Charrue, au Locle.
3. Ellen, née le 24 juillet 1886, alliée René Jaccard, dentiste à Genève.
4. Susanne, née le 16 décembre 1888.
5. Nelly, née le 5 juillet 1896.

CATHERINE AUBERT, fille de David-Moïse, fils de David, née Derrière-la-Côte du Sentier le 2 mars 1791, morte à la Combe du Brassus le 2 mai 1856 ; elle eut pour parrains : Abraham-Joseph Aubert et Henri-Joseph Reymond ; et pour marraines : Susanne-Marguerite Aubert et Susanne Reymond ; elle épousa, le 11 juillet 1816, Pierre-Henri Piguet, bourgeois du Chenit, horloger, né le 3 mars 1787, mort le 6 septembre 1871, fils de David-Frédéric dit Chez Cantique et de Susanne-Catherine née Piguet, dont elle eut :

1. Louise-Sophie, née le 1^{er} juin 1820, baptisée le 2 juillet suivant, morte le 2 février 1900 ; parrain : David-Joseph Aubert, son oncle ; marraines : Anne-Sophie et Lisette Aubert, ses tantes ; alliée, en 1851, à David-Samuel Meylan, du Brassus.
2. Julie-Adèle, née le 9 décembre 1822, morte le 30 novembre 1879 ; alliée en 1852, à François Troyon, de Cheseaux, marchand-tailleur au Brassus.
3. Charles-Henri, né le 5 octobre 1825, mort le 26 décembre 1863 ; allié, en 1855, à Julianne-Marie Meylan, fille de Daniel et de Julie née RoCHAT.

HENRI-FERDINAND AUBERT, fils de David-Moïse, fils de David, né Derrière-la-Côte du Sentier le 26 décembre 1793, mort au Locle, Neuchâtel le 30 mars 1874 ; maître cordonnier, fonctionnaire postal ; il eut pour parrains : David-Joseph Piguet et Pierre-Henri Aubert ; et pour marraines : Louise Piguet et Justine Aubert, femmes des parrains ; il épousa, le 1^{er} août 1822, Marianne Piguet, morte le 30 décembre 1864, fille de Jacques-David dit Chez-le-Petit-Conseiller, bour-

geois du Chenit, et de Marie-Élisabeth née Valotton, dont il eut :

1. Henri-Constant, né le 13 mai 1823, célibataire.
2. Henri-François, qui suit.
3. Élise-Henriette dite Lise, qui suivra.
4. Charles-Eugène, né le 24 octobre 1831, célibataire.
5. Ami-Élisée, qui suivra Élise-Henriette.

HENRI-FRANÇOIS AUBERT, fils d'Henri-Ferdinand, fils de David-Moïse, né le 26 janvier 1826, mort le 2 janvier 1885 ; il épousa, en 1858, Sophie-Philippine Dohmé, fille de Jules, de Neuchâtel, et de Sophie-Susanne née Bron, dont il eut :

1. Jules-Henri, né au Locle le 12 février 1859, célibataire.
2. Louise-Sophie, née au Locle le 1^{er} juillet 1864, célibataire.

ÉLISE-HENRIETTE dite LISE AUBERT, fille d'Henri-Ferdinand, fils de David-Moïse, née le 19 février 1828, morte au Locle le 25 décembre 1890, horlogère ; elle épousa, au Locle, le 4 mai 1861, Henri-Daniel Capt, né le 7 juin 1827, mort au même lieu le 13 mai 1890, fils de Jacques-

François et d'Élise-Charlotte née Golay, bourgeois de l'Abbaye.

Sans postérité

AMI-ÉLISÉE AUBERT, fils d'Henri-Ferdinand, fils de David-Moïse, né le 24 février 1834, horloger ; il épousa, en 1863, Élise Dubois, fille de Julien, du canton de Neuchâtel, et d'Élise née Voittier, dont il a eu :

1. Charles-Ami, qui suit.
2. Lina-Marie, qui suivra.
3. Jeanne, née le 1^{er} novembre 1870.
4. Amélie, née le 18 décembre 1874.

CHARLES-AMI AUBERT, fils d'Ami-Élisée, fils d'Henri-Ferdinand, né le 16 février 1865, horloger ; il épousa au Locle, canton de Neuchâtel, en 1896, Bertha-Esther Schläppi, fille de Jean-Samuel, bourgeois de la Chaux-de-Fonds, et de Catherine née Wittwer, dont il a :

1. Jeanne, née le 25 avril 1896.
2. Susanne, née le 17 mars 1897, morte en bas âge.
3. Georges-Ami, né le 21 juillet 1898.
4. Susanne, née le 7 juin 1899.

5. Paul-Henri, né le 25 juillet 1900, mort le 13 février 1901
6. Ami-Charles, né le 29 mars 1903, mort le 14 mai 1907.
7. Amélie, née le 27 mars 1904.
8. Jean-Louis, né le 5 mai 1905.
9. Charles-Ami, né le 6 novembre 1906, mort le 5 avril 1907.
10. Berthe-Alice, née le 10 décembre 1907.
11. Ami-Ulysse, né le 23 janvier 1909.
12. Numa-Léon, né le 3 février 1910.

LINA-MARIE AUBERT, fille d'Ami-Élisée, fils d'Henri Ferdinand, née le 27 avril 1866 ; elle épousa, en 1891, Ulysse Huguenin-Elie, du Locle, fils de Philibert et de Marie née Humbert-Droz, dont elle a :

1. Charles-Marcel, né le 21 novembre 1892.
2. Marthe-Lina, née le 5 août 1894.
3. Jeanne-Marie, née le 12 juin 1896.
4. Tell-Jean, né le 14 juillet 1898.
5. Hélène-Emma, née le 6 juin 1900.
6. André-Paul, né le 14 janvier 1906.
7. Charles-Ulysse, né le 14 mai 1908.
8. Henri-Bernard, né le 9 août 1909.

HENRIETTE-MARIANNE AUBERT, fille de David-Moïse, fils de David, née le 5 septembre 1798, morte le 17 juin 1842 ; elle eut pour parrains : Ferdinand Aubert et Louis Aubert ; et pour marraines : Marianne Aubert et Lisette Reymond ; elle épousa, le 21 septembre 1820, David-Henri Lecoultre, horloger au Solliat, mort le 3 septembre 1872, fils de Louis-Samuel, bourgeois du Chenit, et de Judith née Reymond, dont elle a eu :

1. Louis-Henri, né le 3 mars 1821, baptisé le 1^{er} avril suivant, mort le 12 mai 1862 ; célibataire ; parrains : David-Joseph Aubert et Abraham-David Aubert, ses oncles ; marraines : Anne-Sophie Aubert et Marie-Louise Aubert, ses tantes.
2. Charles-Constant, né le 18 avril 1822, mort le 16 juin 1859 allié Eunice Meylan.
3. Henri-Auguste, né le 4 décembre 1823, mort le 22 décembre 1884 ; allié Gabrielle-Louise Court.
4. David-Samuel, né le 20 septembre 1826, mort le 22 août 1897 ; allié Zélie-Henriette Lecoultre.
5. Jules-François, né le 19 décembre 1828, mort le 18 novembre 1887 ; allié Méry-Louise Guignard.

6. Zélie-Mathilde, née le 11 octobre 1830, morte le 20 avril 1890 ; alliée à François-Constant Golay.
7. Adolphe, né le 14 mars 1833, mort en 1866 ; célibataire.
8. Ami-Julien, né le 22 septembre 1835 ; allié Louise Cheseaux.
9. Antoine-Gaspard, né le 7 janvier 1839, mort le 25 juillet 1907 ; allié Zélie-Rosine Cart.

ABRAHAM-JOSEPH AUBERT, fils de David, fils de David, baptisé le 22 mars 1750, mort le 31 mars 1809, maître fustier ; il eut pour parrains : Abraham Golay et Pierre Aubert ; et pour marraine : Marie Golay née Aubert ; il épousa, le 10 juillet 1774, Marie-Louise Meylan, fille de David, bourgeois du Chenit et de Louise née Golay, dont il eut :

1. Susanne-Marie Charlotte, qui suit.
2. Marianne, qui suivra.
3. Abraham-David, qui suivra.
4. Louise-Henriette, qui suivra.
5. Jacques-Louis, qui suivra.
6. François-Timothee, né le 4 octobre 1788, mort le 4 septembre 1801 ; parrains : Abraham-Élisée Aubert et Charles Golay,

ses oncles ; marraine : Susanne-Judith Gollay.

7. Louise-Sophie, qui suivra Jacques-Louis.
8. Ferdinand-Joseph, qui suivra.
9. Henri-Joseph, né le 25 janvier 1799, mort le 16 septembre 1801 ; parrains : David Aubert et David Piguet ; marraines : Susette Aubert et Louise Piguet.

SUSANNE-MARIE-CHARLOTTE AUBERT, fille d'Abraham-Joseph, fils de David, née le 1^{er} mai 1788 ; elle eut pour parrain : David-Moïse Aubert, son oncle ; et pour marraines : Anne-Marie Aubert née Reymond, sa tante et Susanne-Marguerite Aubert ; elle épousa, en premières noces, le 1^{er} novembre 1801, Jacques-Abraham Meylan, fils d'Abraham-Daniel, bourgeois du Chenit, Orient-de-l'Orbe, et de Jeanne née Meylan ; et en secondes noces, le 16 octobre 1816, Abraham-Joseph Golaz, fils d'Abraham-Isaac, bourgeois de l'Abbaye.

De son premier mariage elle eut :

1. Louise-Marie Henriette, née le 28 novembre 1801, baptisée le 1^{er} janvier 1802.
2. Marianne-Henriette, née le 25 août 1803, baptisée le 16 octobre suivant ; marraine :

Henriette-Louise Lecoultre née Aubert, sa tante.

3. Louise-Marianne-Sophie, née le 16 avril 1806, baptisée le 1^{er} juin suivant ; marraine : Charlotte Aubert.
4. Angélique-Charlotte-Sélina, née le 20 août 1808, baptisée le 23 octobre suivant ; marraine : Louise-Sophie Aubert, sœur de la mère.

MARIANNE AUBERT, fille d'Abraham-Joseph, fils de David, née le 3 août 1779 ; parrain : Abraham-Élisée Aubert, son oncle ; marraines : Susanne-Élisabeth Aubert et Marie Golay ; elle épousa, le 20 mars 1803, Abraham-Daniel Piguet, fils de Jacques-Louis, bourgeois du Chenit, résidant à Bière, et d'Anne-Marie née Reymond, dont elle a eu :

1. Jeanne-Louise, née le 6 décembre 1803, baptisée le 1^{er} janvier 1804 ; parrain : Daniel Aubert, son oncle.
2. Louise-Henriette-Françoise, née le 9 juillet 1805, baptisée le 21 du même mois ; parrain : Louis Aubert, son oncle.
3. Marianne-Louise, née le 16 janvier 1809, baptisée le 10 février suivant.

4. François-Louis, né le 17 décembre 1817, baptisé le 1^{er} février 1818

ABRAHAM-DAVID AUBERT, fils d'Abraham-Joseph, fils de David, né le 19 juin 1781, mort le 25 novembre 1863 ; il eut pour parrains : Abraham Meylan et Abraham Lecoultre ; et pour marraine : Louise Lecoultre née Aubert ; il épousa, le 14 mars 1805, sa cousine germaine, Marie-Louise dite Lisette Aubert, née le 10 mai 1783, morte le 1^{er} août 1852, fille de David-Moïse et d'Anne-Marie dite Marion née Reymond, dont il eut :

1. Henriette-Mathilde, qui suit.
2. Élise-Céline dite Sélina, née le 2 décembre 1808, morte célibataire le 30 septembre 1889 ; ses parrains furent : Jacques-Louis Aubert, son oncle, Abraham-Daniel Lecoultre et Henri Aubert ; et ses marraines : Sophie Aubert et Catherine Aubert, ses tantes.
3. Marianne-Paméla, qui suivra Henriette.
4. David-Henri, né le 10 février 1813, baptisé le 14 mars suivant, mort le 14 septembre 1820 ; parrains : Henri Reymond et Fran-

çois Audemars ; marraines : Susanne-Charlotte Aubert et Henriette Audemars.

5. Louise-Davine, née le 26 septembre 1814, baptisée le 6 novembre suivant, morte le 12 décembre de la même année ; parrains : Ferdinand Aubert, son oncle et Philippe Capt ; marraines : Henriette Aubert, sa tante et Catherine Capt.
6. Auguste-Timothée, né le 7 mars 1816, baptisé le 19 mai suivant, mort ... célibataire à Lausanne ; parrains : Joseph-Ferdinand Aubert, son oncle et Henri Piguet ; marraines : Catherine Aubert et Henriette Aubert, ses tantes.

HENRIETTE-MATHILDE AUBERT, fille d'Abraham-David, fils d'Abraham-Joseph, fille d'Abraham-David, fils d'Abraham-Joseph, née le 21 mars 1806, morte le 23 juin 1866 ; elle eut pour parrains : David-Joseph Aubert et Jacques-Louis Aubert ; et pour marraines : Anne-Sophie Piguet, fiancée de David-Joseph Aubert, et Charlotte Aubert, fille de David-Moïse ; elle épousa, le 16 septembre 1830, Frédéric Pigute, amodieur de montagnes, veuf d'Henriette née Lecoultre, fils de David-Henri, bourgeois de la commune du

Chenit, et de Judith-Henriette née Reymond, dont ell eut :

1. Marianne-Henriette, née le 8 mars 1831, aliée Daniel-François Reymond.
2. David-Henri, né le 13 janvier 1834, allié à Aline-Louise Golay.
3. Gustave Frédéric, né le 18 avril 1836, mort le 29 avril 1901, allié Lydie-Georgette Piguet.
4. Amélie-Élise, née le 15 janvier 1839, aliée Alphonse Piguet.
5. Jules, né le 8 mars 1844.
6. Émile, né le 14 juillet 1847, mort le 29 juin 1848.

MARIANNE-PAMÉLA AUBERT, fille d'Abraham-David, fils d'Abraham-Joseph, née le 29 mars 1810, morte le 13 novembre 1859 ; parrains : Charles-Louis Aubert et Jacques-Louis Aubert, ses oncles, Daniel Piguet et Charles-Louis Capt ; marraines : les femmes des parrains ; elle épousa, en 1834, Adolphe Lecoultre, horloger, fils d'Abraham-Louis et de Louise-Marianne née Piguet, dont elle eut :

1. Charles-Daniel, né le 31 décembre 1835, alié Adèle-Jenny Meylan.

2. David-Louis, né le 14 août 1837, mort le 24 décembre 1868, allié Rosine Baud.
3. Anna, née le 5 février 1840, allié Georges-Louis Lecoultre.
4. Marie, née le 4 avril 1842, allié François Guignet.
5. Adrien, né le 1^{er} juillet 1844, mort à Genève le 15 avril 1904, allié Lina Piguet.
6. Lina, née le 26 septembre 1846.
7. Élise, née le 28 décembre 1849, morte le 30 mars 1855.
8. Louise-Euphémie, née le 3 septembre 1852, morte le 18 mars 1887.

LOUISE-HENRIETTE AUBERT, fille d'Abraham-Joseph, fils de David, née le 5 novembre 1783, baptisée le 23 du même mois ; parrains : Pierre-Henri Aubert et Henri Piguet ; marraine : Henriette Piguet ; elle épousa, le 20 mars 1803, Abraham-Daniel Lecoultre, fils de David, bourgeois du Chenit, Solliat, et de Marie née Lecoultre, dont elle eut :

1. Louise-Caroline, née le 3 juillet 1805, baptisée le 1 août suivant ; elle eut pour marraine : Louise Aubert.

2. Henri-Daniel, né le 24 septembre 1808, baptisé le 4 décembre suivant ; parrain : Jacques-Louis Aubert, frère de la mère.
3. Charles-Louis, né le 4 septembre 1811, baptisé le 27 octobre suivant ; parrain : Jacques-Louis Aubert, frère de la mère ; marraine : Louise-Sophie Aubert.
4. Jules-François, né le 9 juin 1814, baptisé le 25 août suivant ; parrains : David et Ferdinand Aubert, ses oncles ; marraine : Lisette Aubert, sa tante.
5. Sophie-Angélique, née le 20 juillet 1816, baptisée le 6 octobre suivant.
6. Louise-Caroline, née le 4 juillet 1820, baptisée le 21 septembre suivant.

JACQUES-LOUIS AUBERT, fils d'Abraham-Joseph, fils de David, né le 13 avril 1786, mort au Bras-sus le 21 juillet 1865 ; il eut pour parrains : David Piguet et Josph Meylan ; et pour marraine : Jeanne Piguet ; il épousa, en première nocés, le 22 juin 1809, Louise-Angélique Piguet, fille de Charles-Auguste, bourgeois du Chenit, et de Jeanne-Louise Piguet ; et en secondes nocés, en 1826, Henriette-Rosalie Berney, née le 21 juillet 1804, morte le 12 mai 1860, fille d'Abraham-

Isaac, bourgeois de l'Abbaye, et de Pauline née Rochat.

De la seconde femme il a eu :

1. Auguste-Louis-Samuel, né le 25 juin 1827, mort le 5 octobre 1830.
2. Auguste-Henri, qui suit.
3. Louis-Auguste, qui suivra.
4. Amédine-Sophie, née le 12 février 1834, morte le 4 février 1860.
5. Abraham-David, né le 14 décembre 1835, mort le 31 mai 1858.
6. Jules-Léon, qui suivra Louis-Auguste.
7. Adèle-Rosalie, qui suivra.

AUGUSTE-HENRI AUBERT, fils de Jacques-Louis, fils d'Abraham-Joseph, né le 29 décembre 1829 ; il épousa, le 8 juin 1871, Élise-Henriette Meylan, née le 2 décembre 1838, fille de Jacques-Louis, bourgeois du Chenit, et de Julie-Angélique née Aubert.

LOUIS-AUGUSTE AUBERT, fils de Jacques-Louis, fils d'Abraham-Joseph, né le 25 octobre 1831, mort le 15 avril 1896, horloger au Brassus ; il épousa, en premières noces, le 7 octobre 1863, Lina-Élisa Golay, née au Campe le 11 mars 1840,

morte le 31 janvier 1889, fille d'Henri-Samuel dit chez Benjamin, bourgeois du Chenit, et de Rose-Marianne née Piguet ; et en secondes noces, le 15 novembre 1893, Emma-Eugénie Berney, née le 11 septembre 1856, institutrice, fille de Constant-Samuel, bourgeois de l'Abbaye, et de Adèle-Henriette née Audemars.

De la première femme il a eu :

1. Émile-Louis-Samuel*, né le 30 mai 1864, mort le 22 juin de la même année.
2. Julia-Élisa, née le 6 juillet 1865.
3. Emma-Augusta, née le 16 mars 1867.
4. Émile-Louis-Samuel**, qui suit.
5. Paul, né le 8 mars 1871, mort le 17 juin de la même année.

ÉMILE-LOUIS-SAMUEL AUBERT, fils de Louis-Auguste, fils de Jacques-Louis, né le 20 décembre 1868, horloger ; il épousa, en 1900, Marie-Alice Piguet, née le 17 avril 1870, fille d'Armand-Hector-Auguste et de Zélie-Élise née Piguet, dont il a :

Thérèse-Hélène-Alice née à la Vallée de Joux le 31 mars 1908.

JULES-LÉON AUBERT, fils de Jacques-Louis, fils d'Abraham-Joseph, né le 1^{er} juillet 1838, mort le 8 octobre 1899, coiffeur-parfumeur au Brassus ; il épousa, en premières noces, en 1867, Louise-Marianne, veuve d'Henri-Constant Aubert, fils de David-Joseph, née le 27 février 1822, morte le 5 mars 1888, fille de Timothée Guignard et d'Henriette née Reymond ; et en secondes noces, en 1888, Julie-Anna Meylan veuve Golay, née le 27 août 1845, morte au Brassus le 13 février 1910, fille de David-Joseph et de Julie née Lugin.

ADÈLE-ROSALIE AUBERT, fille de Jacques-Louis, fils d'Abraham-Joseph, née au Brassus le 9 décembre 1842, morte le 3 septembre 1900 ; elle épousa, le 6 juillet 1864, Georges-Eugène Golay, né au Campe le 24 avril 1841, fils de François-Louis, bourgeois du Chenit et de Fanchette-Henriette née Rochat.

Sans postérité.

LOUISE-SOPHIE AUBERT, fille d'Abraham-Joseph, fils de David, née le 5 septembre 1791, baptisée le 25 du même mois ; elle eut pour parrains : David-Joseph Piguet et Jean-Samuel Aubert ; et

pour marraines : Louise Piguet et Marguerite Aubert ; elle épousa, le 9 mars 1813, Jean-Marc-Louis Herzog, fils de Frédéric, bourgeois de Guggisberg, Berne, et de Catherine née Pécoud, à Marchissy, dont elle eut :

Louise-Sophie, née le 11 juin 1813, baptisée le 1^{er} juillet suivant ; parrain : Abraham-David Aubert, son oncle ; marraine : Marie-Louise Aubert, sa tante.

FERDINAND-JOSEPH AUBERT, fils d'Abraham-Joseph, fils de David, né le 20 novembre 1794, mort le 17 septembre 1863 ; parrains : Ferdinand Aubert et Louis Capt ; marraines : Marianne Aubert et Henriette Capt, femme et sœur des parrains ; il épousa, en premières noces, le 13 septembre 1821, Nannette-Henriette Golay, née le 12 mars 1799, morte le 24 septembre 1822, fille de Jacques et de Nannette née Capt ; et en secondes noces, le 13 mars 1828, Lucie-Henriette Meylan, morte le 16 décembre 1869, fille d'Abraham-Joseph et d'Anne-Louise née Piguet.

De la première femme il eut :

1. Louise-Adèle, née le 9 avril 1822.

Et de la seconde femme :

2. Louis-Joseph, né le 5 juillet 1828, mort à Paris le 16 février 1859.
3. Charles-Henri, né le 26 janvier 1830.
4. Henriette-Marianne, qui suit.
5. David-Ami, qui suivra.

HENRIETTE-MARIANNE AUBERT, fille de Ferdinand-Joseph, fils d'Abraham-Joseph, née le 30 juillet 1832, habitant au Rocheray ; elle épousa, en 1879, Louis-Daniel Riezer, tailleur, né le 11 octobre 1843, fils de Jean-Daniel et de Marie-Susanne née Chevalley

Sans postérité

DAVID-AMI AUBERT, fils de Ferdinand-Joseph, fils d'Abraham-Joseph, né le 7 octobre 1835 ; il épousa, le 26 octobre 1865, Louise-Jenny Piguet, née le 18 mars 1845, fille de Moïse-Auguste et de Louise-Julie née Simond, bourgeois de la commune du Chenit, dont il eut :

1. Ami-Auguste, qui suit.
2. Émile-Henri, qui suivra.
3. John-Lucien, qui suivra.

4. Louise-Amélie-Henriette, qui suivra.
5. Jules-Hector, né le 28 mai 1880, mort le 7 octobre 1883.
6. Louise-Frida, née le 22 avril 1891.

AMI-AUGUSTE AUBERT, fils de David-Ami, fils de Ferdinand-Joseph, né Derrière-la-Côte du Sentier le 1^{er} septembre 1866, mort (en France) en 1902 ; il épousa, en 1896, Eugénie-Émilie Piguet, née le 6 avril 1875, fille de Jacques-Henri, bourgeois du Chenit, Crêt-Isaac-Capt, et d'Henriette-Adèle née Lecoultre, dont il a eu :

Michel-Henri, né le 1^{er} avril 1899.

ÉMILE-HENRI AUBERT, fils de David-Ami, fils de Ferdinand-Joseph, né le 11 février 1870, résidant à Cossonay ; il épousa, en 1901, Marie-Charlotte Dufour, fille de Louis et de Louise-Henriette-Françoise née Fontannaz.

JOHN-LUCIEN AUBERT, fils de David-Ami, fils de Ferdinand-Joseph, né le 5 août 1872, employé de manufacture de tabac à Payerne ; il épousa, en 1898, Lucie Terrapon, bourgeoise de Montagny-les-Monts, dont il a :

1. Louise-Hélène, née à Payerne le 27 septembre 1899.
2. John, né à Payerne le 7 décembre 1900.
3. Fernand, né à Payerne le 5 février 1902, mort le 7 juillet suivant.
4. Irène-Frida, née à Payerne le 6 octobre 1903.

LOUISE-AMÉLIE-HENRIETTE AUBERT, fille de David-Ami, fils de Ferdinand-Joseph, née le 22 mars 1874 ; elle épousa, en 1894, Jules-Henri-Constant Humberstet, né le 25 octobre 1864, fils de Jules-Henri, bourgeois de la comune du Lieu, et de Caroline-Catherine née Letoublon, dont elle a :

1. Francis-Émile, né le 9 octobre 1894.
2. Hélène-Louise, née le 20 janvier 1896.
3. Arthur-Léon, né le 12 août 1897.
4. César-Paul, né le 25 juillet 1899.
5. Ami-Jules, né le 25 octobre 1901.

ABRAHAM-ÉLISÉE AUBERT, fils de David, fils de David, baptisé le 22 juin 1755, mort le 16 avril 1825 ; il eut pour parrains : Joseph Aubert, son oncle, et Abraham-Isaac Aubert ; et pour marraines : Louise-Élisabeth Piguet et Anne-Marie Au-

bert née Meylan ; il épousa, le 15 janvier 1789, Susanne-Judith Golay, fille d'Abraham, bourgeois du Chenit, conseiller, et de Susanne née Reymond, dont il eut :

1. Louise-Sophie, qui suit.
2. Susanne-Marie, née le 6 septembre 1792, baptisée le 30 du même mois ; parrains : Abraham-Joseph Aubert et David-samuel Golay ; marraines : Louise-Marie Aubert née Meylan et Louise Golay.
3. Julie-Henriette, qui suivra Louise-Sophie.
4. Frédéric-Joseph, qui suivra.

LOUISE-SOPHIE AUBERT, fille d'Abraham-Élisée, fils de David, née le 23 mai 1789, baptisée le 14 juin suivant, morte le 25 février 1852 ; elle eut pour parrains : Sr David-Moïse Aubert, conseiller et Élisée Golay, ses oncles ; et pour marraine : Anne-Marie dite tante Marion Aubert ; elle épousa, le 14 juin 1827, Jean-François-Louis Cart, né le 15 mars 1777, mort le 30 décembre 1846, veuf d'Angélique Golaz, fils de Louis-Étienne, bourgeois de l'Abbaye, et de Jeanne-Marie née Guignard.

Sans postérité.

JULIE-HENRIETTE AUBERT, fille d'Abraham-Élisée, fils de David, née le 11 août 1796, baptisée le 11 septembre suivant, morte le 9 avril 1880 ; elle eut pour parrains : Abraham Lecoultre et Frédéric Golay ; et pour marraines : Louise-Marie Lecoultre et Marianne Aubert ; elle épousa, en 1822, Jean-Samuel Meylan, fils de Jean-Charles dit Chez-Charlot, à l'Orient-de-l'Orbe, puis Rière-la-Côte du Sentier, Chez-les-Aubert, né le 23 décembre 1793, mort le 11 janvier 1875, dont elle eut :

1. Adèle-Henriette, née le 2 septembre 1823, alliée François-Louis Luquins.
2. Jean-Cherles, né le 9 mars 1825, allié à Adèle-Méry Golay.
3. Élise dite Lise-Henriette, née le 3 mai 1828, alliée Henri-Philippe-samuel Cart originaire de la Vallée de Joux.
4. Samuel-Constant, né le 8 avril 1831, allié Élise-Amélie Henry.
5. Louise-Jenny, née le 17 mars 1834, alliée Henri-Auguste Piguet.
6. Jules-Henri, né le 18 mars 1839, mort en bas-âge.
7. Ami-Constant, né le 27 décembre 1841, célibataire.

FRÉDÉRIC-JOSEPH AUBERT, fils d'Abraham-Élisée, fils de David, né le 6 mars 1799, baptisé le 24 du même mois ; parrains : Henri-Ferdinand Aubert, François Meylan ; marraines : Marianne Aubert et Louise Meylan ; il épousa, en 1824, Lucie-Charlotte Audemars, fille de Daniel, bourgeois du Chenit, et d'Henriette née Golay, dont il eut :

1. Marie-Louise, née le 28 août 1826, morte célibataire à Nyon le 21 janvier 1898.
2. Zélie-Frédérique, qui suit.

ZÉLIE-FRÉDÉRIQUE AUBERT, fille de Frédéric-Joseph, fils d'Abraham-Élisée, née le 11 septembre 1830, morte à Nyon le 17 février 1893 ; elle épousa, Derrière-la-Côte du Sentier, le 2 juillet 1850, Louis-Jules Isaac, bourgeois de Genève, fabricant de vis et filières, à Nyon, né le 12 septembre 1830, mort au même lieu le 16 octobre 1906, fils de Charles-Alexandre, originaire de TRémini, Hautes-Alpes, et de Jeanne-Susanne-Louise née Morlet, dont elle a eu :

1. Charles-Édouard, né le 22 avril 1851, allié en 1872, à Louise-Frédérique Huguenin.
2. Paul-Émile, né le 30 juin 1852, allié, en 1872, à Améline Nougier.

3. Fanny-Adèle, née le 6 février 1862, alliée en 1885, à Daniel Meylan, originaire de la Vallée de Joux, pasteur à Lausanne.

SUSANNE-ELISABETH AUBERT, fille de David, fils de David, sœur jumelle de Marie-Louise, qui suit, baptisée le 2 octobre 1757 ; elle eut pour parrain : David Aubert ; et pour marraine : Susanne Aubert née Simond ; elle épousa, le 22 juin 1786, Charles-Louis Golay, fils d'Henri-Joseph, bourgeois du Chenit, et d'Élisabeth née Aubert, dont elle eut :

1. Françoise, née le 12 décembre 1786, baptisée le 31 du même mois ; parrain : David-Moïse Aubert, son oncle ; marraines : Marie dite Marion Aubert née Reymond, sa tante, et Charlotte Capt née Aubert, sa tante.
2. Louise-Élisabeth, née le 22 septembre 1789, baptisée le 1^{er} novembre suivant ; parrain : Joseph Aubert, son oncle.
3. Charlotte-Henriette, née le 23 novembre 1794, baptisée le 28 décembre suivant ; marraine : Louise Lecoultre née Aubert.

MARIE-LOUISE AUBERT, fille de David, fils de David, sœur jumelle de Susanne-Élisabeth, qui précède, baptisée le 2 octobre 1757 ; elle eut pour parrain Pierre Meylan, assesseur, et pour marraine : Louise Reymond.. Il fut spécifié, au jour du baptême de ces deux fillettes, qu'en cas de mort prématurée de l'une d'elles, la survivante serait la filleule des quatre parrains et marraines ; elle épousa, en premières noces, le 3 février 1776, veuf Abraham Lecoultre, bourgeois du Chenit ; et en secondes noces, le 19 mars 1809, elle épousa veuf Daniel Piguet, fils d'Abraham, bourgeois du Chenit, et d'Élisabeth née Glardon, de Vallorbe ; on lit au registre que vu la situation de veuvage des deux futurs époux, les publications de mariage n'auraont lieu que deux fois au lieu de trois.

ANNE-MARIE AUBERT, fille de David, fils de Moïse, baptisée le 15 février 1711, morte le 14 août 1763 (voir acte notarié, 17 mars 1746) ; elle eut pour parrain : Pierre Aubert ; et pour marraine : Anne-Marie RoCHAT, sa tante ; elle épousa, le 5 février 1742, étant équipé et armé selon les

ordonnances souveraines, Moïse Golay, né en 1702, mort le 17 septembre 1776, fils de S^r Jean-Baptiste, bourgeois du Chenit, dont elle eut :

1. David-Moïse, baptisé le 31 juillet 1746.
2. Élisée, baptisé le 1^{er} octobre 1750.

JEHAN AUBERT, fils de David, fils de Moyse, né le 16 juillet 1713, mort le 14 mars 1795, officier, conseiller, assesseur consistorial (voir actes notariés, 4 janvier 1751, 22 juin 1787, et son testament, 19 février 1795) ; parrain : Jehan Aubert, fils de Moyse, son oncle ; marraine : Marie Aubert ; il épousa, le 9 juin 1741, étant équipé et armé selon mandat souverain, Jeanne Reymond, fille de S^r Pierre, marchand, bourgeois de la commune du Chenit, dont il eut :

1. Henriette, qui suit.
2. Abraham-David, qui suivra.
3. Pierre-Henri, qui suivra.
4. Jeanne-Marguerite, baptisée le 11 janvier 1748, morte le 13 novembre 1824 ; parrain : Louis-Nicolas Meylan, justicier ; marraines : Jeanne Meylan et Marie Aubert.

5. Susanne-Marie, baptisé le 24 avril 1749, morte le 11 novembre 1827 ; parrain : Moïse Golay ; marraines : Anne-Marie Golay née Aubert et Susanne Golay.
6. Jean-Samuel dit Janos, né le 21 novembre 1751, mort sans postérité le 20 décembre 1801 ; il eut pour parrains : Benjamin Golay, David Reymond et Joseph Rochat ; et pour marraine : Marthe Rochat.
7. Catherine-Jacqueline, née le 24 septembre 1753, baptisé le 30 du même mois ; parrains : Jacques Rochat, de la Lande ; marraine : Catherine Golay.
8. Rose-Jacqueline, baptisée le 11 juillet 1755 ; parrain : Joseph Aubert ; marraine : Jeanne Lecoultre.
9. Rose-Judith, qui suivra Pierre-Henri.
10. Julie-Marianne, baptisée le 26 avril 1758, morte le 29 septembre suivant.

HENRIETTE AUBERT, fille de Jehan, fils de David, née le 13 février 1742, morte le 2 avril 1810 ; elle eut pour parrain : David Aubert, son oncle ; et pour marraines : Jehanne Aubert et Catherine Reymond, ses tantes ; elle épousa, en 1765, Philippe-Samuel Reymond, bourgeois du Chenit, Solliat, maître lapidaire, dont elle eut :

1. Susanne-Françoise, née le 3 septembre 1767, baptisée le 20 du même mois ; marraine : Susanne Aubert.
2. Louise-Henriette, née le 2 août 1770, baptisée le 12 du même mois ; parrain : Pierre-Henri Aubert, son oncle.
3. Philippe-Ferdinand, né le 26 mai 1772, baptisé le 14 juin suivant ; parrain : Jean-Samuel Aubert, son oncle ; marraine : Rose-Judith Aubert, sa tante.
4. Jane-Louise, née le 14 juin 1774, baptisée le 3 juillet suivant.
5. Rose-Angélique, née le 16 mars 1777, baptisée le 6 avril suivant.
6. Louis-Daniel, né le 10 mai 1780, baptisé le 28 du même mois.
7. Marie-Henriette, née le 23 janvier 1783, baptisée le 16 février suivant ; parrain : Jean-Samuel Aubert, son oncle.
8. Julie-Marianne, née le 31 juillet 1785, baptisée le 21 août suivant.

ABRAHAM-DAVID AUBERT, fils de Jehan, fils de David, né le 22 septembre 1743, mort le 25 janvier 1821 ; parrains : Abraham-Isaac Reymond et David-Moïse Nicile ; marraine : Catherine-Anne

Reymond ; il épousa, en 1765, Louise-Catherine Reymond, bourgeoise du Chenit, dont il eut :

1. Henri-Ferdinand, né le 3 septembre 1767, mort le 17 décembre 1792 ; parrains : Joseph Aubert, son oncle ; marraine : Jeanne-Marguerite Aubert, sa tante.
2. Jeanne-Susanne-Henriette, qui suit.
3. David-Louis, qui suivra.

JEANNE-SUSANNE-HENRIETTE AUBERT, fille d'Abraham-David, fils de Jehan, née le 25 décembre 1769, morte le 29 juillet 1846 ; parrain : Samuel Reymond ; marraines : Henriette Reymond née Aubert et Jeanne Reymond ; elle épousa, le 27 juillet 1790, Pierre-Louis Piguet, fils d'Abraham, bourgeois du Chenit, maître tanneur, dont elle eut :

1. Louise-Catherine, née le 17 décembre 1790, baptisée le 2 janvier 1791 ; parrain : Henri-Ferdinand Aubert, frère de la mère.
2. Louise-Charlotte, née le 13 mars 1794, baptisée le 8 avril suivant.
3. Henri-François, né le 18 mai 1797, baptisé le 18 juillet suivant ; parrain : David-Louis

Aubert, frère de la mère ; marraine : Susanne Aubert, tante de la mère.

4. Marianne-Henriette, née le 29 septembre 1800, baptisée le 16 novembre suivant, morte en 1800 ; alliée Adam-Abel Piguet, fils de Charles-Abel.
5. Louise-Marianne-Sophie, née le 1^{er} janvier 1806, baptisée le 16 mars suivant, morte en 1873 ; parrain : David-Louis Aubert, frère de la mère ; alliée Philippe-Ami Piguet, fils de Charles-Abel.

DAVID-LOUIS AUBERT, fils d'Abraham-David, fils de Jehan, né le 9 juillet 1780, baptisé le 30 du même mois, mort le 28 septembre 1823 ; il eut pour parrains : Jean-Samuel Aubert et David-Joseph Reymond ; et pour marraine : Marie-Susanne Aubert, sa tante ; il épousa à Yens, le 19 janvier 1803, Jeanne-Marianne Nicole, fille de David, bourgeois du Chenit et de Jeanne née Reymond, dont il eut :

1. Henri-Ferdinand, né le 22 novembre 1803, mort le 22 octobre 1806.
2. David-Louis, qui suit.
3. Henri-Daniel, qui suivra.
4. Charles-Constant, né le 30 avril 1812, mort le 10 avril 1813.

5. Sophie-Angélique, née le 22 janvier 1814, morte le 10 janvier 1815.
6. Georges-Constant, qui suivra Henri-Daniel.

DAVID-LOUIS AUBERT, fils de David-Louis, fils d'Abraham-David dit Chez-Jean, né le 3 février 1806, mort le 26 octobre 1890, fabricant d'horlogerie Derrière-la-Côte du Sentier ; il épousa, en 1830, Élise-Henriette Capt, fille de Louis-Timothée et de Louise-Marie née Meylan, dont il eut :

1. Eugénie-Adelphine, qui suit.
2. Eugène-Louis, qui suivra.

EUGÉNIE-ADELPHINE AUBERT, fille de David-Louis, née le 10 mai 1832, morte au Campe le 26 février 1903 ; elle épousa, le 12 décembre 1867, Louis-François Golay, né le 27 mai 1830, fils de Louis-Frédéric, bourgeois du Chenit et d'Henriette-Susanne née Meylan, dont elle eut :

1. Louis-Frédéric, né au Campe le 25 septembre 1868.
2. Élise-Susette-Eugénie-Amélie, née au Campe le 25 septembre 1869.
3. François-Eugène, né au Campe le 14 juin 1871.

4. Julia-Eugénie, née au Campe le 5 juillet 1872, alliée, le 2 décembre 1896, à Jacques-Henri Meylan, au Brassus.
5. Eugénie-Élisa, née au Campe le 15 mai 1874, morte au Brassus le 22 novembre 1907, alliée, le 19 novembre 1895, à David-Joseph Piguet.

EUGÈNE-LOUIS AUBERT, fils de David-Louis, fils de David-Louis, né le 7 octobre 1834, mort le 1^{er} août 1897, horloger ; il épousa, le 14 août 1857, Zélie-Henriette Golay, née le 27 août 1835, morte le 19 février 1897, fille de François-Daniel, bourgeois du Chenit et de Marianne-Joséphine née Golay, dont il eut :

1. Charles-Louis-Alfred, qui suit.
2. Emma-Élise-Marianne, qui suivra.
3. Zélie-Eugénie, qui suivra.

CHARLES-LOUIS-ALFRED AUBERT, fils d'Eugène-Louis, fils de David-Louis, né le 27 mai 1858 ; il épousa, à Melbourne, Australie, le 30 janvier 1891, Céline Perdrix, fille de Jean, de Brighton près Melbourne et de Céline Bellié, dont il a :

1. Charles-Eugène-Louis, né à Sidney, Australie, le 27 septembre 1891.
2. Eugénie-Zélie, née à Sidney le 6 avril 1894.

EMMA-ÉLISE-MARIANNE AUBERT, fille d'Eugène-Louis, fils de David-Louis, née le 8 septembre 1862 ; elle épousa, en 1882, David-Lucien Golay, né el 26 juillet 1856, fabricant d'horlogerie, fils de David-Louis-Siméon, bourgeois du Chenit et d'Élise-Adèle née Golay, dont elle a :

1. Émilie-Zélie-Élise, née le 10 août 1883.
- 2-3. Ellen et Berthe, sœurs jumelles, nées le 12 mai 1884, mortes en bas-âge
4. David-Eugène-Louis, né le 7 janvier 1886.
5. Charles-Louis-adrien, né le 24 avril 1887.
6. Elle-Julia-Emma, née le 14 janvier 1889.
7. Mélanie-Jeanne, née le 28 décembre 1890, morte le 8 mars 1891.
8. Adrien-Benjamin, né le 31 octobre 1893.

ZÉLIE-EUGÉNIE AUBERT, fille d'Eugène-Louis, fils de David-Louis, née le 5 mai 1873 ; elle épousa, en 1897, Louis-Julien Pellet, né le 20 mars 1875, mort le 17 novembre 1904, horloger, fils de David-Louis, bourgeois du Vully, et de Rosine-Adèle née Meylan, dont elle a eu :

1. Charles-Louis, né le 23 décembre 1898.
2. Henri-Julien, né le 31 janvier 1900.
3. Marie-Lucy, née le 27 octobre 1901.

HENRI-DANIEL AUBERT, fils de David-Louis, fils d'Abraham-David dit Chez-Jean, né le 31 octobre 1809, mort le 17 mars 1884, fabricant d'horlogerie Derrière-la-Côte du Sentier ; il épousa, le 8 novembre 1850, Julie-Fanny Piguet, née le 15 avril 1824, morte le 17 mars 1910, fille de Henri-François, bourgeois du Chenit, et de Julie née Golay, dont il a eu :

1. Julia-Adrienne-Fanny, qui suit.
2. Marie-Louise-Julia, qui suit.
3. Amélie-Julie, qui suivra.
4. Henri-Léopold, qui suivra.

JULIA-ADRIENNE-FANNY AUBERT, fille de Henri-Daniel, fils de David-Louis, née le 10 avril 1851 ; elle épousa, le 15 octobre 1874, Charles-Adolphe Aubert, né le 2 septembre 1848, fils de Georges-Lucien, bourgeois du Chenit, et d'Adèle-Jenny née Golay, dont elle a :

Emile-Henri, qui suit

HENRI-ÉMILE AUBERT, fils de Charles-Adolphe, fils de Georges-Lucien, né le 28 novembre 1875, pasteur ; il épousa, le 9 juillet 1906, Madeleine Christin, née à Gland le 27 août 1880, dont il a :

1. Marie-Louise, née le 8 mai 1907.
2. Élisabeth, née le 4 décembre 1908.

MARIE-LOUISE-JULIA AUBERT, fille de Henri-Daniel, fils de David-Louis, née le 17 juin 1852 ; elle épousa, le 20 juin 1872, Louis-Henri Aubert, né le 2 octobre 1847, fils de Jacques-Louis-Élisée, bourgeois du Chenit, et de Louise-Fanny, née Rochat, dont elle a :

1. Julienne-Fanny, qui suit.
2. John-Léopold, qui suivra.
3. Élixa, qui suivra.
4. Francis-Henri-Louis, qui suivra.
5. Lina-Susanne, qui suivra.
6. Bertha-Henriette, née le 7 avril 1883, morte le 18 août 1889.
7. Marcel-André, né le 2 octobre 1884.
8. Philippe-Ernest, né le 30 décembre 1891.

JULIANNE-FANNY AUBERT, fille de Louis-Henri, fils de Jacques-Louis-Élisée, née le 27 mai 1873 ;

elle épousa, en 1900, Albert-François Dupuis, fils d'Alfred-Jules-Auguste et de Marie-Louise née Rochat, dont elle a :

1. Bertha-Marie-Julia, née le 15 décembre 1901.
2. Hélène-Rose-Fanny, née le 19 novembre 1903.
3. Louissette-Élisa-Betty, née le 9 avril 1906.
4. Marguerite-Olga, née le 21 décembre 1907.

JOHN-LÉOPOLD AUBERT, fils de Louis-Henri, fils de Jacques-Louis-Élisée, né le 11 décembre 1874 ; il épousa, le 6 septembre 1904, Marie-Hélène Lecoultre, née le 6 mars 1883, fille de Charles-Ami, bourgeois du Chenit, et de Zélie-Adèle née Piguet, dont il a :

- 1-2. Edmond-John et Fernand-Élisée, frères jumeaux, nés au Brassus le 12 juin 1905.

ÉLISA AUBERT, fille de Louis-Henri, fils de Jacques-Louis-Élisée, née le 7 juin 1876 ; elle épousa, en 1900, Paul-Charles-Alfred Guignard, né le 8 juin 1874, fils de Charles-Auguste et de Aline-Rosalie née Vidoudez, dont elle a :

1. Paul-Henri-Auguste, né le 18 novembre 1901
2. Renée-Élisa, née le 22 décembre 1902.

3. Henri-Samuel, né le 1^{er} juin 1905.
4. Paul-Louis, né le 16 mai 1907.

FRANCIS-HENRI-LOUIS AUBERT, fils de Louis-Henri, fils de Jacques-Louis-Élisée, né le 26 octobre 1878 ; il épousa, le 8 juin 1906, Marie-Caroline Clément, dont il a :

Gisèle-Louise, née le 13 juillet 1908.

LINA-SUSANNE AUBERT, fille de Louis-Henri, fils de Jacques-Louis-Élisée, née le 31 août 1880 ; elle épousa, en 1905, Léon-Théodore Capt, né le 10 avril 1877, fils de Jules-Henri, à l'Orient-de-l'Orbe, dont elle a :

1. Louise-Julia, née le 9 avril 1909.
2. Léontine-Cécile, née le 21 octobre 1908.

AMÉLIE-EUGÉNIE AUBERT, fille d'Henri-Daniel, fils de David-Louis, née le 31 janvier 1855 ; elle épousa, en 1876, Hector-Henri Lecoultre, horloger, né le 10 février 1844, fils de François-Ulysse et de Victorine née Nicole, dont elle a :

Elle-Rosa-Amélie, née le 23 janvier 1890.

HENRI-LÉOPOLD AUBERT, fils de Henri-Daniel, fils de David-Louis, né le 4 juin 1860 ; il épousa, en 1892, Louise-Adeline Piguet, horlogère, née le 13 juillet 1861, fille de François-Élie et de Louise-Henriette née Magnenat, dont il a :

1. Susanne-Louise-Fanny, née le 18 nov. 1893.
2. Marguerite-Amélie-Julia, née le 21 mai 1895.
3. Jeanne-Olga, née le 6 septembre 1896.
4. Jean-Léopold-Henri, né le 29 juin 1903.

GEORGES-CONSTANT AUBERT, fils de David-Louis, fils d'Abraham-David dit Chez-Jean, né le 17 décembre 1815, mort le 19 février 1876, fabricant d'horlogerie Derrière-la-Côte du Sentier ; il épousa, le 15 novembre 1838, Louise-Henriette Guignard, née le 24 mai 1816, morte le 15 octobre 1883, fille d'Antoine-Moïse et de Charlotte-Louise née Piguet, au Solliat, dont il eut :

1. Mara-Louisa-Élvina, née le 21 avril 1839, morte célibataire le 16 avril 1908, négociante.
2. Paul-Henri-Constant, qui suit.
3. Georges-Henri, qui suit.

PAUL-HENRI-CONSTANT AUBERT, fils de Georges-Constant, fils de David-Louis, né le 24 septembre 1841, négociant au Sentier ; il épousa, le 15 septembre 1864, JULIE-MÉRY PIGUET, née le 9 janvier 1843, fille de Lucien et de Zélie, née Meylan, dont il a eu :

1. Jean-David, né le 11 juin 1865, mort le 20 février 1866.
2. Susanne-Louise-Zélie, qui suit.
3. Paul-Julien, né le 7 février 1872.
4. Jean-Constant, qui suivra Susanne-Louise-Zélie.

SUSANNE-LOUISE-ZÉLIE AUBERT, fille de Paul-Henri-Constant, fils de Georges-Constant, née le 1^{er} janvier 1868 ; elle épousa, le 2 septembre 1893, Henri-Alexandre Dépraz, né le 2 octobre 1866, négociant pierriste, à Genève, fils d'Antoine-Constant, bourgeois de la commune du Lieu, et de Marie-Louise née Piguët, dont elle a :

1. Marguerite-Lydie, née à Plainpalais le 20 août 1898.
2. André-Constant, né le 28 février 1901.

JEAN-CONSTANT AUBERT, fils de Paul-Henri-Constant, fils de Georges Constant, né le 9 novembre 1873 ; il épousa, le 12 août 1903, Lucie-Marguerite Piguet, née le 4 août 1882, fille de Henri-Lucien et de Émilie-Adrienne née Reymond, dont il a :

1. Liliane-Rosine-Zélie, née le 8 janvier 1905.
2. Paul-Lucien-Constant, né le 29 novembre 1906.
3. Claude-Maurice, né le 25 mars 1909.

GEORGES-HENRI AUBERT, fils de Georges-Constant, fils de David-Louis, né le 10 août 1845 ; il épousa, le 7 octobre 1869, Julia-Louise-Adèle Guignard, née le 9 octobre 1845, fille de Louis-Eugène et de Julie-Marianne née Rochat, dont il a :

1. Alice-Henriette, qui suit.
2. Gustave-Constant-Louis, qui suivra.
3. Marie-Louise, née le 21 octobre 1890.

ALICE-HENRIETTE AUBERT, fille de Georges-Henri, fils de Georges-Constant, née le 14 juillet 1871 ; elle épousa, en 1896, John-Henri Meylan, né le 28 octobre 1872, au Brassus, file de Jules-

Henri et de Louise-Eugénie née Meylan, dont elle a :

1. Richard-Albert, né le 18 juin 1897.
2. Gabriel, né 21 mai 1900.
3. Alice-Marguerite, née le 30 novembre 1901.
4. Gilbert-John-Henri, né le 10 septembre 1909.

GUSTAVE-CONSTANT-LOUIS AUBERT, fils de Georges-Henri, fils de Georges-Constant, né le 22 octobre 1872 ; électricien aux forces du Rhône, à Bellegarde ; il épousa, à Creil (Oise), le 1^{er} mai 1900, Julia Lutzenbürger, fille de Georges, Bava-rois, et de Christina née Stelzner.

Sans postérité

PIERRE-HENRI AUBERT, fils de Jehan, fils de David, baptisé le 12 juin 1746, mort le 3 février 1818 ; il eut pour parrains : Abraham Golay et Pierre Capt ; et pour marraine : Marie Aubert ; il épousa, le 26 mars 1772, Anne-Judith Simond, fille de Daniel, bourgeois de la commune du Chenit dont il eut :

1. Louise-Henriette, née le 23 août 1772, morte le 13 mai 1779 ; parrain : David Aubert ;

marraines : Louise-Catherine Aubert et Marie-Henriette Simond.

2. Sophie, née le 9 juillet 1774, morte le 12 mai 1782 ; parrains : Jean Aubert et Jean Capt, justicier.
3. Henri, né le 27 décembre 1790, mort le 13 avril 1794 ; parrains : Jean Aubert, Sébastien Simond, Henri-Ferdinand Aubert, Abraham-Daniel Simond.

ROSE-JUDITH AUBERT, fille de Jehan, fils de David, baptisée le 6 février 1757, morte le 11 mars 1835 ; elle eut pour parrains : Charles-Louis Meylan, justicier pour Romainmôtier, et David Rochat, conseiller ; elle épousa, le 20 juin 1775, David-Henri Piguët, conseiller, fils de David, bourgeois du Chenit, Derrière-la-Côte, et de Judith née Meylan, dont elle eut :

1. Jean-François-David, né le 22 juin 1780, baptisé le 9 juillet suivant ; marraine : Jeanne-Marguerite Aubert, sa tante.
2. Philippe-Samuel, né le 20 novembre 1783, baptisé le 7 décembre suivant : parrain : Abraham-David Aubert, son oncle ; mar-

- raine : Louise-Catherine Aubert née Reymond, sa tante.
3. Rose-Sophie, née le 28 août 1786, baptisée le 24 septembre suivant ; parrain : Pierre-Henri Aubert, son oncle ; marraine : Henriette Aubert née Reymond, sa tante.
 4. David-Henri*, né le 13 octobre 1789, baptisé le 8 novembre suivant, † jeune ; parrain : Henri-Ferdinand-Aubert, son cousin ; marraine : Henriette Aubert, sa cousine.
 5. David-Henri**, né le 6 mai 1792, baptisé le 3 juin suivant.
 6. Louise-Henriette*, née le 8 février 1795, baptisée le 8 mars suivant, † jeune ; marraine : Susanne Aubert, sa tante.
 7. Louise-henriette**, née le 16 décembre 1799, baptisée le 12 janvier 1800.

JEHANNE AUBERT, fille de David, fils de Moyse, baptisée le 17 août 1719, morte le 16 novembre 1791 (voir acte notarié, 17 mars 1746) ; elle eut pour parrain : David Aubert, son père, et pour marraine : Marie Aubert née Piguet ; elle épousa, le 22 juillet 1745, muni d'une Bible, et équipé et armé conformément au mandat souverain, Jean-

Daniel Piguet, lieutenant de milice, fils d'honorable David, bourgeois et S^f lieutenant du Chenit, dont elle eut :

1. Henriette, baptisée le 27 février 1746 ; parrain : David Aubert, son oncle.
 2. David, baptisé le 11 février 1748 ; marraine : Anne-Marie Aubert, sa tante.
 3. Charles-Joseph, baptisé le 21 septembre 1749.
 4. Susanne, née le 26 juin 1752, baptisée le 23 juillet suivant.
 5. Abraham-Daniel, né le 24 mars 1754, baptisé le 7 avril suivant ; marraine : Marie Aubert, alliée Abraham Golay dit Chez-l'Héritier.
 6. Louis-Félix, baptisé le 25 mars 1758.
-

APPENDICE

Nous possédons, reliés en deux volumes manuscrits, six cent soixante-cinq actes notariés relatifs aux familles Aubert de la Vallée de Joux. Ces actes qui s'étendent sur une période de 81 ans, soit de 1671 à 1752, ont été, sur notre demande, obligamment relevés par les archivistes de Lausanne.

Si nous insérons ici, sous forme d'appendice, quelques-uns de ces actes, choisis parmi les plus anciens, et dans lesquels nous retrouvons les noms de plusieurs de nos ancêtres, ce n'est pas précisément pour l'intérêt qu'il présentent, mais plutôt comme une preuve ajoutée à notre travail, et de plus, parce qu'ils permettent de se rendre compte des termes originaux et de l'orthographe qu'employaient jadis les officiers civils. Ces actes ou extraits d'actes peuvent être facilement consultés, car ils se réfèrent par leurs dates à l'indication placée entre parenthèses dans le texte de la généalogie.

Parallèlement au travail généalogique qui précède et toujours avec l'aide obligeante des archives

lausannoises et des officiers d'état civil de diverses communes, nous avons dressé un tableau général des familles Aubert natives ou originaires du canton de Vaud; ce tableau, qui nous l'avons dit, peut servir à la rédaction d'autres lignées généalogiques que la nôtre, procède par ordre de naissance et réunit sur chaque nom, lorsqu'il y a lieu, les trois phases principales de l'existence: le baptême ou la naissance, le mariage et la mort; lorsque les concordances certaines le permettront nous référerons ces familles aux actes qu'elles ont dressés par-devant notaire, ou auxquels elles ont simplement participé.

Les trois volumes qui renferment cette série manuscrite d'actes notariés ainsi que le tableau général qui contient environ dix-huit cents familles, sont, en attendant l'impression, à la disposition non seulement de ceux qui pour un complément de travail auraient intérêt à en prendre connaissance, mais encore des personnes qui elles-mêmes figurent au tableau et qui y trouveront facilement les états civils de leurs ancêtres et de leurs descendants. Au moyen de dates de renvoi, placées en marge, on peut en quelques instants rassembler toutes les générations d'une même famille.

ACTES ET EXTRAITS D'ACTES NOTARIÉS

SE RÉFÉRANT A LA GÉNÉALOGIE QUI PRÉCÈDE

Les points suspensifs indiquent des abréviations de
texte, ou des mots illisibles dans les documents
originaux.

Nicolas Monney, notaire. Acte sur parchemin du 16 avril 1600.

Au nom de Dieu, amen. à tous ceux qui les présentes soit chose notoire et manifeste que l'an de grâce courant mille six cents et le seizième jour du mois d'april, à l'instant postulation et requeste de Mos. Nicola Monney, notaire, assesseur, commissayre et renovateur des ventes, concessions et recognoissances de nos très redoubtés et puissans Seigneurs de la ville et canton de Berne à cause de leur mayson jadis Abbaye du Lacq de Joux, stipulant et recepvant au nom et prouffit d'iceulx nos dicts Seigneurs et des leurs. Par devant moy dict commissayre et en présence des tesmoins cidedessous nommés s'est personnellement constitué et estably Lhonn. Pierre, fils d'honn. Guillaume Aubert, du Lieu, résidant au Chenit. Lequel sachant bien et bien advisé pour lui, ses hoirs et successeurs quelzconques, confesse et manifestement recegnoist nonobstant que par toutes les précédentes recognoissances ses prédécesseurs leussent recogneu estre taillable de main morte. Et à présent, par l'octroy, grâce et permission d'iceulx nos dicts Seigneurs suyvant les lettres par eulx, à la requeste des députés de la dicte Vallée faictes et envoyées

au Seigneur Baillif de Romemostier et à eulx otroyées en date du vingt cinquiesme de Febvrier, l'an depvant escript iceluy, pour luy et les siens predicts, être homme franc et libre d'iceulx nos dicts Seigneurs et de tenir et posséder d'iceulx soubz les charges et conditions soubescriptes les choses et possessions suyvantes situées et jacentes rière le terroir et confins du Lieu et lieux cirquoysmes. Premièrement : les biens précédemment aux mains de noble Abel Mayor des présentes extents commissayre, par Guillaume Aubert, père du dict confessant en deux particules recogneu, et audict confessant et appartenantes par succession légitime, assavoir au Chenit les deux tiers d'un morcel de pré ci-devant en deux particules recogneu, et icy de présent particularysé en huit morcels. Le premier contient environ cinq seytorées, dans laquelle pièce s'est édifiée une mayson, curtille et appartenances jouxte le chemin publicq devers orient, le haut du Rizo devers occident, le pré de Jehan et Pierre Meyland devers vent. Le second contient trois seytorées appelées La Cerniaz, jouxte l'eau de l'Orbe devers orient, le grand Marest devers occident, le pré des Meylan devers bize et le pré de Jehan Meylan devers vent. Le séquant contient une seytorée au lieu dict les Mottes jouxte l'eau de l'Orbe devers orient, le pré de Pierre Meyland devers occident et

bize, et le pré de Jehan Meyland devers vent. Le tierz contient deux seytorées, lieu dict en la Grande Islaz jouxte l'eau de l'Orbe devers occident, le pré de Pierre Meyland devers occident et bize, et le pré de Jehan Meyland devers vent. Le cinquiesme est au lieu dit aux Escomanglioz, contenant environ trois seytorées jouxte l'eau de l'Orbe devers orient et le pré de Pierre Meyland devers occident et bize, et le pré de Jehan Meylan dict Perrod devers vent. Le sixiesme est au lieu dict en l'Islaz devant la mayson de Perrod que contient environ deux seytorées jouxte l'eau de l'Orbe et la possession de Paul Lohys Aubert devers orient. Le septiesme contient deux seytorées au lieu dict au Praz-Riond jouxte l'eau de l'Orbe et la terre du dict Jehan Meyland devers orient et bize et le pré de Paul-Lohys Aubert devers occident et le pré de Jehan Golaz (Gaulaz) devers vent. Le huitiesme contient une pose, en terre, lieu dict au Champt dernier Chez Perrod jouxte la terre de Pierre Meyland devers orient, le Marest du Dégost devers occident, la terre de Jehan Meyland devers bise, la terre de Jehan Meyland dict Perrod devers vent. Pour lesquelz huit morcels sus limittez confesse debvoir le dict confessant à nos dicts Seigneurs par vertu d'usage et de rejonction sur ce nouvellement fait, trois sols six deniers, bonne monnoye, tous les ans et perpetuellement et terme feste St-Michel ar-

change debvoir payer. Item confesse tenir le dict confessant d'iceulx nos dicts Seigneurs du max appelé Campoz lequel fust dernièrement recogneu tant par Claude Viande, Pierre fils de Pierre Meyland, Claude Piguet que Paul Lohys Aubert en plusieurs particules, assavoir environ quatre seytorées de pré jouxte la montagne comme se peut estendre vers orient, le pré de Paul-Lohys Aubert devers occident et vent, la possession de Claude Meyland devers bise. Item du dict max ung autre morcel de pré contenant deux seytorées jouxte la possession de Claude Meyland devers orient, l'eau de l'Orbe devers occident, le pré de Jehan Golaz devers bise, la possession de Paul-Lohys Aubert devers vent. Item, en plus du dict max un morcel de pré et terre, contenant une pose jouxte le pré de Paul-Lohys Aubert devers orient et bise, l'eau de l'Orbe devers occident et vent. Pour lesquelles pièces du dict max du Campoz procédées confesse debvoir le dict recognoissant à nos dicts Seigneurs par vertu nouvellement faicte, assavoir ung sol quatre deniers, bonne monnoye, et comme dessus debvoir payer. Item, confesse tenir le dict recognoissant de nos dicts Seigneurs, les biens de la communaulté du Lieu provenanz par vigueur d'une vendition perpétuelle passée par Sebastian Reymond & Claude Reymond comme gouverneurs et charge ayante de la dicte

communaulté, à honorable Anthoyne & Siméon Meylan, père et fils & Pierre fils de ffeu Guillaume Aubert, au contenu d'un jugement publicq receu par Egrège Jacques Meylan en datte du cincquiesme jour du mois d'octobre mille cinq cens huictante neuf, assavoir une pièce de terre, prés et bois, située et existante au lieu dict du Marest du Dégost, au Chenit, de lay confin et fenage du Lieu ; de laquelle pièce le dict confessant en possède la moytié pour indivis avec Jehan et Pierre Meylan, frères pour l'autre moytié ; et ainsy le tout se limitte jouxte la possession du dict confessant, des dicts Jehan & Pierre Meyland devers orient, la Joux noire, tout comme droict de commun se peult extendre et limiter devers occident ; le bois et possession des Gaulaz du Lieu devers bize, et le bois et possession de Jehan Meyland, Guillaume Piguet, Jehan Gaulaz et aultres devers vent. Et c'est sans charge d'aucune cense dehue à nos dicts Seigneurs, ainsy tant seulement soubz sa directe Seigneurie et toutale jurydiction avec le diesme. Item des biens de la dicte communaulté et lesquels ont été abergés par Claude Nicoulaz & Nicola Reymond, gouverneurs et charge ayants de la dicte communaulté à honnor. Guillaume et Jehan Aubert au contenu de l'abergement, receu par Egrège Théodole Meyland, en datte du treiziesme de juin mille cinq cens soixante neuf [1569], assavoir la

moytié devers bize d'une pièce appelée le Marest du Dégost, assise au confin du Lieu, jouxte l'aultre moytié que tient et possède Jehan, fils d'Anthoyne Meyland, des Vifforches, et Pierre Meyland son frère devers vent, la possession de Jehan Golaz et Jacques Goy devers bize, la Joux noire devers occident, la terre du dict confessant devers orient. Et c'est sous cense ou pension annuelle et perpétuelle de la moytié de deux sols bonne monnoye et payables comme dessus. Laquelle cense ou pension perceoit la dicte communauté en vigueur de dicte Abbaye et nos dictes Seigneurs, le directe Seigneurie et toute juridiction avec le diesme des fruitz y croissants. Lesquelles choses et possessions devant limitées et généralement tout ce qu'à présent le dit confessant pour luy et les siens prédits d'iceulx nos dictes Seigneurs sous le dict hommage de fied franc et sous les dictes censes par luy ci-devant recogneues et désignées. Confessant en outre le dict recognoissant, pour luy et les siens prédits, que nos dictes Seigneurs ont et doivent avoir, comme par le passé la dicte Abbaye avait accoustumé d'avoir, es et seu les choses devant limitées et généralement sur tout le confin et terroir du Lieu directe Seigneurie avec les prédits censes, aussi le diesme de tous bleds, legumes et choses semées en icelles possessions et au dict confin croissant, modéré pour une chascune pose

de terre semée à une coppe mesure de la Tarra tel bled que croistra sur icelle, à forme des lettres à eulx ottroyées par iceulx nos dicts Seigneurs, auxquels soient relation. Promettant doncques le dict recognoissant pour luy et ses dicts hoirs par de bonne foy et soubs l'expresse obligation de tous ses biens meubles et immeubles, contre cette présente recegnoissance et tout son contenu non jamais aller, fayre, dire ny venir au contrayre, mais icelle en tous ses points inviolablement garder et accomplir, comme aussy les predictes censes deues à nos dicts Seigneurs bien payer et réellement satisfayre tous les ans et perpétuellement sus ung chascun jour et terme de St-Michel archange, sus payne d'incourir et supporter toutes constes, missions, interestz et despends que à deffault d'accomplissement des choses sus promises pourroy survenir. Renonceant quant à ce, le dict recognoissant, à tous droicts, loix, statuts et coustumes par lesquels ou lesquelles on pourroit aux présentes contrevenir et notamment au droict disant la générale dénonciation à rien valloir sy la spéciale ne précède. Protestant toutesfois le dict recognoissant que sy par oubli ou ignorance il avait erré ou failly, ayant plus ou moins recogneu qu'il ne devoit, icelle erreur et faulte ne puisse corriger et esmauder et ce tout à bon sens redhuyre sans toutefois préjudice de nulls, ni changement de dattes

d'icestes, ny aussi evocation d'aultres tesmoings. De toutes lesquelles choses le dict confessant a demandé et requis, moy dict commissayre luy estre expédié ung double tel et semblable que au prouffit de nos dicts Seigneurs faict et dressé ce que en fonction de ma charge luy ai accordé sous ma signature manuelle accoustumée par la theneur des cestes.

Que furent faictes et passées au village du Lieu en la mayson d'Egrège Jacques Meyland, les jour et an que dessus, en présence d'honor. Abel Reymond, le dict Egrège Jacques Meyland et hon. Abraham Meyland, touts du Lieu en Joux, à ce pour tesmoings requis et demandez.

(*Signé* : MONNEY, not.)

Somme des censes devant escriptes, sans comprendre ce que perceoit ceste communauté : Cinq solz et deux deniers.

De deux dates que mentionne l'acte ci-dessus, il résulte que notre ancêtre direct Guillaume Aubert était vivant en 1569 et majeur puisqu'il fait dresser un acte par devant notaire dans lequel il est reconnu homme libre et où l'on énumère ses propriétés ; on peut de même, par approximation, il est vrai admettre que si à cette date il avait 35 à 40 ans, il était né vers 1530. De plus l'acte de vente qui fut passé, le 5 octobre 1589, entre la communauté du Lieu et Pierre, fils de Guillaume Aubert, nous montre qu'à ce moment-là ce dernier était mort puisque Pierre Aubert est dénommé fils de feu Guillaume.

Le document mentionne également un acte d'abergation du 13 juin 1569, qui fut passé entre la communauté du Lieu et Jehan et Guillaume Aubert ; il est probable, quoique l'acte n'en fasse pas mention, que les deux abergataires étaient frères.

David Meylan, notaire. Acte du 19 mars 1620.

A tous soit notoire et manifeste que l'an de salut courant mille six cens et vingt, le dix-neufviesme jour du mois de mars, s'est en personne constitué honn. Joseph filz de feu Jean Meylan dict Perrod du Lieu au nom et comme conjointe personne de Suzanne fille de feu Pierre Aulbert, sa femme et pour laquelle il se fait fort et à iceluy nom sçachant bien advisé pour lui, la dicte femme, leurs hoirs et successeurs confesse avoir heu et réellement receu des héritiers du dict feu Pierre Aulbert et honn. Matthieu et David ses fils, cohéritiers, tant à leur nom que de leurs aultres indivis, héritiers du dict Pierre Aulbert présents et acceptants pour eux et leurs héritiers et successeurs quelconques, assavoir la droicte part, partage, portion et légitime division que à la dicte Susanne pourroit compter et appartenir avec les héritiers du dict Pierre Aulbert, tant des biens paternels, maternels, fraternels que sororals, meubles et immeubles, quels qu'ils puissent estre ; et c'est tant par le moyen de sa première constitution doctalle,

confirmation et précédentes quittances données à la dicte Suzanne par ses dicts frères que aussi cinquante florins ordonnés par le testament et ordonnances de dernière volonté du dict feu Pierre Aubert donnés à la dicte Suzanne pour toutes et dernières, lequel testament est confirmé par ces-tes, confessant le dict Joseph au nom susdict avoir receuDonné et fait au Lieu, clauses requises, les jour et an que dessus, présents : Spectable Pierre Tarin, ministre au Chenit, honn. Abraham Nicoulaz, Pierre Mignot et aultres, témoins requis et demandés.

(*Signé* : David MEYLAN, not.)

David Meylan, notaire. Extrait d'acte du 28 novembre 1630.

Acte de partage. Dans cet acte sont mentionnés Abraham, David, et Matthieu Aubert.

Nicoulaz, notaire. Extrait d'acte du 30 mai 1668.

L'an mille six cens soixante huict et le dernier jour du mois de may, personnellement s'est constitué et estably honn. Abel Longchamp, du Lieu, comme mary et conjointe personne d'honorable Estienna Aubert sa femme absente ... , recognoist d'avoir heu et receu d'honn. Abel et Moyse, fils d'hon. Abraham Aubert, du Chenit, frères de la dicte Estienna ...

(*Signé* : NICOULAZ, not.)

Nicoulaz, notaire. Extrait d'acte du 3 novembre 1671.

A tous soit chose notoire et manifeste que l'an de grâce courant mille six cens septante un et le troisième jour du mois de novembre, par devant moy notaire juré sousigné et présents les témoins soubz nommés, personnellement se sont constitués et établys honn. Abraham et Daniel Aubert, du Chenit, agissant en ce fait, tant le dict Abraham à son nom propre que de celui de son frère Joseph, absent, ont vendu aux honn. Abel et Moyze, filz d'honn. Abraham Aubert du dit Chenit, combien le dict Abel soit absent ... (désignation de la pièce de terre vendue) existante rière le confin du dict Chenit, lieu dict : dernier la Coste

Comme témoins : Pierre Aubert, du Chenit, et Abel Longchamp, du Lieu.

(*Signé* : NICOULAZ, not.)

Nicoulaz, notaire. Extrait d'un acte de laudation du 25 mai 1672. Abel et Moyse Aubert, fils d'hon. Abraham ont fait une acquisition des honn. Abraham, Joseph et Daniel Aubert.

Joseph Meylan, notaire. Extrait d'acte du 24 novembre 1679.

..... Daniel, David et Jean-Baptiste Golay, fils de feu Jean-Baptiste donnent à leur soeur Françoise, femme de Discret Moyse Aubert, comme part d'héritage paternel.

Assavoir : 1200 florins, item une bonne vasche et une jénisse pleyne de veau ; item deux robbes avec leurs corseils assortissants, l'une de bon drap, l'autre de drap moyen outre celles qu'elle avoit desja ; item son trossel en linges, de chasque espèce dix ; finalement pour son lict, une courte pointe, un cuessin de plume, dix linceulz avec ses pendants et ciel de lict ; et c'est après lui avoir baillé le choix de retirer la part et portion à sa dite femme compétente des dits biens en fonds, conformément au testament du dit fust Jean-Baptiste Golay, le tout le dit Aubert confesse l'avoir eu et entièrement receu, dont iceux demeurent quitte.

(Signé : Joseph MEYLAN, not.)

Meylan, notaire. Extrait d'acte du 18 juillet 1688.

Sommation est faite à Pierre Aubert de procéder au partage de la succession de son père, feu Abel Aubert, mort six ans auparavant (soit en 1682).

Meylan, notaire. Extrait d'acte du 12 novembre 1695.

Discret Daniel Golay, fils de feu Jean-Baptiste vend aux honn. Jean-Pierre et Abraham Aubert, frères, du Chenit, des terres sises rière le Brassus. L'acte porte en suscription : Acquisition que les S^{rs} Jean-Pierre et Abraham Aubert, du Chenit, sur le Môlard, ont fait du S^r Daniel Golay. (Ils habitaient donc déjà à cette date ce lieu isolé, situé à quelque distance des sentiers qui conduisaient au Marchairuz et à la plaine vaudoise).

Meylan, notaire. Extrait d'acte testamentaire du 30 août 1697

Testament de David Aubert, fils de feu Abel, célibataire, en faveur de sa mère Marie née Meylan; témoins : Abraham et David Aubert, frères.

Meylan, notaire. Extrait d'acte du 15 février 1698

L'an mille six cens nonante huit et le quinzième jour du mois de febvrier, honn. Pierre feu honn. Abel Aubert, tant à son nom qu'à ses indivis, a confessé de bien justement devoir par ceste à

honn. Abraham, fils de feu Moyse Aubert, son cousin, du Chenit, présent et tant à son nom que dans ses indivis acceptant ... assavoir la somme de cent florins

Meylan, notaire. Extrait d'acte du 1^{er} décembre 1698.

Partage d'indivision entre les hoirs de feu Abel Aubert et ceux de feu Moyse Aubert. (De cet acte, important par ses détails, il ressort que notre ancêtre direct Moyse Aubert était mort avant la date du 1^{er} décembre 1698, et qu'il avait un fils du nom d'Abraham qui fut l'aîné de ses enfants, car il est nommé ou est toujours le premier signataire en bas des actes.)

Meylan, notaire. Extrait d'acte testamentaire du 25 novembre 1712.

Testament de Marie née Meylan, femme de feu Abel Aubert, fils d'Abraham. Sa fille Susanne est représentée par son mari Loys Golay; les enfants de feu Madeleine par leur père Sébastien Meylan.

Actes des 27 février et 23 juin 1721

D'extraits de ces documents il ressort :

1° Que la taxe des biens de Pierre Aubert fut faite le 17 mai 1719, par Abraham et David, ses cousins.

2° Que par convention, et du vivant de leur père Pierre Aubert, ses filles cèdent à leurs frères leur part d'héritage contre paiement à chacune d'elles d'une somme de 500 florins ; la convention nous apprend aussi que la femme défunte de Pierre Aubert se nommait Marie Golay.

Jaques Meylan, notaire. Acte du 29 avril 1738.

Y ayant une difficulté ventillante entre les Sieurs Abel et David Meylan, du Chenit, d'une part, et les honn. Pierre et David Aubert, du dit lieu, au nom de tous les compartissants et intéressés, d'autre part, au sujet du chemin qui descend dès maisons des dits Aubert qui sont Dernier la Coste, en traversant la diste coste, dès les dites maisons, tendant à orient, jusques au grand chemin qui va de vent à bize, duquel chemin de la coste les dits Sieurs Meylan ont voulu interdire l'usage aux dits Aubert, y ayant commencé par un Mandat balifval de défense, qui a donné lieu à l'instruction d'une procédure sur laquelle, avant que de rendre le jugement sur sa teneur, la Noble Justice de Ro-

mainmostier, pour prendre lumière de droit des parties et intelligence sur les droits produits, avoir fait députation de deux membres d'icelle, auxquels avait été adjoint le Sieur Juge Nicole, pour faire descente sur le lieu qui faisoit sujet de conteste, lesquels s'y devaient rendre aujourd'huy avec les dites parties, qui pour cela ont été duement averties ; s'étant donc tous rendus dans la maison du sousigné, savoir les dits Sieurs commis, lesd. Sieurs Meylan étant assistés et les dits Sieurs Pierre Aubert ancien, et David fils de David Aubert, aussi assistés de M. le lieutenant Matthey, de Vallorbe, les quels sçachant ont réfléchi sur le merite de la dite difficulté, et etant insinués à la paix et à la concorde par les dits Sieurs commis et assistants sont tombés d'accord de la manière suivante, scavoir que les dits Sieurs Meylan se sont relâchés de leur conteste et convenu du droit des dits Aubert, qui auront droit à l'avenir et à perpétuité au dit chemin, et au lieu de le pratiquer et d'en user à l'avenir par l'endroit qu'il est présentement etably et qui est par le bout du champ du dit Abel Meylan, du côté du vent en descendant dès la Tombaz, en bas côté de la Golice, ils ont donné et ottroyé aux dits Aubert et aux leurs et successeurs quelconques, la permission perpetuelle d'établir le dit chemin de la Coste en bas pour se rendre au grand chemin par le bout du champ, du costé de

bize, qui confine celui que le Sieur Jean-Baptiste Golay a aquis de la vefve d'Abraham Meylan, le quel devra se borner au champ de quatre tiers de toize de largeur, dans l'intention que le propriétaire aura toujours le revenu et tout ce qui croîtra sur le dit chemin, et les Aubert devront etablir et maintenir un cledaz entre la coste et led. champ, lequel chemin devra etre suivi sans s'en écarter ni faire dommage ni d'un costé ni de l'autre, et pour parvenir au dit, ce transport et changement du dit chemin, lequel sera toujours sur le pasturage de 24 pieds de largeur et quils etabliront sur iceluy par où il conviendra le mieux aux Aubert, les dits Sieurs Aubert ont promis de payer aux dits Sieurs Meylan la somme de 125 florins au terme qu'ils conviendronts, et au cas que Mons^r le fiscal de Romainmostier persiste à demander des bamps pour la plainte que luy a faite le dit Sieur Abel Meylan, et qu'après les représentations qui luy seront faites, il en faille faire composition avec luy, les dits Aubert et Meylan payeront par moytié et par égale portion, ce qui luy sera promis pour ce sujet, et pour les frais chacun supportera les siens ; au moyen de quoy les susdites parties seront en paix hors de cour et de proceds, et lesd. Aubert auront l'usage du dit chemin sans conteste pour sen pouvoir servir et leur postérité à l'avenir et a perpétuité et y passer et repasser avec chars et chevaux, en tous tems,

sans aucun contredit ni difficulté ; Ce qui a été ainsi conclud par les parties et promis tenir et accomplir sous l'obligation reciproque de leurs biens, et d'avoir a perpétuité les présentes pour agreables, sans cependant que le présent accord puisse en rien préjudicier aux droits d'autrui ; fait en présence des Sieurs François Matthey, de Vallorbe et Pierre Reymond, marchand, et Jean Simon, dud. Chenit ; Mons^r le lieutenant Matthey et le sieur Abraham Rochat, justicier, tesmoins.

(Signé : Jaques MEYLAN)

Jaques Meylan, notaire. Acte du 29 décembre 1738

Le 29^e de décembre 1738, En propre personne s'est constitué et etably, honn. Isaac Aubert du Chenit, maître maréchal, demeurant à S^t-George, agissant au nom et en qualité de procureur d'honorée Susanne Faget, sa femme, en vertu de la procure quil a en main de la dite sa femme, signée Egrège Feignoux, le 26^e du Courant, et d'honorée Elisabeth Viande, sa tante, avec promesse de la faire plus outre autoriser quant requis il en sera ; au dit nom scachant et bien advisé, a vendu purement et perpetuellement, par ces présentes, à honor. Abraham Viande laîné, son oncle, présent et acceptant, assavoir : une maison et appartenances devant et derrière, jouxte la maison

d'Abraham Goy, de bize, celle de Jean Goy, de vent ; item environ demi pose de terre : champ, pré et jardin, jouxte la terre de Jean Goy, de vent ; la terre d'Abraham Goy, d'orient et bize ; lad. maison et encore la terre dud. Abraham Goy, d'occident ; le tout à forme de l'acquis et partage ci-devant fait entre le dit Jean-Baptiste Goy et ladite Susanne Faget et Elisabeth Viande, sa femme, proportionnaires aux dites maisons et terres vendues ; avec fonds, fruits, droicts, jouissances et appartenances. Et a été faite cette vendition pour le prix et somme de 429 florins de capital, vins beus 21 florins, le tout payé et satisfait, dont le vendeur en quite l'acquisiteur, au nom de sa femme et de sa tante ; à l'efet de quoy se sont suivies les devestitures et investitures, en tel fait requises, promesse de deue maintenance, sous l'obligation des biens des dites Viande et Faget, les droicts seigneuriaux réservés ; Actum en présence des honn. David Meylan, assesseur, Pierre Reymond, marchand, et Abraham Golay, du dit Chenit, tesmoins.

(Signé : Jaques MEYLAN)

Jaques Meylan, notaire. Acte du 30 juin 1739

En propre personne, s'est constitué honorable David Aubert, du Chenit, lequel scachant et bien

advisé s'est déclaré porté et constitué caution solidaire, sans division d'action, de honor. Isaac Aubert, son fils, maître maréchal à S^t-George, pour la somme de 1100 florins quil veut emprunter du Sieur Abraham Rochat, régent au Mont, pour la quelle reponce et caution il a obligé tous ses biens ; ce qui a été fait en présence des Sieurs Joseph Simon, Pierre-Moyse Rochat, et Abraham-Isaac Rochat, du Lieu, tesmoins.

(*Signé* : Jaques MEYLAN)

Jaques Meylan, notaire. Acte du 30 décembre 1739

Le 30^e de décembre 1739, En propre personne s'est constitué et etably, honor. Isaac, fils d'honorable David Aubert, du Chenit, maître-maréchal, demeurant à St-George, le quel scachant a remis, cédé et abandonné purement et perpetuellement par ces présentes, aux honor. David et Jean Aubert, ses frères, présents et acceptants, tant à leurs noms quen celui d'honor. Joseph Aubert, leur frère, assavoir tout droit, part et portion quil a et pouvoit avoir en la moytié de tous et en chacun des biens, et en tous les efets du dit honor. David Aubert, leur pere, et en ceux d'honorée Marie Rochat, leur mere, en quoy qu'ils consistent, de quel genre, nature et especes qu'ils soyent : meu-

bles et immeubles, les dits de leurs pere et mere ayant prélevé l'autre moytié pour leur entretien et pour en disposer à leur volonté ; Et a été faite la dite cession pour le prix capital de 1038 florins 7 sols 6 baches, , qui est tout ce qui luy pouvoit venir sur la dite moytié de bien paternel et maternel quelconques à forme de la manifestation sermentale qu'en fit hier led. Aubert, leur père, sur mes mains, et la taxe qui en fut faite par les Sieurs Daniel Golay, gouverneur, et Abraham Capt, forestier, par luy acceptées ; et outre la dite somme le dit Isaac Aubert confesse avoir encore reçu sa part de la dite moytié des meubles morts et vifs, le tout qu'il a confessé et confesse avoir eu des dits ses frères dont il les en quite et les leurs par ces présentes, à l'efet de quoy il s'est devestu de sa dite part de bien paternel et maternel pour les dits ses frères les en investir purement et perpetuellement, et de plus il se tient pour bien partagé d'avec ses dits ses frères sur la dite moytié de biens et confesse d'avoir bien reçu ce que justement luy en pouvoit parvenir sans aucune lezion, au moyen de quoi il y renonce et promet sous l'obligation de ses biens de n'en jamais rechercher les dits ses frères, mais d'avoir la présente cession et renoncia-tion perpetuellement pour agréable, renonçant à toutes loix pratiques et usances aux présentes contraires ; Ce qui a été fait en présence des hon-

nor. Abraham Piguet dit chez le grand Jacob, et David Piguet, tanneur, du dit Chenit, tesmoins.

(*Signé* : Jaques MEYLAN)

Jaques Meylan, notaire. Acte du 7 juillet 1742.

Personnellement s'est constitué et etablye honorée Susanne, fille du Sieur David Aubert, du Chenit et femme d'honor. David feu Louys Gollay, dud. lieu, agissante par l'avis du dit son mary, et l'honor. Jehan Aubert son oncle, et Jacques Rochat son cousin, dud. Chenit, présents et l'authorisans, icelle en dite authorisation scachante et bien avisée : elle a cédé et remis purement et perpetuellement, par ces présentes , aux honor. David, Jean et Joseph Aubert, ses trois frères, les dits David et Jean présents et acceptants, tant à leur noms qu'en celui du dit Joseph Aubert, leur frère, absent, duquel ils se font fort : assavoir tous droits, portion, et toutes les pretentions qu'elle a et pouvoit avoir comme que ce soit, en tous et en chacun les biens et en tous les efets du dit Sieur David Aubert, son pere, et en ceux d'honorée Marie Rochat, sa mere, en quoy qu'ils consistent, de quel genre, espece et nature qu'ils soyent : meubles et immeubles. Et elle a fait la présente cession pour le prix et somme en capital de 1038 florins 8 sols six deniers : trente florins d'epeingles, en outre ce son trossel bien assorti, et une vache, qu'ils ont taxé et

évalué entreux la somme de 500 florins, qui est tout ce qui luy pouvoit competir et appartenir des dits biens paternel et maternel, au contenu de la manifestation et taxe qui en fut faite le 30^e décembre 1739, relatée à moy soubsigné, et par la dite Susanne Aubert, de l'autorité sus dite, présentement acceptée. Et de plus ils luy ont payé l'intérêt de la dite somme de 1038 florins 8 sols 6 deniers, dès le dit jour 30^e décembre 1739. Le tout qu'elle confesse avoir eu et receu des dits ses frères, dont elle les en quite et les leurs par les présentes à perpétuité ; se devestissant des dits biens paternel et maternel pour les dits ses frères en investir purement et perpetuellement, se declarant être bien partagée et divisée d'avec ses frères et soeurs, et pere et mere, sans pouvoir rien prétendre désormais plus outre aux dits biens, renonceant à pur et à plein à iceux ; et elle a promis de n'en jamais rechercher les dits ses pere et mere, et frères et soeurs ; et d'avoir a perpétuité la présente cession pour agréable, ferme et stable, renonceant pour cet effet à toutes loix, pratiques et usances aux pressentes contraires, et nommement à la loy qui regarde les files mal dotées. Et elle a pour cet effet obligé tous ses biens, cependant la loyale echeute reservée. Ce qui a été ainsy fait et passé le dit jour sur mes mains, en présence du Sieur justicier Abraham Ro-

chat, du Pont, et Abraham Capt, forestier, du dit Chenit, tesmoins.

Du même jour, 7 juillet 1742 ; non obstant que la cession ci devant porte quittance, les dits frères Aubert redoivent à la dite Susanne Aubert, leur soeur, 741 florins 8 sols 6 deniers, après ce qu'elle a receu, soit de son mary, par confession du 21 janvier 1740, par moy receue ; la quelle somme de 741 florins 8 sols 6 deniers, les dits frères Aubert payeront à la decharge du dit Sieur Golay, etc. ; memes présents que dessus.

(*Signé* : Jaques MEYLAN)

Jaques Meylan, notaire. Acte du 10 mars 1745

Personnellement s'est constitué et etably honnor. Pierre feu Jean-Pierre Aubert, du Chenit, lequel sachant et bien advisé, a vendu purement et perpetuellement, par les présentes, au Sieur Jean Aubert, son frère, dud. Chenit, présent et acceptant, assavoir un morcel de curtil et jardin, qui contient environ dix toises, au lieu dit Sur-le-Mollard, et jouxte la terre d'honn. Joseph Aubert, leur frère, de bize ; celle de l'acquisiteur des trois autres costés, avec fonds, fruits, droits, entrées, sorties, étendues, jouissances et appartenances quelconques, pour le prix de 20 florins, tant pour capital que veins et espeingles, le tout payé et satisfait, dont quite avec devestitures et investitures requises, promesses de

due maintenance en jugement et dehors, sous l'obligation de leurs biens, les droits seigneuriaux reservez.

Actum en présence des honor. David Rochat, de la Landaz, et Abraham Reymond dit le Gros, du dit Chenit, tesmoins.

(*Signé* : Jacques MEYLAN)

Jaques Meylan, notaire. Acte du 10 mars 1745

Personnellement se sont constitués et establys les honor. Jean-Abraham et Joseph feu honor. Jean-Pierre Aubert, du Chenit, d'une part, et honn. Pierre Aubert, leur frère, du dit lieu, d'autre part, les quels ont déclaré avoir fait, conclud et arresté entreux le partage pur et perpetuel que s'ensuit : C'est de leur pièce de montagne et pasturage et du challet et citerne qui sont dessus, la dite pièce existante sur le Mollard et qui set une particule de la montagne du Brassus ; de la quelle la portion du dit Sieur Aubert luy est advenue du costé du vent, jouxte la montagne des hoirs de Pierre Meylan, d'occident et vent, les portions restantes par indivis aux dits ses frères d'orient et de bize, par les bornes et brochons qu'ils y ont plantés, et par les pierres qu'ils ont marquées entre leur dites portions. Et tout ce qui est à bize et à orient de la dite portion à Pierre, compris le challet et citerne, est advenu aux dits Jean, Abraham et Joseph Aubert, frères, par

indivis, avec dictes pieces les fonds, fruits, droits, entrées, sorties, etendues, jouissances et appartenances quelconques, compris aussi les bois pour chacun ainsi qu'ils sont existants sur les dites pieces ; et ainsi ils confessent d'être en cet endroit bien et justement partagez et divisés. A cet effet se sont suivies les devestitures et investitures requises, promesse de deue maintenance, en jugement et dehors, sous l'obligation de leurs biens, les droits seigneuriaux reservez ; Et c'est aussi sans déroger au droit d'ypothequaires que y ont les héritiers de feu la Noble et Généreuse Dame de Chevilly, en vertu d'une Lettre de Rente que lesdits frères Aubert doivent en communion, et qui demeure en même état tant pour la debte que pour les ypotheques ; et ils ont promis d'avoir le présent partage a perpétuité pour agréable ; ce qui a été ainsy fait et passé led. Jour 20 mars 1745, sur mes mains, au Chenit, en présence du Sieur David Rochat, de la Landaz, et Abraham Reymond dit le Gros, dud. Chenit, tesmoins.

(Signé : Jacques MEYLAN)

Acte du 9 février 1746.

Cet acte règle un différend survenu entre les frères David et Jean, fils de David Aubert, au sujet de la succession de leur oncle Jehan, fils de Moyse Aubert.

De l'acte il ressort qu'à cette date, Madeleine née Rochat, veuve de Jehan Aubert, est encore vivante.

Jaques Meylan, notaire. ~~Acte du~~ 17 mars 1746.

En propres personnes se sont constituées et établies les honor. Anne-Marie et Jeanne, filles du Sieur David Aubert, du Chenit, femmes la dite Anne-Marie d'honor. Moïse fils du Sieur Jean-Baptiste Golay ; et la dite Jeanne d'honor. Jean-Daniel feu le S^r lieutenant David Piguët, du Chenit, agissantes par l'avis et l'autorisation des dits leurs marris et du S^r Abraham Rochat, leur oncle, et d'honor. Abraham feu Nicolas Meylan, leur cousin, tous présents et les autorisans. En dite autorité scachantes et bien avisées, ont cédé, quité, remis et habandonné, purement et perpétuellement, par les présentes, aux S^r David et Jehan Aubert, leurs frères présents et acceptans, assavoir tous droits, parts, portions et toutes légitimes prétentions qu'elles ont et peuvent avoir, comme ce que soit, en tous et un chacun les biens et en tous les efets du dit Sieur David Aubert, leur père, et en ceux d'honorée Marie Rochat, leur mère, en quoy qu'ils consistent et puisse consister, de quel genre, espèce et nature qu'ils soyent, meubles et immeubles. Et a été faite le présente cession et renoncia-tion, pour et moyennant le prix et somme de à chacune la somme de 1038 florins huit sols six de-

niers, et aussi à chacune 30 florins d'espeingles ; en outre cela leurs trousseaux bien assortis, et à chacune une vache ; ce qui tout ce qui leur pouvoit competir et parvenir des dits biens paternel et maternel quelconques, au contenu de la manifestation et taxe qui en fut faite le 30 décembre 1739, dont acte a été dressé par moy soubsigné ; et laquelle taxe et manifestation les dits soeurs Aubert, de l'autorité sus dite ont présentement acceptée ; et de plus ils leur ont payé l'intérêt des dites sommes et tout ce que dessus elles ont confessé et confessent d'avoir eu et receu des dits leurs frères, dont elles les en quittent et les leurs à toute perpétuité. Et à cet effet se sont ensuivies les destitutions et investitures requises, se tenant et déclarant être bien partagées, séparées et bien divisées d'avec les dits leur père et mère et frères, et d'avoir eu et receu ce qui leur pouvoit competir et appartenir des dits biens ; c'est pourquoi elles y renoncent et promettent de rien jamais rechercher leurs dits père et mère ni leurs frères en façon que ce soit, sous l'obligation de leurs biens ; renonçant pour cet effet à toutes loix et usances aux présentes contraires, et notamment à la loy qui regarde les filles mal dotées. Fait en présence des honor. Egrège David-Moyse Nicoulaz et Daniel Le Coultre, tesmoins.

La loyale écheute réservée.

(Signé : Jaques MEYLAN)

Jaques Meylan, notaire. Acte du 28 avril 1746

Personnellement s'est constituée et établie honorée Marie, fille de feu honor. Joseph Piguet, du Chenit, femme d'honor. David, fils de Sieur David Aubert, du même lieu, agissante par l'autorité du dit Aubert, son mary, et des Sieurs David Piguet et David Meylan, assesseurs consistoriaux dud. Chenit, ses cousins présents et les autorisants. Icelle en dite autorisation, scachante et bien avisée, a cédé, remis et habandonné, purement et perpétuellement par ces présentes, à honor. David Piguet, son frère présent et acceptant, assavoir tout ce qu'elle pouvoit avoir de droit, portion et prétentions aux biens, et de tous les efets du dit feu honor. Joseph Piguet, leur père, de quel genre et nature qu'ils soyent, meubles et immeubles, sans aucune réserve. Et a été faite la première cession pour le prix et somme de 1200 florins : et son trossel assorti de lit, linges et habits, à la coutume de ce lieu. Et quoy que par la taxe qui a été faite du dit bien, il ne luy vinse que 1038 florins, le dit Piguet a bien voulu luy donner la dite somme de 1200 florins et autres choses pour le tier qui luy venait du dit bien paternel par l'accord qui fut fait le 29 avril 1728 par les curateurs de l'hoirie dud.

Joseph Piguet, receu par moy sousigné, et lequel accord est par ceste de plus fort confirmé ; et la dite Marie Piguet a confessé d'avoir eu et réellement receu du dit son frère, la dite somme de 1200 florins, et son trossel comme dit et bien assorti, dont elle l'en quite et les siens par les présentes. A l'efet de quoy elle s'est devestue des dits biens paternels pour le dit son frère l'en investir purement et perpétuellement ; se reconnaissant pour bien et légitimement partagée et d'avoir receu tout ce qui luy pouvait appartenir des dits biens paternels, sans aucune lezion, au moyen de quoi elle y renonce pour jamais, et promet d'avoir la présente cession perpétuellement pour agréable, sous l'obligation de tous ses biens ; la loyale echeute réservée, ainsi que le bien de la mère, qui n'est pas compris dans cette renonciation, qu'ils ont fait consister en la somme de 450 florins.

Fait sous les autres clausules requises, en présence du Sieur Daniel Golay, gouverneur, et Abraham Piguet, du Chenit, tesmoins requis.

(Signé : Jaques MEYLAN)

Du dit jour 28 avril 1746

Quoy que la cession ci devant porte quittance, le dit David Piguet redoit la dite somme de 1200

florins à sa soeur, laquelle il a promis de payer à honor. Moyse fils du Sieur Jean-Baptiste Golay, soit à sa femme, à la décharge du dit David Aubert, dans une année prochaine, avec l'intérêt de tout ce qui sera echeu à la S^t-Michel de présente année, sauf l'obligation de tous ses biens ; ce que sa soeur luy a cédé luy demeure engagé jusques à fin de payment. Fait en présence des mêmes.

(*Signé* : Jaques MEYLAN)

Jaques Meylan, notaire. Acte du 4 janvier 1751.

Personnellement s'est constitué honor. Abraham feu honor. David Reymond, maître cordonnier, du Chenit, demeurant Derrière-la-Côte ; lequel sçachant et bien advisé, a vendu purement et perpetuellement par ces presentes, aux Sieurs David et Jean Aubert, frères, du dit Chenit, presents et acceptans : assavoir en premier, environ demi-pose de champ, lieu dit en-dessous de la maison des heritiers de feu Pierre Meylan, officier, jouxte le grand chemin qui va au Rizoud, de vent ; la terre des acquireurs des trois autres côtés ; item un morcel de pré d'un quart de pose et demi de contenance, jouxte le chemin de la Tombe, de bize ; la terre des hoirs de Joseph Aubert, officier, d'orient ; celle des acquireurs de vent et d'occident ; avec

leurs fonds, fruits, droits, entrées, sorties, jouissances et appartenances quelconques. Et a été faite la presente vendition pour le prix et somme en capital de 356 florins, 6 sols ; vins et espeingles 18 florins. Le tout par les acquiseurs payé et satisfait, dont le vendeur les en quitte et les leurs par cestes. A l'efet de quoy s'en sont suivies les devestitures et investitures requises. Et le vendeur leur promet duë maintenance de ce qui leur a ci-dessus vendu, en jugement et dehors, sous l'obligation de ses biens. Et les acquiseurs sont chargés pour l'avenir, des droits seigneuriaux.

Ce qui a été ainsi fait en presence des honor. David ffeu David Golay et Joseph fils de Pierrotton Golay du dit Chenit, tesmoins.

J. Meylan, notaire. Acte testamentaire du 7 septembre 1751

L'an mille sept cent cinquant'un et le septième jour du mois de septembre, Le Sr David Aubert l'aîné, du Chenit, demeurant Derrière-la-Côte, étant malade en son corps, toute fois de bon sens, mémoire et bon jugement. Après avoir recomman-dé son âme à Dieu son Créateur sur les mains du notaire soussigné et en présence des témoins sous nommés. Il a fait son testament et disposé de ses biens de la manière suivante :

Premièrement il a donné aux pauvres du dit lieu cinq florins. Item à honn. Isaac Aubert son fils cent florins. Item à hon. David Aubert aussi son fils un morcel de pré d'environ demy pose siz en devers bize des maisons, jouxte la terre des hoirs de Joseph Aubert, officier, d'occident et vent, un mur du côté de bize, la terre du testataire d'orient. Item à honorée Marie Aubert, sa fille, il luy donne cinquante florins et son tenir et affuage dans sa maison pendant qu'elle sera fille. Item il donne aux honnêtes David, Jean et Joseph, ses trois fils, tout ce qu'il reste de la moitié de ses biens après ce qu'il en a légué cy dessus. Et si le dit Joseph Aubert ne revient pas au pays pour y faire sa demeure, il le renvoye à sa légitime et il n'aura rien de la dite moitié. Et l'honorée Marie Rochat, femme du dit testateur sera entretenue de toutes choses sur la dite moitié pendant sa vie, et elle demeurera avec lequel de ses enfants qu'elle trouvera à propos. Et pour l'autre moitié de ses biens : il a nommé et ébably pour en être les vrais et légitimes héritiers et héritières les devant nommés : Isaac, David, Jean et Joseph Aubert ses quatre fils, et les honorées Marie, Suzanne, Anne-Marie et Jeanne Aubert ses quatre filles, par égale portion, et si ceux qui ont traité pour leurs légitimes ne veulent se contenter de ce qu'ils ont receu, en le rapportant ou tenant conte, ils pourront rentrer en partage sur la

moitié de ses biens comme la Loy le permet. Cas-
sant et révoquant tous autres testaments qu'il pour-
rait avoir fait cy devant, voulant que celui cy seul
aye son effet en jugement et dehors, étant ainsi sa
dernière volonté.

Ce qui a été ainsy fait sur mes mains le dit jour
7^e 7^{bre} 1751, envers midy. En présence des honnê-
tes Abram Reymond et Daniel Golay du dit Chenit,
témoins.

(*Signé* : J. MEYLAN).

Homologation du 5 novembre 1751.

Jaques Meylan, notaire. Acte du 4 novembre 1751
(Cet acte et les trois suivants sont afférents à
David Aubert allié Marie Rochat)

Personnellement se sont constitués et etablys
les sieurs David et Jean feu David Aubert, du Che-
nit ; et le sieur Pierre Meylan, tuteur d'honorable
Joseph Aubert, leur frère, du dit Chenit, lesquels
sçachant et bien avisés, se sont donnés et donnent
réciproquement charge et procure, pour lequel
qu'il écherra et qu'il conviendra de mieux aller, au
nom des trois frères, paraître demain par devant la
Noble justice de Romainmôtier, requérir
l'ouverture et homologation du testament du dit
feu sieur Pierre Aubert, leur père, se donnant le
pouvoir et faculté de faire et dire, dans cette occa-

sion tout ce qu'il luy incombera de droits et soubz promesse par eux faite d'avoir pour agréable tout ce que celuy qui ira fera pour eux, et de le relever de tous frais de procuration. Et ils ont à cet effet obligé réciproquement leurs biens ; le dit sieur Meylan ceux de son pupille. Ce qu'ainsi passé soubz le scel requis, sur mes mains, le dit jour, en présence des honor. Abraham-Isaac Reymond et Abraham Aubert dud. Chenit, tesmoins.

Du dit jour, 4 novembre 1751. S'est constituée honorée Marie, fille de feu le sieur David Aubert, du Chenit, agissante par l'avis des sieurs David Reymond, consistoriaux, dud. Chenit, ses cousins ; icelle sachante et ayant appris la teneur du testament dud. Sieur David Aubert, son père, fait sur mes mains le 7 septembre dernier, elle l'a accepté et tenu, pour ce qui la concerne, pour bon et valide en tout son contenu, pour devoir sortir son plein effet en jugement et dehors. Et elle a promis, soubz l'obligation de ses biens de ny jamais contrevenir en façon que ce soit, mais de l'avoir perpétuellement pour agréable. Ainsi fait et passé sur mes mains, en présence des honor. Jaques-Louis Loup, du Rougemont, et Abraham Reymond, du Crêt-Meylan, tesmoins.

Du dit jour, 4 novembre 1751. Honor. Isaac, fils du dit feu sieur David Aubert, ayant entendu la

teneur de l'acceptation ce devant écrite et faite par sa sœur, l'a acceptée pour ce qui le concerne, et de même qu'elle a accepté et approuvé le testament de feu son père, le tenant pour bon et valide, en ce qui le concerne, et a promis sous l'obligation de ses biens de l'avoir toujours pour agréable et de ny jamais contrevenir ; fait sur mes mains, en présence des honor. Abraham Reymond, du Crêt-Meylan, et Jean-Pierre feu Jean Aubert, du dit Chenit, tesmoins.

Du dit jour, 4 novembre 1751. Personnellement se sont constituées les honorées Susanne Aubert, femme de David feu Louys Golay et Anne-Marie Aubert, femme d'honn. Jean-Daniel Piguet, agissantes par l'avis des dits leurs maris, presents et autorisants, icelles sçachantes et bien avisées, ont donné charge et procure à honor. Joseph Reymond du dit Chenit, quoy qu'absent, pour à leurs noms paraître demain par devant la Noble justice de Romainmôtier voir procéder à l'ouverture et homologation du testament de feu le sieur David Aubert, leur père et là dire et avancer tout ce qu'il incombera de droit et que ce fait le requerra ; sous promesses par elles faites d'avoir à gré sa négociation, et de le relever de dams, et elles ont à cet effet obligé leurs biens ; fait sous le scel requis, sur mes mains, en presence des honor. Daniel Le-

coultre et le sieur régent Pierre Nicole, du dit Chenit, tesmoins.

(Signé : Jaques MEYLAN)

Homologation du 11 juillet 1786 du testament de Joseph Aubert, fils de feu David, par lequel il lègue à son neveu Jean des terres, et institue pour légataire universel son frère David Aubert.

Avancement d'hoirie du 22 juin 1787 par Jean Aubert, fils de feu David, en faveur de ses fils David (Abraham-David), Henry (Pierre-Henri), et Jean-Samuel dit Jannos.

D.M. Nicole, notaire. Testament du S^r Jean Aubert, assesseur consistorial du Chenit du 19 février 1795.

L'an mille sept cent nonante cinq et le dix-neuvième jour du mois de février. Personnellement s'est constitué le Sieur Jean Aubert, assesseur consistorial du Chenit. Lequel étant de bon sens, mémoire et jugement, mais dans un âge avancé et affligé de maladie, et incertain s'il en relèvera ; c'est pourquoi et après de sérieuses réflexions, ain-

si qu'il en a témoigné en implorant la grâce et la miséricorde de Dieu par les mérites infinis de son fils Jésus-Christ notre Seigneur et unique Rédempteur ; il a fait son testament entre les mains du Notaire juré soussigné pour ce appelé, et en présence des témoins à la fin nommés, de la manière suivante : Il donne et lègue sur la moitié de tous ses biens dont les Loix lui permettent de disposer auxquelles il se rapporte : savoir 1° Aux Sieurs Abraham-David et Henri Aubert ses deux fils aînés, la maison qu'ils habitent ne deux logements en quoi qu'elle puisse consister avec les appartenances en dedans et en dehors 2° au Sr Jean-Samuel Aubert, son fils cadet, sa maison où il habite avec le dit fils cadet, et ses deux filles non mariées, dans son entier, avec aussi ses appartenances en dedans et dehors, à la charge du logement et autres ci-après. 3° à chacune des dits trois fils, les jardins dépendants des dites maisons comme ils les ont cultivés ; et de plus à chacun une demi-pose de terre à choix, ce qui fait une pose et demi entre les trois. 4° le dit père lègue aux dites ses deux filles non mariées, les honorées Jeanne-Marguerite et Susanne-Marie Aubert, à chacune trois cents florins, ce qui fait six cents florins entre les deux, par réserve à l'égard de la maison léguée à leur frère Jean-Samuel, qu'elles auront leur logement avec tout ce qui leur appartient d'une manière convenable, en profitant du feu

et chauffage qui s'y fera pour leurs différents besoins, de même que des jardinages et plantages, en s'aidant à les cultiver, sans autre contribution pendant qu'elles ne seront pas mariées ; le dit leur père voulant et son intention est que tous les articles en denrées et de victuailles qu'il laissera et se trouveront à la maison à son décès, elles les ayent avec leur dit frère cadet, entre les trois par égales portions, et de plus les épargnes qu'elles et le dit frère peuvent avoir faites de leur profession, aux tems lors des ouvrages de la maison et du dehors, le tout sans compte rendre, comme étant bien au dessous des jouissances que leurs frères aînés ont eues depuis leur séparation d'avec leur père. Lequel lègue enfin aux honorées Henriette et Roze-Judith Aubert ses deux filles, la 1^{ère} femme du S^r Samuel Reymond, la 2^{ème} du S^r Henri Piguet, du dit Chenit, à chacune cent florins, soit deux cents florins entre les deux Et quant à tous les autres biens non légués, en quoi qu'ils puissent consister, il nomme et instituë pour en être les vraies et uniques héritiers et héritières, les dits ses trois fils et les dites ses quatre filles, les sept par égales portions, à la charge de payer de même après sa mort outre tous ses dets légitimes, dix florins qu'il lègue à la Bourse des Pauvres du dit Chenit. Bien entendu que les dits deux fils aînés tiendront compte de tout ce qu'ils ont receu et sorti de la maison de leur

père, et les dites filles mariées de ce qu'elles ont eu en trousseau et autrement aux tems de leurs mariages. Et le dit fils cadet et filles non mariées de ce qu'elles auront des biens de leur père, lors de ce qu'ils se seront procurés par leur activité, profession et cultures. Le dit père excluant tous autres prétendants en ses biens et révoque toutes autres dispositions à cause de mort et testaments qu'il pourroit avoir ci devant faits, voulant que le présent sorte de son plein et entier effet comme contenant sa dernière volonté et intention à l'égard de ses biens, ainsi qu'il l'a déclarée et répétée de sa propre bouche et de l'avoir faite sans induction, au dit Chenit, dans sa maison de Derrière-la-Côte, environ cinq heures après midi. En présence des S^{rs} Jaques-Abraham Golay, armurier et Louis-Frédérich Piguet, du dit lieu, témoins requis, qui se sont signés avec le testateur, celui-ci sur la minute et le dit notaire, le dit jour 19 février 1795.

Jaque Abram Golay

F.P.

Signé : Jean AUBERT

D.M. NICOLE

Homologué le 14 avril 1795.

EXTRAIT

DU

Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud

PAR

D. MARTIGNIER ET A. DE CROUSAZ

Sentier. — Village paroissial, chef-lieu de toute la Vallée, et de la grande commune du Chenit, dans une agréable position sur le penchant d'une colline qui domine le lac de Joux, à l'embouchure de l'Orbe. C'est le centre de nombreuses habitations disséminées sur les flancs du coteau et dans de petites vallées latérales.

Ce village n'est pas ancien ; en 1544, le territoire qu'occupe la populeuse commune du Chenit n'était encore qu'un vaste marais qui s'étendait sur les deux rives de l'Orbe, tandis que les forêts occupaient les flancs des collines. Vers ce temps, quelques hardis colons de la commune du Lieu y trans-portèrent leurs demeures et commencèrent à

essarter autour d'eux afin de se créer des moyens d'existence. Çà et là, ils rencontraient de bons pâturages, pour la nourriture de leurs bestiaux, qui leur fournirent les premières ressources. Cette première colonie prospéra, la population s'accrut. Dès les premières années du XVII^e siècle, les habitants, au nombre de 310, fondèrent un temple au Sentier, où chaque dimanche un diacre, résidant au Lieu, allait célébrer le service divin. Ce qui est remarquable, c'est que cette petite colonie construisit ce temple par ses seules ressources, sans que le Lieu voulut y contribuer en rien. Le gouvernement de Berne donna la cloche ; elle pesait 675 livres. Elle fut livrée à Berne à Pierre Lecoultre, qui l'amena au Lieu, où le maréchal Abel Aubert en compléta les ferrements. L'édifice fut terminé en 1613.

Au moment de la séparation des deux communes du Lieu et du Chenit, en 1646, le Sentier fut choisi pour être le chef-lieu de la nouvelle commune. En 1688, on y établit une école, et en 1704 le Chenit fut érigé en paroisse, dont le presbytère fut placé au Sentier.

En 1725, le temple était devenu trop petit pour la population qui s'élevait à 1370 habitants. Il fallut construire une nouvelle église, pour laquelle Leurs Excellences donnèrent une nouvelle cloche pesant dix-sept quintaux. Les communiens travail-

lèrent en corvées volontaires à l'érection du nouvel édifice. « Tout fourmillait de monde, dit le chroniqueur Nicole, qui travaillait avec un accord semblable à celui des abeilles. Il n'y eut, pendant ces travaux, aucun chagrin ni démêlé; au contraire, on voyait de tous côtés régner le plaisir et la joie et tout s'exécuta si bien que rien ne manqua sur place dès que l'ouvrage fut commencé, et que le succès fut beaucoup plus heureux qu'on n'aurait pu l'espérer. »

Cet édifice, qui est le même que celui d'aujourd'hui, ne coûta guère que la somme de 8000 florins déboursés par la commune.¹

La population du Sentier, comme celle des autres lieux du Chenit, est essentiellement industrielle; les mœurs y sont douces; la sociabilité très grande; c'est l'une des populations les plus intelligentes du pays.

Brassus. — Village paroissial de la commune du Chenit, au pied du Marchairuz. Ce village est

¹ Note complémentaire. — Depuis la publication du Dictionnaire historique, dont nous avons reproduit le texte tel quel, le temple du Sentier a été détruit par un incendie, dans la nuit du 24 mars 1898. Reconstituit et inauguré le 14 septembre 1902, la dépense totale fut de 183,700 fr., y compris les orgues.

moderne et doit son origine et ses développements à l'industrie des habitants.

En 1555, maître Jean Herrier, qui était originaire d'Aubenton, dans le diocèse de Laon, en France, et avait été meunier au moulin de St-Sulpice à la Vallée, demanda à Leurs Excellences de lui abriter le cours de l'eau du Brassus. Il se proposait d'y établir des raisses (scieries) et un martinet pour travailler le fer, avec toutes appartenances. Noble Bénédict de Diesbach, bailli de Romainmôtier, accorda cet abbergement au demandeur, sous la cense annuelle de deux sols et dix florins d'entrage, le 3 janvier 1555.

A ce moment il n'y avait encore aucun habitant au Brassus ; seulement on y apercevait les ruines d'anciens artifices, ce qui prouve que les religieux de l'Abbaye avaient déjà songé à appliquer à ce pays la seule exploitation qui puisse lui convenir.

Les artifices élevés par maître Jean Herrier sur l'eau du Brassus ne tardèrent pas à passer dans les mains de noble Jérôme Varro, citoyen de Genève. En 1575, une association formée de nobles Michel Varro, Jean-Baptiste Varro, Paul Voysin et Jean Morlot, vint apporter de nouveaux développements à l'industrie naissante du Brassus.

Leurs Excellences, dans le but de favoriser cette société nouvelle, lui accordèrent, en cette même année, en fief noble et lige, avec juridiction

moyenne et basse sur leurs hommes, le mas de terre incultivée, avec un moulin, scie, martinets, hauts fourneaux, cours d'eau, sis au lieu appelé le Brassus. Cette concession fut confirmée par décret du 20 juin 1592. Ce fut là l'origine de la seigneurie du Brassus, où un château ne tarda pas à s'élever ; il existait encore en 1660. Les capitaux apportés par ces étrangers donnèrent à l'industrie une impulsion que, sans eux, elle n'eût jamais acquise. Noble Louis Varro, fils de Jean-Baptiste, reconnaît en 1607 la seigneurie du Brassus en faveur de Leurs Excellences. Cette seigneurie avait pour limites l'Orbe, la fruitière de Bursins à l'occident, les Hautes-Joux à l'orient et la commune du Chenit.

En 1627, Leurs Excellences abergèrent à noble Simon de Hennezel, de Vallorbe, le cours de l'Orbe qui se jette dans le lac de Joux, les ruisseaux qui y coulent, avec le pouvoir d'y construire des forges et d'extirper les bois, sous la cense annuelle de 80 florins. Ce dernier était probablement encouragé dans cette entreprise par les succès des nobles Varro. Cependant il n'eut pas le bonheur de réussir comme eux. Après avoir construit des forges, il les céda à Philippe Glardon, de Vallorbe, qui, n'ayant pas les ressources nécessaires pour conduire une grande entreprise, fit discussion (faillite) en 1645. Les nobles Varro et Chabrey acqui-

rent dans la même année, devant la justice de Romainmôtier, les forges de Glardon avec toutes leurs appartenances, pour la somme de 6001 florins, avec la cense de 30 florins annuels. Cette seigneurie ayant passé, vers l'an 1660, à noble Abraham Chabrey, auditeur et citoyen de Genève, celui-ci acquit, le 22 août 1662, de François de Gingins, baron de La Sarraz, tous ses droits de vidamie et de métralie sur la Vallée de Joux et, en outre, la redevance d'un ras d'avoine et de six deniers par foyage, qui appartenait à celui-ci, sur les habitants de la partie orientale de la Vallée.

Le 12 décembre de la même année, noble Abraham Chabrey, seigneur du Brassus, fit un échange avec Leurs Excellences, par lequel il leur remit toutes les droitures qu'il venait d'acquérir sur le territoire de l'Abbaye, contre les dîmes de grain et de chanvre que l'État levait dans le territoire du Brassus et au delà vers le midi, jusqu'aux limites de la Vallée.

Leurs Excellences lui concédèrent la moyenne et basse juridiction dans toute la seigneurie du Brassus, avec justice et prison, etc., « le tout pour tant mieux ranger à leur devoir ses gens, serviteurs, ouvriers de ses forges et autres délinquants, » le tout pour 800 florins d'entrage.

Noble Dominique Chabrey, fils du précédent, vendit à l'État de Berne sa seigneurie du Brassus,

avec toutes ses droitures et appartenances, pour le prix de 9225 florins, par acte du 26 mai 1684. Dès cette date, les habitants du Brassus, comme ceux de toute la Vallée, n'eurent d'autre seigneur que le souverain lui-même.

Il est resté de la seigneurie du Brassus un domaine appelé la Lande, avec une grande maison, aujourd'hui auberge. Ce domaine s'étendait comme une bande, des bords de l'Orbe au pied du Marchairuz, avec un alpage qui touche au Brassus.

Depuis le temps de maître Jean Herrier, l'industrie n'a cessé de prendre au Brassus et au Chenit des développements toujours nouveaux...